

**CIHM
Microfilm
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1999

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- ☒ Coloured covers / Couverture de couleur
- ☐ Covers damaged / Couverture endommagée
- ☒ Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- ☐ Cover title missing / Le titre de couverture manque
- ☐ Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- ☐ Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- ☒ Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- ☐ Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- ☐ Only edition available / Seule édition disponible
- ☐ Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- ☐ Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- ☐ Additional comments / Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- ☐ Coloured pages / Pages de couleur
- ☐ Pages damaged / Pages endommagées
- ☐ Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- ☒ Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- ☐ Pages detached / Pages détachées
- ☒ Showthrough / Transparence
- ☐ Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- ☐ Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- ☐ Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- ☐ Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x		14x		18x		22x		26x		30x	
	12x		16x		20x		24x		28x		32x

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

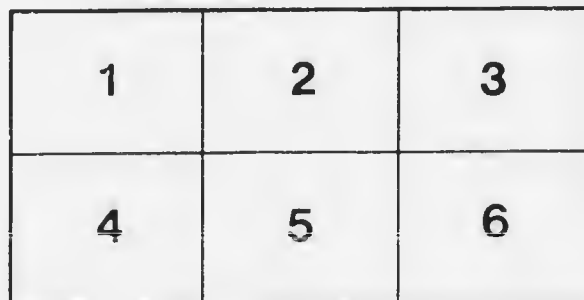
Bibliothèque nationale du Québec

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▼ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

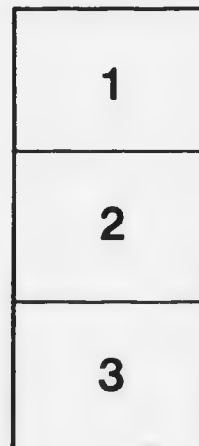
Bibliothèque nationale du Québec

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▼ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



5.0

5.6

6.3

7.1

8.0

9.0

10.0

11.2

12.5

14.0

16.0

18.0

20.0

22.5

25.0

28.0

31.5

36.0

40.0

45.0

50.0

56.0

63.0

71.0

80.0

90.0

100.0

112.0

125.0

140.0

160.0

180.0

200.0

225.0

250.0

280.0

315.0

360.0

400.0

450.0

500.0

560.0

630.0

710.0

800.0

900.0

1000.0

1120.0

1250.0

1400.0

1600.0

1800.0

2000.0

2250.0

2500.0

2800.0

3150.0

3600.0

4000.0

4500.0

5000.0

5600.0

6300.0

7100.0

8000.0

9000.0

10000.0

11200.0

12500.0

14000.0

16000.0

18000.0

20000.0

22500.0

25000.0

28000.0

31500.0

36000.0

40000.0

45000.0

50000.0

56000.0

63000.0

71000.0

80000.0

90000.0

100000.0

112000.0

125000.0

140000.0

160000.0

180000.0

200000.0

225000.0

250000.0

280000.0

315000.0

360000.0

400000.0

450000.0

500000.0

560000.0

630000.0

710000.0

800000.0

900000.0

1000000.0

1120000.0

1250000.0

1400000.0

1600000.0

1800000.0

2000000.0

2250000.0

2500000.0

2800000.0

3150000.0

3600000.0

4000000.0

4500000.0

5000000.0

5600000.0

6300000.0

7100000.0

8000000.0

9000000.0

10000000.0

11200000.0

12500000.0

14000000.0

16000000.0

18000000.0

20000000.0

22500000.0

25000000.0

28000000.0

31500000.0

36000000.0

40000000.0

45000000.0

50000000.0

56000000.0

63000000.0

71000000.0

80000000.0

90000000.0

100000000.0

112000000.0

125000000.0

140000000.0

160000000.0

180000000.0

200000000.0

225000000.0

250000000.0

280000000.0

315000000.0

360000000.0

400000000.0

450000000.0

500000000.0

560000000.0

630000000.0

710000000.0

800000000.0

900000000.0

1000000000.0

1120000000.0

1250000000.0

1400000000.0

1600000000.0

1800000000.0

2000000000.0

2250000000.0

2500000000.0

2800000000.0

3150000000.0

3600000000.0

4000000000.0

4500000000.0

5000000000.0

5600000000.0

6300000000.0

7100000000.0

8000000000.0

9000000000.0

10000000000.0

11200000000.0

12500000000.0

14000000000.0

16000000000.0

18000000000.0

20000000000.0

22500000000.0

25000000000.0

28000000000.0

31500000000.0

36000000000.0

40000000000.0

45000000000.0

50000000000.0

56000000000.0

63000000000.0

71000000000.0

80000000000.0

90000000000.0

100000000000.0

112000000000.0

125000000000.0

140000000000.0

160000000000.0

180000000000.0

200000000000.0

225000000000.0

250000000000.0

280000000000.0

315000000000.0

360000000000.0

400000000000.0

450000000000.0

500000000000.0

560000000000.0

630000000000.0

710000000000.0

800000000000.0

900000000000.0

1000000000000.0

1120000000000.0

1250000000000.0

1400000000000.0

1600000000000.0

1800000000000.0

2000000000000.0

2250000000000.0

2500000000000.0

2800000000000.0

3150000000000.0

3600000000000.0

4000000000000.0

4500000000000.0

5000000000000.0

5600000000000.0

6300000000000.0

7100000000000.0

8000000000000.0

9000000000000.0

10000000000000.0

11200000000000.0

12500000000000.0

14000000000000.0

16000000000000.0

18000000000000.0

20000000000000.0

22500000000000.0

25000000000000.0

28000000000000.0

31500000000000.0

36000000000000.0

40000000000000.0

45000000000000.0

50000000000000.0

56000000000000.0

63000000000000.0

71000000000000.0

80000000000000.0

90000000000000.0

100000000000000.0

112000000000000.0

125000000000000.0

SOLUTION DES OBJECTIONS
CONTRE LA
COMMUNION FREQUENTE
ET
QUOTIDIENNE



Compilation
d'après les meilleurs auteurs.

SECONDE ÉDITION

Pardes tout il convient de s'employer à faire refleurir dans le monde catholique le usage de la communion fréquente. Il faut donc détruire entièrement les préjugés les plus saufs de cette doctrine, les erreurs d'un grand nombre des prétextes que l'on prend pour s'abstenir de communier.

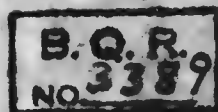
LEON XIII, Encycl. "Quoniam Caritas"

28 oct. 1902.

Les cures, les confesseurs et les prédicateurs, suivant la doctrine approuvée du Catechisme Romain, exhortent fréquemment et avec beaucoup de zèle la羊pie chrétienne à l'usage si pieux et si salutaire.

Que l'on propage la communion fréquente et quotidienne dans les Instituts religieux d'hommes et de femmes. Qu'on fasse tout ce qui est possible pour la promouvoir dans les séminaires et les collèges, dont les élèves aspirent au service de Dieu et même dans toutes les maisons d'éducation chrétienne.

PRESBYTERE, 1905, et du 19 déc. 1905.



EVÊCHÉ DE NICOLET,
P. Q., CANADA.

BX
2236.6
C3
1708
S
NICOLET, LE 31 JANVIER 1908.

M. l'abbé Antonio Camirand, D. Th.,
Professeur au Séminaire de Nicolet.

CHER MONSIEUR,

Dissiper les préjugés qui éloignent de la sainte Table et indiquer, en même temps, les vrais motifs qui y invitent, c'est répondre au plus ardent désir du Souverain Pontife et exercer le plus salubre apostolat.

L'intéressant opuscule que vous venez d'écrire et qui a pour titre "Solution des objections contre la communion fréquente et quotidienne," mérite la faveur et du clergé et du peuple, et je souhaite qu'il se répande particulièrement dans nos maisons d'éducation; quiconque le lira ne pourra manquer d'y trouver une réponse toujours victorieuse et un puissant encouragement.

Je vous accorde avec plaisir le "Permis d'imprimer" que vous sollicitez.

Daigne le Seigneur, cher Monsieur, vous bénir et vous combler de ses bienfaits.

† J.-S.-HERMANN, évêque de Nicolet.



INTRODUCTION

C'est en pensant spécialement à vous, chers élèves du Séminaire de Nicolet, et pour vous être utile dans votre travail de formation à la vie chrétienne, que j'ai rédigé les pages qui suivent. C'est au nom de Jésus-Eucharistie que je vous les présente ; daignez les accepter comme une voix amie qui vous rappellera les douces obligations que nous avons tous d'écouter et de suivre fidèlement les chastes appels du divin amant de nos âmes. Par votre état, vous êtes les privilégiés de Dieu, et l'Eglise fonde sur vous de grandes espérances ; je vous conjure donc, avec l'apôtre saint Paul, de vous conduire d'une manière qui soit digne de l'état auquel vous avez été appelés, *ut digne ambuletis vocatione, qua vocati estis.* (Eph. iv, 1.)

Cependant, ces pages sont aussi pour tous les chrétiens quels qu'ils soient.

Nous les offrons aux âmes qui ont le bonheur d'aimer Jésus, de le servir fidèlement et de le recevoir tous les jours, ou presque tous les jours, espérant qu'elles seront un nouvel encouragement qui les affermira davantage dans leurs heureuses dispositions.

Nous les offrons aussi aux âmes qui luttent, péniblement peut-être, pour marcher dans le chemin de la vertu, mais qui veulent sincèrement demeurer fidèles à Dieu, croyant qu'elles contribueront à les établir dans la paix et leur apporteront une nouvelle lumière sur

les moyens à employer pour opérer définitivement leur sanctification.

Aux âmes chrétiennes qui ont la foi, qui espèrent aller au ciel, mais qui ne croient pas que la communion fréquente et quotidienne leur soit nécessaire ou même utile, nous demandons instamment que dans l'intimité de leur conscience, elles se disent à elles-mêmes pourquoi elles ne communient pas souvent. Puis, la raison qui les tient éloignées de la sainte Table étant bien déterminée, plaise à Dieu que la lecture de ces pages leur fasse voir clairement si cette raison ne se réduit pas à un vain prétexte. Ce travail vaut la peine d'être entrepris, car il s'agit ici de nos intérêts éternels.

Avant de lire, priez bien la sainte Vierge, votre bonne Mère, de vous obtenir la grâce si précieuse de l'intelligence et de l'amour de la communion. *Ave Maria !*

Puis comprenez bien ce point qui est fondamental. Toute la doctrine sur la communion fréquente et quotidienne est contenue dans ces paroles du décret de 1905. " Le désir de Jésus-Christ et de l'Eglise, que tous les fidèles s'approchent chaque jour du sacré banquet, vise surtout ce résultat, qu'ils y puisent la force de *triompher de la convoitise*, et de se *préserver des péchés graves* auxquels est exposée la faiblesse humaine. Cette volonté divine était admirablement comprise par les premiers fidèles qui accouraient chaque jour à cette table de la vie et de la force."

Le but premier à atteindre dans la communion n'est donc pas le respect dû au corps de Jésus-Christ, moins encore la récompense à donner aux vertus des communicants ; non, c'est de *rester en état de grâce*. Une fois que ce point, qui domine toute la question, aura été

bien compris, la plupart des objections s'évanouiront d'elles-mêmes.

A cela ajoutez encore que le Pape a déclaré solennellement que la communion quotidienne est le vœu le plus ardent de Notre-Seigneur et de l'Eglise, le régime normal du chrétien en état de grâce. De sorte que nous ne sommes pas libres de discuter si la communion quotidienne est ou n'est pas agréable à Jésus ; nous pouvons seulement répondre ou ne pas répondre à l'invitation pressante que nous fait le cœur de Jésus.

Ainsi donc, la communion, comprenez-le bien, n'est pas une *récompense* de la sainteté acquise, elle est un *moyen* de conserver la grâce, de l'accroître et d'arriver à la sainteté, elle n'est jamais qu'un moyen. La nourriture corporelle a ce même caractère. On ne mange jamais parce qu'on est fort, mais pour rester fort ou pour le devenir.

Et de même qu'il est de l'essence de l'alimentation physique d'être un acte fréquent et habituel de la vie de notre corps, de même il est de l'essence de la sainte communion d'être un acte ordinaire et habituel de la vie chrétienne.

Telle est la vraie idée que l'Eglise catholique nous donne de la divine Eucharistie.

Ce principe fondamental bien compris, il nous sera facile, croyons-nous, de résoudre clairement les difficultés que l'on objecte pour se priver ou pour priver les autres du bienfait ineffable de la communion fréquente et quotidienne.

ANTONIO CAMIRAND, ptre.

OBJECTIONS RELATIVES AU SACREMENT DE PENITENCE

Le Sacrement de Pénitence

Il y a parfois des âmes timorées qui ne pensent jamais au tribunal de la Pénitence sans éprouver des craintes et des appréhensions qui les jettent dans le trouble ; elles se posent mille questions et presque jamais elle ne sont en paix tant pour la confession qu'elles se proposent de faire prochainement que pour celles qui sont déjà faites.

De plus, si nous rappelons à ces âmes que Jésus nous invite, nous presse de le recevoir tous les jours dans la sainte communion, elles croient qu'elles doivent alors se confesser tous les jours, ou à peu près ; sans cela elles ne seraient pas tranquilles.

Pour que nous puissions, dans l'un et l'autre cas, agir en toute sécurité de conscience, avec la paix douce et réconfortante que souhaite l'Apôtre, nous croyons utile de rappeler sommairement la doctrine relative au sacrement de Pénitence et de résoudre quelques points pratiques qui embarrassent ordinairement ceux qui veulent s'approcher tous les jours du céleste banquet.

En donnant ces notions sur le sacrement de Pénitence, nous voulons uniquement contribuer à éclairer les âmes sur leurs véritables obligations, et par là faciliter la fréquentation de la sainte Table, mais nous ne voulons nullement amener un changement dans l'habitude si bonne et si louable qui existe chez un grand nombre de personnes, de se confesser souvent et de s'y préparer toujours avec beaucoup de soin, n'eussent-elles que des fautes vénielles ou de légères imperfections.

Nous espérons que ces pages bien comprises chasse-

ront les scrupules qui pourraient naître dans nos consciences, en nous rappelant que si la confession fréquente apporte à l'âme de grands avantages, il n'y a cependant aucune obligation stricte de le faire ; et conséquemment, si un confesseur juge bon de demander à un pénitent de diminuer la fréquence de ses confessions, tout en continuant ses exercices ordinaires de piété, celui-ci pourra plus facilement accepter la direction qui lui sera donnée, sachant déjà distinguer par lui-même ce qui est de précepte et ce qui est de conseil.

Nous voudrions aussi, dès maintenant, fixer l'attention de tous sur cette vérité consolante, à savoir que nous vivons sous la Loi nouvelle, qui est celle d'une grâce plus abondante et d'une plus grande miséricorde. Jésus, en effet, ayant voulu nous rendre plus facile l'œuvre de notre sanctification, a fait annoncer à la terre la bonne nouvelle, par ce chant céleste : *Gloire à Dieu dans le ciel et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté.* (Luc, II. 14.)

C'est-à-dire que celui qui a de la bonne volonté doit trouver et posséder cette paix qui surpasse les sens et que l'enfant de Bethléem est venu apporter à tous ; c'est dire que personne ne doit trouver dans les moyens de sanctification mis à notre disposition par le Sauveur, et en particulier dans la confession de ses fautes, un sujet de torture et d'angoisse pour le cœur, mais la paix douce et remplie d'espérance.

De l'examen de conscience en général

C'est un article de foi défini par le quatrième concile de Latran et le concile de Trente que le pécheur, pour obtenir son pardon, doit confesser *tous ses péchés mortels*, sans en excepter aucun. Il s'agit ici des péchés

mortels dont on se souvient après un examen convenable : ceux que l'on ne peut se rappeler après un semblable examen sont pardonnés en même temps que les autres. Si néanmoins les péchés ainsi omis revenaient à la mémoire, il faudrait, tout pardonnés qu'ils sont, les accuser à une confession ultérieure.

Cet examen convenable est nécessaire. Cependant il faut bien comprendre qu'il ne s'agit pas ici d'une nécessité absolue mais relative, c'est-à-dire que cet examen est nécessaire pour *ceux-là seuls* qui en l'omettant, s'exposeraient à oublier des péchés mortels.

Pour les chrétiens donc, qui avec la grâce de Dieu, ne commettent jamais de péchés mortels, ou pour ceux qui en commettent rarement, et qui s'en confessent immédiatement ou peu de temps après être tombés, il ne peut pas y avoir danger de les oublier en confession. Partant, ces chrétiens sont, en *toute rigueur théologique*, dispensés d'examiner leur conscience, soit parce qu'ils ne commettent pas de fautes graves, soit parceque, s'il leur arrivait d'en commettre une, il leur serait impossible de l'oublier, ne fissent-ils pas le moindre examen.

Il en serait tout autrement de ceux qui commettent d'ordinaire un plus grand nombre de péchés mortels et se confessent plus rarement. En ne faisant pas d'examen, ils s'exposeraient à un danger réel d'omettre quelques-uns de ces péchés ; et, par conséquent, ils sont *certainement tenus* d'examiner leur conscience avant de se confesser.

De plus cet examen doit porter sur ce qui constitue la matière obligée de la confession, c'est-à-dire sur l'espèce des péchés, leur nombre et les circonstances qui en changent l'espèce. Il n'y a pas d'obligation de s'examiner sur les circonstances qui ne font qu'accroître

la malice du péché, attendu que nous ne sommes pas tenus strictement de les accuser en confession.

Ainsi prenons pour exemple le fils qui donne un soufflet à son père. Il ne lui suffirait pas de dire : *j'ai souffleté mon prochain* ; il devrait dire : *j'ai souffleté mon père* ; parce que cette injure faite au père n'offense pas seulement la vertu de charité, mais encore une autre vertu : la piété filiale. La circonstance de la personne souffletée change donc l'espèce du péché, et elle doit être accusée.

Mais si au lieu d'un soufflet, ce fils avait, *dans le même accès de colère*, donné deux ou trois soufflets à son père, il ne serait pas obligé d'indiquer le nombre de soufflets donnés ; il lui suffirait de dire : *j'ai souffleté mon père* : parce que le fait d'avoir donné un ou deux soufflets de plus, dans le même accès de colère, constitue une circonstance qui aggrave le péché, mais qui n'en change pas l'espèce.

Nous ne sommes pas tenus strictement d'accuser ces circonstances aggravantes, mais remarquons cependant qu'il pourra y avoir avantage à le faire s'il n'y a pas danger de scrupule. Cette accusation, en effet, nous fait faire un acte d'humilité plus grande et nous fait percevoir avec plus d'abondance les fruits du sacrement. L'avis du confesseur pourra être très utile.

De l'examen de conscience pour les personnes pieuses

Parmi les personnes qui se confessent souvent, combien se préoccupent outre mesure de leur examen de conscience, et y consacrent, ou, pour mieux dire, perdent un temps considérable dans la crainte de ne pas se rappeler tous leurs péchés, d'en oublier un de leur faute, et de faire, à cause de cela, une mauvaise confession !

Ce qui a été dit plus haut, doit leur faire comprendre qu'en se confessant sans examen préalable, elles se confessent bien, attendu qu'elle ne sont pas tenues à s'examiner. La raison en est qu'il n'y a pour ces personnes aucun danger d'oublier un péché mortel. S'il leur arrivait d'en commettre un, cette chute ferait sur leur cœur une telle impression qu'elles ne pourraient l'oublier.

En effet, elles ne peuvent oublier un mensonge officieux, ou une légère médisance commise avec pleine advertance, et elles pourront oublier un péché mortel qu'elles auront eu le malheur de commettre ? Allons, disons-le sans crainte, ces personnes ne sont point tenues de s'examiner avant de se confesser : en s'accusant des fautes qui reviennent d'elles-mêmes à la mémoire, elles feront, sans examen, une excellente confession.

Il y a aussi des personnes qui, en s'examinant, s'inquiètent et se troublent parce qu'elles ne trouvent pas de péchés à accuser. La raison de ceci est bien simple, elles ne trouvent pas de péchés parce qu'elles n'en commettent pas. La foi nous enseigne, en effet, que sans volonté il n'y a pas de péché possible. Si donc vous ne trouvez pas de faute à accuser, ne vous troublez pas pour cela ; mais remerciez le bon Dieu qui, par sa grâce, a fortifié votre volonté pour l'empêcher de céder à la tentation.

Mais direz-vous : Est-il possible que nous n'ayons aucune faute à nous reprocher ? Les saints en commettaient bien, et nous n'en commettrions pas. Le juste même ne pèche-t-il pas sept fois par jour ? Oui, nous craignons avec raison ; combien de fautes peut-être que l'aveuglement où nous sommes nous empêche de connaître !

En parlant ainsi vous voulez dire sans doute que n'ayant pas conscience des péchés dans lesquels vous croyez tomber, vous êtes tenus de faire anxieusement votre examen de conscience dans l'espoir de les découvrir. Eh bien, rappelez-vous que les péchés mortels seuls sont matière obligée de la confession sacramentelle ; que partant, il n'y a d'obligation de s'examiner que sur les péchés mortels, et les péchés dont on n'a pas conscience ne peuvent jamais être fautes graves.

Venant ensuite aux péchés auxquels vous faites allusion en disant que les saints eux-mêmes n'en sont pas exempts, je vous ferai observer que les fautes que commettaient les saints n'étaient pas des péchés pleinement délibérés, mais bien des fautes provenant moins de la malice de la volonté que de la fragilité humaine.

Or, de ces sortes de fautes, consolez-vous si vous n'en êtes pas exemptes comme le fut la très sainte Vierge, et obtenez-en le pardon par un acte de soumission et d'amour envers Dieu. En attendant, contentez-vous de vous examiner sur les fautes commises avec pleine advertance. Consacrez quelques minutes à cet examen dont vous n'avez pas besoin si vous voulez vous en tenir aux principes théologiques, mais ne vous troublez pas comme vous le faites, au grand détriment de votre âme.

Evidemment, notre intention n'est pas ici d'engager les personnes pieuses et timorées à tenir que l'examen de conscience est chose de peu d'importance dont on puisse se passer facilement, et même négliger, sans aucun préjudice pour l'âme. Non, loin de là, il faudrait ignorer *ce qu'ont fait les saints* et *ce qui fait les saints* pour parler ainsi ; nous voulons tout simplement les éclairer sur leur *véritable obligation*, les empêcher de confondre ce qui est de *conseil* et ce qui est de *précepte*,

et calmer les inquiétudes exagérées d'un grand nombre.

Souvent ceux qui n'ont aucun besoin d'examen sont précisément ceux qui se mettent le plus en peine à ce sujet, et l'anxiété avec laquelle ils s'y appliquent nuit grandement à leur avancement spirituel.

C'est pourquoi, sans vouloir aucunement défendre l'examen de conscience aux personnes pieuses, le conseillant au contraire fortement en vue des avantages qu'il procure à ceux qui n'en ont pas strictement besoin, car il aide beaucoup à se corriger des fautes légères, nous donnons, comme conclusion, que cet examen est très utile mais qu'il ne doit pas être un sujet d'inquiétude pour les personnes qui vivent habituellement dans l'état de grâce et qu'il peut être bref. (1)

De l'examen de conscience pour les pécheurs

Deux choses sont à remarquer. *D'une part*, tous ceux qui, en n'examinant pas leur conscience, s'exposent à oublier des péchés mortels, se confessent mal, s'ils négligent cet examen. Par conséquent, l'examen devient nécessaire pour ceux qui se confessent rarement, et même pour ceux qui, tout en se confessant souvent, vivent dans l'habitude du péché mortel. En l'omettant, ces pécheurs courent le risque évident d'oublier des péchés graves.

[1] Remarquons ici, avec saint Alphonse, que certaines immodesties gravement coupables en elles-mêmes, ne doivent pas nécessairement être accusées en confession, si au temps où elles ont été commises, on n'en connaissait pas la malice. Des âmes craintives et timides, apprenant que certaines actions indécentes commises par elles au temps de leur jeune âge sans conscience de leur malice, sont en elles-mêmes de véritables péchés, se croient obligées de les accuser, et parfois la honte leur fermant la bouche, elles les taisent et tombent dans un misérable état. Qu'elles passent donc ces choses sous silence, si elles le préfèrent, et qu'elles aillent communier. Cependant, encore ici, il y a avantage à s'entendre avec le confesseur et à lever tous les doutes par un aveu sincère, mais l'obligation stricte n'existe pas.

En outre, plus leurs confessions sont rares et leurs chutes fréquentes et multipliées, plus aussi leur examen doit être diligent. Ils doivent y consacrer un temps convenable et suffisant.

D'autre part, ces pécheurs ne doivent nullement, à cause de cela, se tourmenter et perdre la paix. De l'aveu de tous les théologiens, cet examen doit toujours être proportionné à la capacité du pénitent ; *il doit être humain*, comme s'exprime le célèbre De Lugo.

Les pénitents en général, n'étant pas théologiens, ne sont pas tenus et sont même incapables de s'examiner selon toutes les règles et distinctions théologiques. Il suffit que chacun s'examine comme il le peut. Celui qui est plus instruit et plus intelligent est tenu à plus ; celui qui l'est moins, est tenu à moins. Dieu est satisfait du moment que chacun fait le bien selon sa capacité.

C'est dire que si l'examen, tout imparfait qu'il soit en lui-même, est proportionné à la capacité du pénitent, la confession ne laissera pas pour cela d'être bonne et de remettre le pécheur en état de grâce. Il n'y a donc pas lieu, pour ce pénitent, de se tourmenter à ce sujet.

En disant que l'examen *doit être humain*, nous entendons par là qu'il ne doit pas être rendu trop pénible. Le pénitent n'est donc pas obligé d'y employer toute la diligence possible ; mais seulement ce soin discret que les hommes prudents apportent aux affaires importantes.

Si l'on était tenu de mettre à l'examen tout le soin possible et de contraindre la mémoire à se rappeler les choses avec l'exactitude rigoureusement possible, ce serait une obligation rude, pénible, insupportable ; le sacrement de Pénitence deviendrait le bourreau des âmes, comme l'appellent les protestants ; les chrétiens s'en éloigneraient et ils prendraient en aversion ce moyen de salut que Jésus-Christ a rendu nécessaire à

tous les chrétiens retombés dans le péché après le baptême.

C'est pourquoi les plus grands pécheurs, ceux même qui ont vieilli dans le vice, doivent bien se garder, lorsqu'ils reviennent à Dieu, de se tourmenter et de se troubler à propos de l'examen de conscience. Après un examen convenable, mais sérieux, ils doivent se tenir bien tranquilles et ne pas se croire obligés à s'examiner toujours davantage sous prétexte qu'en s'examinant plus longtemps, ils trouveraient de nouveaux péchés à accuser.

Ecoutez sur ce point le savant cardinal De Lugo. "C'est mal raisonner que de dire (il s'agit du confesseur): Telle et telle interrogation me fera découvrir, d'une façon plus distincte, le nombre ou l'espèce des péchés commis, donc je dois faire cette interrogation; comme ce serait, de la part du pénitent, un mauvais raisonnement que de dire: Si je m'examinais une heure de plus, je découvrirais des péchés qui m'échappent maintenant, et j'arriverais ainsi à une accusation plus exacte; donc je dois m'examiner une heure encore." Dans ces conditions, il n'y aurait jamais de raison de s'arrêter.

C'est ainsi que si un pénitent était troublé au point de ne pouvoir faire cet examen, il lui suffirait de déclarer, par exemple une habitude mauvaise et de répondre, à cet égard, aux questions du confesseur.

Il se rencontre même des personnes absolument incapables de faire le moindre calcul, elles ne se rappellent et ne savent que dire au confesseur: *j'ai toujours blasphémé, j'ai toujours souhaité du mal à mon prochain, j'ai toujours commis tel et tel péché.* Qu'elles fassent ce qui est en leur pouvoir et qu'elles soient tranquilles.

L'important, c'est que personne n'omette ou même ne diffère de se confesser à cause de la difficulté de l'examen. Que chacun fasse ce qu'il peut, Dieu et le confesseur feront le reste. L'important, c'est que le pécheur, dès qu'il entend l'appel de Dieu, s'y rende sans tarder et qu'il se jette au plus tôt aux pieds d'un bon confesseur, lequel l'aidera, selon les lumières que Dieu lui donnera, à sortir de l'état déplorable où il se trouve.

De la Contrition

Chaque fois que nous allons à confesse, nous devons avoir soin de nous exciter au repentir de nos péchés.

Pour les *péchés mortels*, notons-le bien, Dieu ne peut pardonner les uns sans pardonner les autres. Les péchés mortels, en effet, se pardonnent par l'infusion de la grâce sanctifiante, et cette infusion est impossible s'il reste dans l'âme un péché dont elle n'a pas le repentir.

Les *péchés véniels*, au contraire, peuvent être remis les uns sans les autres ; ainsi les mensonges officiels nous sont pardonnés et les péchés d'impatience ne le sont pas, si nous nous repentons des premiers et non des seconds.

Par conséquent, si nous nous accusons de péchés mortels en confession, il faut que nous nous repentions de tous ces péchés sans exception. Si, au contraire, nous n'avons à confesser que des péchés véniels, il est nécessaire que nous nous repentions au moins d'un de ces péchés. De sorte que si nous n'avons que des péchés véniels à accuser et que nous voudrions les accuser, bien qu'il n'y ait aucune obligation de le faire, il nous faudrait avoir le repentir d'un au moins de ces

péchés. Si confessant uniquement des péchés véniels, nous n'avons la contrition d'aucun de ces péchés, il n'y a pas matière à absolution et le sacrement est nul ; si nous le faisons sciemment, ce sera même à l'égard du sacrement une irrévérence et une profanation. Ce désordre peut être facilement évité en accusant un ou plusieurs péchés de la vie passée dont on a certainement le repentir.

Comment nous exciter à la contrition

Nous devons nous exciter à la douleur de nos péchés par un motif suggéré par la foi, c'est-à-dire à cause de l'offense faite à un Dieu infiniment bon et digne d'être aimé pardessus toute chose ; ou encore à cause du paradis perdu et de l'enfer mérité ; ou enfin à cause de l'horreur du péché considéré à la lumière de la révélation.

Celui qui se reconnaît coupable de péchés mortels doit considérer la récompense éternelle que ces péchés ont fait perdre, et l'horrible chatiment de l'enfer qu'ils ont mérité. De cette façon, il s'excite à la *douleur d'attrition*.

Il jette ensuite un regard sur le crucifix en pensant que par le péché mortel il a offensé un Dieu infiniment bon, digne par lui-même d'un amour infini et qui s'est montré si plein d'amour pour nous en se faisant homme et en s'immolant sur la croix pour notre salut. C'est ainsi qu'on excite dans son cœur la *douleur de contrition*.

Cette douleur n'est pas nécessaire pour faire une bonne confession, mais elle est plus méritoire et plus efficace et elle efface le péché, même avant l'absolution.

Nous devons nous exciter au moins à la douleur d'attrition, lorsque même nous n'avons à accuser que

des péchés véniels ; à cet effet nous pouvons nous représenter les tourments du purgatoire : la pensée de les avoir mérités, par nos fautes vénielles, suffira à exciter en nous le repentir requis pour en obtenir le pardon.

A cela on joindra encore que le péché, quel qu'il soit, est toujours une offense faite à la divine Majesté et une noire ingratitude envers Dieu, après tant de bienfaits reçus.

Les âmes pieuses qui ne commettent jamais de péchés mortels, doivent bien se persuader que rien ne leur est plus facile que de s'exciter à la contrition. Vivant dans la grâce de Dieu, elles ont en elles-mêmes à l'état d'habitude, la haine et la détestation du péché, et partant, elles passent avec une extrême facilité de l'habitude à l'acte.

Du bon propos

Le bon propos accompagne nécessairement le repentir lorsque celui-ci est sincère. Il consiste dans la volonté présente et sincère de ne plus commettre le péché.

Il arrive parfois qu'un pécheur, jetant un coup d'œil sur l'avenir, entrevoit demain, après-demain, des jours, des semaines, des mois, des années, toute une longue vie, il entrevoit les occasions qui se présenteront plus séduisantes que jamais, et alors réfléchissant sur ses faiblesses passées, sur la nature humaine qui est toujours la même, il s'arrête à cette pensée : ne plus jamais pécher ! Il est atterré, il hésite, il recule. Suis-je capable de m'engager solennellement à ne plus jamais offenser Dieu ? Oh ! avoir le ferme propos, c'est impossible, c'est décourageant.

Celui qui raisonnerait ainsi, ferait une confusion fort regrettable. Avoir le ferme propos, en effet, ce n'est

pas précisément nous engager à ne plus jamais pécher, mais c'est dire à Dieu que *présentement, au moment où nous parlons*, nous sommes dans la résolution ferme, sincère, inébranlable de ne plus l'offenser.

Il y a une grande différence entre dire : Mon Dieu, je ne vous offenserai plus jamais, et dire : *Mon Dieu, je suis présentement dans la disposition sincère de ne plus jamais vous offenser.*

Le principe est celui-ci : *Une bonne confession est quelque chose d'actuel.* Vous avez à répondre à Dieu de vos dispositions présentes et non des dispositions que vous aurez demain ou la semaine prochaine ; vous ne pouvez pas promettre à Dieu que demain vous aurez telle ou telle disposition.

Pour vous pardonner, Dieu ne vous demande pas de ne plus jamais pécher, il exige seulement que vous soyez sincèrement résolu de ne plus jamais pécher.

Cependant, vous aurez certainement, demain et toujours, ces dispositions que vous désirez, si vous êtes fidèle à la prière, à la fréquentation des sacrements et vigilant sur vous-même.

Maintenant la réponse à quelques questions pratiques, contribuera à éclairer davantage et à tranquilliser les consciences qui souvent sont agitées sans aucunes raisons.

Un péché oublié empêche-t-il d'aller communier ?

Certainement non. Celui-là seulement qui, en confession, cache *volontairement* un péché mortel *retient* commet un grave sacrilège, et les autres péchés mortels accusés ne lui sont point pardonnés. Au contraire, les péchés mortels *oubliés* sont tous remis indirectement par l'absolution sacramentelle.

Quand le ministre du Seigneur prononce ces paroles :

Ego te absolvo a peccatis tuis, il n'a pas seulement l'intention de vous remettre les fautes accusées, mais encore celles dont vous n'avez pas le souvenir. Et n'aurait-il pas cette intention, que la vertu du sang divin descendant sur vous par l'absolution, vous lave non seulement des péchés déclarés, mais encore de ceux dont vous ne vous souveniez plus. Donc pas d'obligation de vous confesser de nouveau avant de vous présenter à la Table sainte.

Celui qui, après la confession, dit saint Alphonse, se souvient de quelque faute omise par oubli, n'est pas tenu à la confesser avant de communier ; il lui suffit de la déclarer à sa prochaine confession.

Donc, quand vous vous apercevez d'avoir oublié un péché mortel, faites néanmoins la sainte communion en paix et tranquillité d'esprit, non pas une seule fois, mais, pour la même raison, plusieurs fois et tous les jours, sans vous présenter de nouveau au confesseur.

Je ne dis pas qu'il ne soit pas mieux de vous en accuser avant la communion, si vous en avez la facilité. Non, car chaque absolution sacramentelle reçue avec de bonnes dispositions purifie notre âme dans le sang de Jésus-Christ. J'affirme seulement ceci : 1° vous n'y êtes pas obligé ; 2° vous devez être en paix, ne vous présentant pas de nouveau à votre confesseur pour des péchés mortels oubliés, spécialement quand vous le voyez très occupé à entendre les confessions, surtout dans les occasions de concours extraordinaires. C'est alors le cas de mépriser comme absolument *vaine* la crainte de communier indignement.

La crainte de m'être mal confessé me retient

Dites-moi, que faut-il pour faire une bonne confession ? Deux choses seulement sont *nécessaires* et *suffisent* :

que la confession soit *intégrale* et accompagnée de la *contrition requise*, c'est-à-dire que le pénitent ait un réel repentir de tous ses péchés mortels, ou que, en étant exempt, par la grâce de Dieu, il se repente de quelque péché véniel qu'il voudra déclarer pour ne pas rendre nulle sa confession. Remarquez qu'il n'est pas question de sentir la douleur des péchés, le *sentiment n'étant nullement nécessaire* ; il s'agit de les détester, de regretter de les avoir commis.

La confession *intégrale* signifie que le pénitent ne doit pas taire, par honte, quelque péché mortel certain, *présent à sa mémoire pendant l'accusation*. Je dis quelque péché *mortel certain*, parce que si la honte lui faisait omettre des péchés véniels, il ne se confesserait cependant pas mal et ne commettrait point de sacrilège. Pourquoi ? Parce que, s'il est préférable de les accuser, puisque le concile de Trente nous enseigne " qu'il est utile de s'en confesser ", cependant ce n'est pas obligatoire, car le même concile ajoute qu'"on peut les taire sans se rendre coupable de la moindre faute".

Mais pour beaucoup de raisons, à moins que vous ne soyez jugé scrupuleux par votre confesseur—je ne vous conseillerai jamais de passer sous silence, spécialement, par honte, *les péchés douteux*, c'est-à-dire qui vous inspirent du doute s'ils sont mortels. Toutefois, si vous les aviez omis par honte, le docteur de l'Eglise, saint Alphonse, déclare que, *même en ce cas*, vous vous seriez confessé également bien et n'auriez pas commis de sacrilège " parce que le saint concile de Trente n'oblige les pénitents qu'à l'accusation des péchés mortels dont ils ont conscience. Il ne dit pas " comme ils sont dans leur conscience ", c'est-à-dire ou comme *certain* ou comme *douteux*, mais il dit : " *avant ils ont*

conscience, ce qui implique nécessairement le discernement exact du péché ”.

Cependant, qu'il soit bien entendu que nous nous adressons ici aux personnes pieuses, qui ne commettent des fautes graves que rarement. Pour d'autres personnes qui commettraient le péché avec une extrême facilité, sans jamais ou presque jamais résister à la tentation, il serait nécessaire de consulter le confesseur sur ces péchés douteux.

Mais vous dites : je crains de m'être mal confessé et, par conséquent, de n'avoir pas reçu le pardon ! En êtes-vous *certain* ? Puisque vous n'en avez pas la certitude, que vous ne pouvez le jurer, vous qui êtes si craintif et si délicat de conscience, retenez bien cette décision de saint Alphonse, que vos confessions ont été bien faites et qu'ainsi vous n'avez qu'à être en paix et à rester tranquille.

Il n'y a pas lieu non plus de penser à des confessions générales, nécessaires *seulement*, vous dit le même docteur, à qui est *certain* d'avoir fait des confessions sacrilèges ; et certain vous ne l'êtes pas. Les confessions générales peuvent être utiles ou nécessaires à ces âmes qui passent leur vie entre les confessions et les péchés mortels, les péchés mortels et les confessions. A vous qui naviguez si péniblement dans une mer d'appréhensions, de doutes et d'anxiétés, elles seraient nuisibles et, loin de vous procurer la paix, ne vous apporteraient qu'un surcroît de troubles et d'inquiétudes.

Mais dites-vous enfin, supposez le cas où, *sans en avoir la certitude*, j'ai cependant *mal fait* mes confessions, soit par *défaut de contrition*, soit pour *ne pas avoir accusé* tous mes péchés mortels, soit pour ne pas les avoir *assez expliqués*, alors que deviendrais-je ? . . .

D'après l'enseignement de tous les théologiens, il vous adviendrait ceci : La dernière absolution reçue vous remettrait non seulement les péchés mortels commis depuis votre dernière confession, mais encore, indirectement, ceux de toute votre vie, sans que vous en renouveliez l'accusation ; ainsi, par rapport à la coulpe, vous sortiriez du confessionnal aussi pur que le nouveau baptisé.

Soyez donc en paix, ne revenez plus sur le passé, mais accourez à notre Sauveur qui s'incline vers vous avec tant d'amour, après avoir rendu à votre âme sa première beauté "en la lavant dans son sang" par l'absolution sacramentelle.

Mes péchés passés ne sont-ils pas un obstacle ?

Je comprends ! Vous êtes une de ces âmes qui ne sont jamais tranquilles, mais passent leur temps dans les doutes et les anxiétés, et que le confesseur a grande peine à pousser à la communion fréquente et quotidienne.

Vous dites : Je suis retenu par les nombreux péchés mortels de ma vie passée !—Je réponds : Raison de plus pour communier le plus souvent possible, même tous les jours !—Comment donc ?—Tout d'abord, parce qu'ayant tant offensé le cœur amoureux de Jésus, il est bien juste que vous vous empressiez maintenant de satisfaire son vif désir de s'unir chaque jour à vous.

Secondement, si vos fautes vous ont été pardonnées quant à la coulpe, qui sait combien de temps vous devrez en expier la peine dans le Purgatoire ?... Or, sachez-le, cette dette vous est remise plus ou moins, et même en totalité, par le moyen de la communion fréquente et quotidienne. Car l'Ange de l'Ecole nous enseigne qu'un effet indirect de la communion est de nous remettre la peine des péchés passés et de nous

délivrer en tout ou en partie du Purgatoire par l'excitation actuelle de la sainte charité en nous, laquelle, "étant un feu consumant" détruit non seulement la culpé, mais la peine du péché.

Ah ! que vos péchés ne vous tiennent donc pas éloigné de la sainte Table ! Qu'ils vous y entraînent, au contraire !... Plus vous avez blessé le cœur du bon Jésus, plus vous lui devez de compensation, et la meilleure et la plus douce à son amour est de multiplier vos communions ferventes.

Cet excès de repentir et d'alarmes offensent ma bonté, dit un jour N.-Seigneur à S.-Marguerite de Cortone qui craignait de communier au souvenir de ses fautes passées. Il suffit que vous vous accusiez de vos fautes en confession, ensuite tenez vous en paix et communiez.

Puis-je aller communier avec un péché douteux sur la conscience ?

Je sais que la crainte d'être en état de péché mortel vous fait souvent laisser la sainte communion. Je vous répète que vous communiez dignement *même avec le doute*.

Tout d'abord parce qu'aux âmes comme vous, craignant Dieu, ayant la conscience délicate, et qui, habituellement, ne voudraient jamais commettre de faute grave, saint Alphonse enseigne que le seul *doute* d'avoir mortellement péché est un signe certain qu'on ne l'a pas fait, et il leur applique ces paroles de Notre-Seigneur à sainte Thérèse : " Personne ne me perd (par le péché mortel) *sans le savoir certainement*."

En second lieu, parce que le concile de Trente n'a pas interdit la sainte communion, rare, fréquente ou quotidienne, à ceux qui *doutent*, mais seulement à ceux qui

sont *certain*s, qui ont conscience d'avoir commis un péché mortel.

Et ceci est encore l'enseignement de saint Alphonse : " Si la personne *doute* avoir péché ou non mortellement, elle peut *licitement* s'approcher de la sainte Table sans se confesser ; que le doute soit négatif ou positif, c'est-à-dire qu'on ait ou non une raison sérieuse de douter. Il suffit, pour recevoir plus sûrement le fruit du Sacrement, de faire l'acte de contrition. Car la prescription de l'Apôtre : "*Probet autem seipsum homo,*" par laquelle on entend que la confession est commandée, lie seulement, nous dit le concile de Trente, ceux qui sont *conscients*, c'est-à-dire *certain*s d'un péché mortel commis et non encore accusé. " Personne, déclare le concile, s'il est conscient de péché mortel, ne doit s'approcher de l'Eucharistie." Donc le précepte de l'Apôtre ne s'impose qu'à celui qui a conscience, qui est *certain* de sa faute. (1)

Vous me demandez si, du moins en ce cas, il n'est pas *mieux* de vous confesser avant de communier.

[1] Comme les doutes naissent fréquemment à l'occasion des mauvaises pensées, les remarques suivantes ne manqueront pas d'être utiles.

La mauvaise pensée 1o n'est point une "pensée" la plupart du temps, mais une simple "impression sensitive," donc physiologique a priori et "sans moralité" en elle-même ; 2o elle est inévitable et il faut de bonne heure s'habituer à la tenir pour telle ; 3o "sentir" n'est pas "consentir," comme dit saint François de Sales ; 4o la satisfaction sensitive momentanément procurée à "l'appétit de la bête" par la dite impression, dans les sens ou dans l'imagination, n'est pas le péché ; 5o le péché vrai dont il y a lieu de se garder, n'existe qu'au moment où la "volonté délibérée," réfléchissante, "accepte cette jouissance," l'entretient, la provoque, la désire ; 6o dans cet ordre de chose où il y a tant en jeu, de nerfs et de sang—très souvent rien que cela,—la faute grave n'est pas à présumer dans les consciences habituellement bonnes, vu les circonstances subjectives très nombreuses d'inadvertance, d'habitude, de passion, etc., qui atténuent dans une large mesure la participation de la volonté libre à la détente, en soi purement physiologique et partant automatique, des ressorts matériels de la sensibilité ; 7o donc ne point s'alarmer par le souci trop accentué de leur éviter les "occasions courantes", qui sont la trame même de la vie humaine ordinaire, mais prier Dieu et se tenir uni à Dieu par des actes de volonté actuels, surtout au moment de la tentation.

Je vous réponds : C'est évidemment *mieux*, si vous n'êtes pas scrupuleux et si vous pouvez commodément trouver votre confesseur. Mais si vous ne pouvez facilement vous approcher du tribunal de la pénitence, et qu'il s'agisse ou de communier avec le doute d'être en état de péché mortel ou de différer la sainte communion, alors *le mieux pour vous* est de communier avec un tel doute plutôt que de rester, même un seul jour, sans recevoir le saint Sacrement.

Enfin, si votre confesseur, vous jugeant scrupuleux, vous avait commandé de communier toujours, même quand vous doutez ou craignez d'être en état de péché mortel, non seulement vous feriez *mieux* de communier malgré ce doute, mais en ce cas, vous y seriez obligé ; et si, à cause de votre doute, vous laissiez la sainte communion, vous déplairiez à votre doux Sauveur, comme l'enseigne saint Alphonse : “ Beaucoup de théologiens disent qu'une personne scrupuleuse, qui a reçu de son confesseur l'ordre d'agir avec liberté et de surmonter ses scrupules, non seulement peut le faire, mais encore y est *obligée* ; autrement elle pèche, tant à cause du dommage qu'elle se fait en se rendant incapable d'avancer dans les voies de Dieu, qu'à cause du péril où elle se met de perdre la santé, la tête et même son âme, en se relâchant jusqu'aux vices, ce qui veut dire, en s'abandonnant par désespoir à une vie coupable.

Allons, courage ! et “ chaque fois que votre père spirituel vous accorde la communion, gardez-vous de vous laisser vaincre par le démon, en la laissant à cause de vos craintes et de vos scrupules. Et sachez qu'il n'y a pas de désobéissance plus pernicieuse que celle de laisser la communion, parce que c'est une désobéissance qui procède d'un défaut d'humilité, puisque vous

pensez alors mieux entendre les choses que votre directeur."

Donc, obéissez et dites avec la grande sainte Marie-Madeleine de Pazzi : "*j'aime mieux mourir, plutôt que de manquer une communion qui m'a été concédée par l'obéissance.*"

**Je n'ose pas communier sans me confesser et je ne puis
me confesser tous les jours**

L'Eglise qui vous presse, au nom du désir du cœur de Jésus, de communier tous les jours, n'a jamais imposé l'obligation d'une confession pour chaque communion.

Il faut donc tranquilliser sa conscience par une intelligence, facile du reste, de la vraie doctrine. Il ne faut pas être plus catholique que le Pape. Il ne faut pas se créer des obligations qui non-seulement ne sont pas imposées, ne sont pas conseillées, mais qui plus est, sont contraires à l'esprit de l'Eglise.

Il n'y a qu'un seul cas, dit le concile de Trente, où l'on soit *obligé* de se confesser avant de communier : c'est lorsqu'on a conscience d'avoir commis un *péché mortel*. Et le 14 février 1906, Rome déclarait que ceux qui font la communion *au moins cinq fois par semaine* peuvent gagner les indulgences attachées aux prières et aux bonnes œuvres, sans que ce gain soit subordonné à la fréquence de la confession ; aucun délai n'est fixé comme ne pouvant être dépassé sous peine de n'avoir plus droit aux indulgences.

C'est le jansénisme qui a introduit cette crainte anti-catholique qui, sous prétexte de sainteté plus grande, exalte la confession aux dépens de la communion, nous fatigue de scrupules, nous fausse la conscience et plaît infiniment au diable en nous tenant

respectueusement éloigné de l'adorable Eucharistie, qui est le foyer vivant de la sainteté.

Vous demanderez peut-être pourquoi la confession quotidienne ne serait-elle pas aussi utile que la communion de chaque jour. N'est-elle pas un sacrement institué pour donner la grâce ? Je réponds qu'il n'y a pas de parité entre les deux.

D'après le concile de Trente, le sacrement de Pénitence a été institué comme la seconde planche de salut pour ceux qui, après leur Baptême, ont eu le malheur de perdre la grâce et l'amitié de Dieu. La fin primaire de ce sacrement est donc, non d'alimenter et de conserver la vie de la grâce, mais de rendre à l'âme sa beauté perdue par un péché grave après qu'elle a été lavée dans les eaux baptismales. En ceci apparaît ce qui le distingue du sacrement de l'Eucharistie institué pour nourrir l'âme, la préserver des fautes graves et la guérir des blessures du péché véniel ; dès lors, nous comprenons pourquoi, selon l'intention du Christ, le sacrement de Pénitence ne doit pas être reçu tous les jours tandis que celui de l'Eucharistie, d'après sa fin même, doit être reçu tous les jours.

Cependant comme tous les sacrements confèrent toujours la grâce à ceux qui les reçoivent sans obstacles, le sacrement de Pénitence confère donc la grâce aussi souvent qu'il est reçu avec les dispositions suffisantes, même s'il n'y a aucun péché mortel à effacer, et partant, il peut y avoir avantage à le recevoir souvent, selon la catégorie des personnes, tant au point de vue de la grâce qu'il confère qu'au point de vue de la direction et des conseils qu'il importe parfois de recevoir.

En soi, il serait utile de le recevoir tous les jours, car chaque absolution sacramentelle est comme un nouveau bain dans le sang de Jésus-Christ ; aussi apprendre

nous de quelques saints qu'ils se confessaient tous les jours.

Cependant, vu les circonstances qui accompagnent ce sacrement, il résulte que la confession fréquente, et même la confession hebdomadaire, n'est pas toujours utile ; et que la confession faite plus souvent que tous les huit jours, surtout la quotidienne, est impossible pour la masse des fidèles. En voici deux raisons : 1^e les personnes pieuses séculières ont leurs occupations de famille, de profession, qu'elles négligeraient en allant se confesser plusieurs fois par semaine ; 2^e le confesseur qui consacre beaucoup de temps à quelques personnes dévotes, en pourrait manquer ensuite pour entendre la confession des pécheurs qui ont beaucoup plus besoin du sacrement.

Je veux ajouter quelques mots pour montrer combien il importe de faire toujours des confessions brèves, c'est-à-dire de ne pas les prolonger par des discours inutiles. La brièveté est importante en confession, pour vous, pour les personnes qui attendent près du confessionnal, pour le confesseur lui-même.

Tout d'abord *pour vous*, parce qu'en général les confessions courtes font les âmes franches, dégagées, tranquilles, joyeuses ; tandis que celles qui traînent en longueur les rendent souvent timides, inquiètes, mélancoliques, embrouillées.

En second lieu, la brièveté en confession est importante *pour les personnes qui entourent le confessionnal* ; car il n'est pas rare, pendant qu'elles attendent un pénitent qui reste des demi-heures dans le confessionnal, qu'elles s'étonnent, s'agitent, murmurent et, finissent par s'en aller sans confession ni communion, soit par dépit, soit par impossibilité de prolonger leur attente.

Enfin, il est important *pour votre confesseur* que vos confessions soient courtes parce que, laissant de côté les autres considérations, si le temps est précieux pour tous, il l'est plus encore pour les prêtres, qui ne sauraient en dissiper la moindre parcelle sans préjudice du bien des âmes auxquelles leur vie sacerdotale est consacrée.

Vous confessant souvent, vous pouvez accuser en quelques minutes vos impatiences, murmures, désobéissances, mensonges et autres péchés. Vous devez vous abstenir d'exposer les excuses de vos péchés, leurs circonstances vaines et inutiles, quelquefois même la manifestation des défauts des autres. (1)

[1] Il y a des personnes qui répètent toujours leurs craintes d'avoir mal fait leurs confessions, qui se demandent sans cesse, avec anxiété, si telle action passée était ou n'était pas fautive grave, qui se troublent beaucoup à l'égard de mauvaises pensées auxquelles elles craignent d'avoir consenti ; leur vie est un tourment continuel, elles n'ont jamais la paix. Ces personnes sont malades et leur maladie, c'est le scrupule : les règles qui suivent leur seront un remède assuré et efficace.

Règles pour les âmes scrupuleuses :

1^e Règle.—Quant au passé et à toutes les confessions passées, quels que soient les doutes et craintes qui surgissent dans votre esprit, vous ne devez jamais plus y penser, jamais plus y revenir dans vos accusations, estimant n'avoir point existé avant votre dernière confession.

2^e Règle.—Quant au présent, lorsque vous ne voyez pas le péché évident et certain, que vous ne craignez ou doutez seulement, méprisez vos anxiétés et agissez contre, en toute franchise et liberté comme si vous étiez, pour ainsi dire, impeccable.

3^e Règle.—Tenez ensuite pour assuré que vous n'avez jamais commis de péché mortel, chaque fois que vous avez agi avec la peur de le commettre.

4^e Règle.—Pour les mauvaises pensées qui vous affligent tant, soit contre la foi, soit contre la pureté, et pour les pensées de blasphème etc., croyez fermement n'avoir pas consenti donc n'avoir pas péché, si vous ne pouvez pas le jurer la main sur le crucifix.

5^e Règle.—Vous ne devez jamais faire l'examen de conscience. Cet exercice si utile aux autres âmes, serait du poison pour vous.

6^e Règle.—Si vous n'avez pas dans la pensée un péché que vous puissiez jurer être mortel et avoir été commis par vous en pleine advertance, alors, ne déclarez rien en particulier, mais contentez vous d'une accusation générale en ces termes : " Mon père, je m'accuse de tous mes péchés présents et passés spécialement de ceux commis " ici il est bon de spécifier une vertu particulière contre laquelle vous avez péché dans le passé, par exemple, " contre la pureté ou l'obéissance ou la patience, etc ; et cela, afin de présenter pour plus grande

OBJECTIONS RELATIVES A LA SAINTE COMMUNION

Je ne suis pas digne ! Je suis trop imparfait, orgueilleux, sensuel !

Il y a une dignité absolue ; on est absolument digne de recevoir un personnage quand on est son égal par la nature, la condition, l'intelligence, la vertu. Mais il est clair que ce n'est pas cette dignité qui vous est demandée. A ce point de vue, il n'y eut qu'une seule communion qui fut digne, celle de Jésus dans la dernière Cène.

Il y a une dignité qui est constituée par un degré supérieur de sainteté. Si cette dignité était exigée, la plupart des hommes seraient exclus de la participation à ce sacrement, Jésus n'aurait pas dit : *Accipite et manducate ex hoc omnes*, les apôtres eux-mêmes, lors de la dernière Cène, auraient fait une communion indigne, et ce sacrement d'amour n'aurait pas été institué pour les hommes.

Il y a une troisième dignité : celle que nous confère la grâce sanctifiante et que nous recevons dans le sacrement de Pénitence.

Après une confession, théologiquement parlant, nous sommes *dignes* de communier, nous sommes *saints* ; nous avons la robe nuptiale nécessaire pour entrer sans sacrilège dans la salle du festin. " Avec cette pureté,

sûreté, une matière certaine et suffisante à l'absolution sacramentelle.

Si vous obéissez aveuglément et constamment à votre confesseur, en observant fidèlement ces six règles, non seulement vos confessions deviendront très courtes, mais je vous promets de plus, qu'avec l'aide de Dieu, peu à peu vous guérirez de votre infirmité, vous jouirez d'une grande paix et tranquillité d'esprit, et que les consolations divines vous combleront de joie en proportion des douleurs spirituelles que vous aurez endurées ; si bien que dans vos communions quotidiennes " vous goûterez et verrez combien le Seigneur est doux."

dit saint J. Chrysostome, approchez-vous toujours de la Table sainte, et sans elle, jamais. "

Si la raison d'indignité valait, il ne faudrait jamais communier, " car, dit saint Ambroise, si l'on n'est pas digne de communier chaque jour, l'est-on de communier après un an ? "

Vous dites que vous êtes indigne de communier, mais ne savez-vous pas qu'à mesure que vous vous éloignez de Jésus-Christ, vous devenez de plus en plus indigne de vous approcher de lui ? Vos fautes croissent à proportion que vous vous abstenez des sacrements, puisque vous vous privez ainsi de ce Pain de vie que le concile de Trente, après saint Ignace d'Antioche, propose aux fidèles comme l'antidote du péché et le gage préservateur de l'immortalité.

Laissez donc de côté cette humilité qui n'est pas selon la vraie doctrine.

L'Eglise sait fort bien que vous n'êtes pas digne de communier, et cependant au nom du désir le plus ardent du cœur de Jésus, elle vous invite à le faire tous les jours, si vous voulez devenir un vrai serviteur de Dieu. Elle sait si bien que vous n'en êtes pas digne, ni vous, ni personne, qu'elle oblige tous ses enfants, les prêtres et les évêques eux-mêmes, à dire non pas une fois, mais trois fois du fond du cœur, avant de communier : *Domine, non sum dignus ut intres sub tectum meum.*

L'Eglise ne vous fait pas communier parceque vous en êtes digne, mais parceque vous avez besoin de le faire pour être le moins indigne possible de votre très saint et très bon Maître. Elle vous engage à communier tous les jours, non parceque vous êtes saint, mais pour que vous puissiez le devenir ; non parceque vous êtes fort, mais parceque vous êtes faible et imparfait,

porté au mal, facile à séduire et prompt à pécher.

La peur de Dieu n'est pas une vertu ; la perfection de la piété, c'est l'amour. Or, dit l'apôtre saint Jean, le véritable amour exclut la crainte (servile). Il ne conserve de la crainte que le respect filial qui se concilie admirablement avec la tendresse la plus confiante et qu'on pourrait appeler le *respect de l'amour*. La peur de Dieu fait partie de cette piété janséniste si faussée et si dangereuse, qui resserre le cœur, y détruit l'amour et la confiance, et jette les âmes dans la sécheresse, le vide et le désespoir.

La vraie humilité est toujours jointe à la confiance. Un pieux docteur du quatrième siècle, se demandant quel est le plus humble, du fidèle qui communie fréquemment ou de celui qui communie rarement, répond sans hésiter, que le plus humble est celui qui reçoit le plus souvent Jésus-Christ, car c'est le signe certain qu'il connaît mieux sa misère et qu'il sent davantage le besoin d'y porter remède.

Confiance donc ; allez à Jésus parce qu'il vous aime, tout indigne que vous êtes de son amour ; allez le recevoir tous les jours parcequ'il vous le demande instamment que vous en avez besoin ; allez à lui avec une humble et simple tendresse et plus vous communiez, plus vous serez digne de communier. L'amour et la confiance doivent dominer le respect, dit saint Thomas.

La grande idée que saint Pierre Célestin se faisait de la sublimité de la messe, le portait à s'abstenir de célébrer chaque jour. Mais un saint abbé lui apparut et lui dit d'une voix sévère : " Et quel séraphin trouverez-vous dans tout le ciel qui soit digne de célébrer ? Dieu a choisi pour ministres du saint sacrifice non les anges mais des hommes, sujets comme tels à

mille imperfections. Humiliez-vous, c'est bien ; mais célébrez chaque jour, car telle est la volonté de Dieu."

Appliquez-vous ces paroles et communiez chaque jour, car tel est le désir de Jésus qui a voulu faire les délices d'être avec les enfants des hommes.

**Pour communier souvent, il faut être plus saint que
je ne le suis**

Et je dis que pour être plus saint que vous n'êtes, il faut communier souvent.

Votre raison suppose que la communion est une récompense et non un moyen, ce qui est une erreur profonde. Considérez que les dispositions suffisantes pour communier quelques fois sont aussi suffisantes pour communier tous les jours. Ceci ne souffre pas de contradictions. Or ces dispositions suffisantes sont l'état de grâce et la volonté sincère d'éviter le péché mortel.

Saint Thomas avait dit : " Le seul péché mortel est un obstacle absolu à la sainte communion," et Bourdaloue avait fait remarquer qu'il ne faut pas confondre ce qui est de *précepte* et ce qui est de *conseil*, car c'est cette confusion qui embrouille notre piété et, depuis deux siècles, dépeuple nos églises. Le décret de 1905 a établi d'une manière définitive que la seule disposition de précepte pour communier dignement et utilement, c'est l'état de grâce accompagné du ferme propos d'éviter les fautes graves. C'est la sainteté dont nous avons parlé plus haut.

Que des dispositions plus parfaites, une sainteté plus grande soient désirables, qui oserait en douter ? Mais enfin ces dispositions meilleures sont de convenance, de conseil, et non de précepte rigoureux. Aussi, un bon directeur des âmes, tout en les recommandant vive-

ment, ne les exige pas d'une manière absolue, de peur de priver les âmes du seul remède qui les préserve peut-être de chutes plus graves.

Si vous avez cet état de grâce et cette bonne volonté d'appartenir à Dieu, si vous avez cette sainteté suffisante, pourquoi ne pas aller communier pour l'affermir et l'augmenter ? si vous ne l'avez pas, pourquoi ne pas l'acquérir par une bonne confession ? Écoutez ce que disait aux fidèles de Constantinople leur grand archevêque saint Jean-Chrysostôme : “ Ou bien vous êtes dans la grâce de Dieu, ou bien, vous n'y êtes pas. Si vous y êtes, pourquoi ne pas recevoir la sainte communion qui est instituée pour vous y maintenir ? Si vous êtes en état de péché, pourquoi ne pas aller vous purifier par une bonne confession et ne pas vous présenter ensuite à la Table sainte où vous recevrez la force de ne plus succomber ? ”

“ Prenez garde ”, dit saint Cyrille d'Alexandrie, c'est le diable qui, pour nuire à votre âme et la priver du corps du Christ, inspire ce genre de respect.”

D'ailleurs, le décret de 1905 a déplacé l'axe des questions agitées autour de la communion fréquente et quotidienne. Jadis, tout se réglait sur les dispositions requises, aujourd'hui, tout repose sur les désirs de Jésus et le besoin des âmes. Mettre en premier lien le respect et l'honneur envers l'Eucharistie, et pour cela s'éloigner de la communion quotidienne, c'est s'appuyer sur des raisons qui ne sont que des prétextes infectés du virus janséniste.

Réfléchissez bien sur le trait suivant.

Le général Lamoricière, revenu à Dieu, s'entretenait un jour de la communion fréquente avec sa pieuse fille et le curé de sa paroisse.—Je crois, dit-il, qu'il ne faut pas communier souvent.—Son curé répondit : „Tous

nous ne sommes pas dignes de le faire ; mais nous en avons besoin. La communion n'est pas la récompense de la vertu, mais le moyen de la pratiquer. Le général, après un instant de réflexion, dit au prêtre : Monsieur le curé, on m'avait donné mille mauvaises raisons contre la communion fréquente, vous ne m'en donnez qu'une bonne pour, elle me suffit. Puis, se tournant vers sa jeune fille : Communie tant que tu pourras, lui dit-il. Lui-même l'accompagna ensuite souvent à la Table sainte et, dans ses communions, il versait des larmes de joie, lui que les plus grands dangers n'avaient pu émouvoir sur les champs de bataille. Qu'il en soit ainsi pour chacun de nous qui avons résisté à l'invitation de Jésus, appuyés sur de fausses raisons.

Je commets tous les jours des péchés véniels

Vous commettez tous les jours des péchés véniels, le décret a prévu votre cas.

Il reconnaît qu'il y a de grands avantages à être purifié des péchés véniels pour communier tous les jours ou fréquemment. Cette pureté plus parfaite, en effet, ouvre l'âme plus librement à la venue du Christ ; elle dispose mieux à l'union avec lui par l'amour, attendu qu'elle atteste une conformité plus étroite de la volonté de l'homme avec celle de Dieu. Cependant le décret ne prescrit pas cette disposition comme *nécessaire*, il en indique le degré pratiquement accessible à la bonne volonté, et il enseigne que c'est *surtout de la communion* quotidienne qu'il faut attendre la délivrance du péché véniel, pour autant qu'on la peut obtenir ici-bas.

Que celui-là donc qui, sans exclure les intentions plus élevées du plaisir à procurer à Dieu et du saint amour à développer dans son cœur, se sentirait *surtout*

poussé par sa misère à recourir à la communion, y vienne hardiment tous les jours. C'est, en effet, une intention très droite et très pieuse que d'honorer Jésus eucharistie comme le remède par excellence, en lui apportant nos maux spirituels à guérir, puisque le Sauveur a dit : Prenez et mangez-en tous : « ceci est mon corps livré et mon sang répandu pour la rémission des péchés.

C'est pourquoi les saints Pères, loin d'enseigner à ne pas faire la communion quotidienne quand on pèche véniellement tous les jours, exhortaient, au contraire, les fidèles à communier tous les jours, précisément parce qu'ils commettaient des péchés véniels tous les jours. « Parce que vous péchez chaque jour, disait saint Augustin, communiez donc chaque jour. » Et dans un autre endroit : « Portez l'innocence (*l'état de grâce*) à l'autel ; quant à vos péchés, bien que quotidiens, il suffit qu'ils ne soient pas mortels. »

D'après tout ceci, voyez, si ce n'est pas une *crainte vaine* que l'appréhension de mal faire en communiant dévotement, tous les jours, à cause des fautes vénielles dans lesquelles vous tombez tous les jours. N'avez-vous pas plutôt à craindre de vous affaiblir par vos péchés véniels quotidiens, et de voir votre continuelle infirmité cesser d'être légère pour devenir grave, si vous ne prenez pas le remède quotidien du corps du Seigneur ?

Je veux dire que, négligeant de communier souvent et tous les jours, vous risquez de tomber du péché véniel dans le mortel. Car non seulement la divine Eucharistie nous guérit de nos fautes légères quotidiennes, mais elle a encore la vertu de nous préserver de la blessure du péché mortel, comme le

démontre le Docteur angélique et comme nous l'enseigne le concile de Trente.

Je vous supplie donc, de ne pécher jamais même véniellement et de ne pas causer, avec pleine advancement, la moindre douleur au cœur si amoureux de notre doux Sauveur. Mais puisque votre misère est si grande, que malgré vos bons propos " tous les jours vous corrigez des péchés véniels ", je vous dis " de communier tous les jours. " Je vous le répète, non seulement avec le grand évêque d'Hippone, mais avec tous les autres Pères de l'Eglise qui ont écrit sur la sainte communion. En effet " la sentence : *Parce que vous péchez chaque jour, communiez donc chaque jour* n'est pas particulière à saint Augustin ; en considérant bien, on verra facilement qu'elle exprime le sentiment unanime des Pères sur la question. Et c'est avec raison, car péchant toujours, toujours vous avez besoin du remède. "

Ainsi donc, quant à ces fautes vénielles, inhérentes à la faiblesse humaine, le décret de 1905 déclare qu'elles ne peuvent jamais être un obstacle à la réception fructueuse de l'Eucharistie. De plus, la foi nous enseigne expressément qu'un acte sincère d'amour de Dieu et de repentir suffit pour nous en purifier complètement ; et pour nous faciliter cette purification, l'Eglise, dans sa sollicitude maternelle, a établi, sous le nom de *sacramentaux*, des moyens très simples dont l'emploi purifie nos consciences : tels sont le signe de la croix avec de l'eau bénite, la récitation du Pater, du Confiteor à la messe, les prières publiques prescrites par l'Eglise, la manducation des aliments bénits par l'Eglise, les aumônes et bonnes œuvres prescrites par l'Eglise, les bénédictions du Pape, des évêques et prêtres.

Et puis encore une fois, rappelez-vous que le concile de Trente déclare que “ la sainte communion préserve du péché mortel et *efface les péchés véniels*.”

Entendez bien cette parole : ce n'est pas la confession mais la communion (dont vous avez peur), qui a été instituée pour enlever vos fautes journalières. Avec un acte d'amour de Dieu, la communion dévorera vos péchés véniels, comme le feu dévore la paille. Si votre cœur est à Dieu communiquez donc hardiment et avec joie, malgré vos infirmités quotidiennes ; ne craignez pas de fatiguer Jésus.

Je conserve de l'affection pour certains péchés véniels

Eh bien, l'exemption des péchés véniels délibérés—encore qu'elle soit très avantageuse et qu'on puisse sans trop d'illusion l'attendre des âmes de très bonne volonté ; bien qu'il soit très bon aussi de la susciter et de la cultiver avec grand soin—cette exemption n'est pas nécessaire, même pour la communion quotidienne.

La troisième règle du décret est ainsi formulée : S'il est très avantageux que ceux qui font la communion fréquente et quotidienne soient exempts des péchés véniels, au moins *pleinement délibérés* et de *l'affection à ces péchés*, néanmoins il suffit qu'ils soient purs de fautes mortelles, avec la résolution de n'en point commettre à l'avenir.

“ Or, cette résolution, si elle est sincère et soutenue par la communion quotidienne, dit le décret, ne peut pas ne pas avoir pour résultat de débarrasser l'âme des chutes dans le péché véniel et des affections qui y retiennent l'âme.”

Autrefois, les adversaires de la communion quotidienne prétendaient qu'on n'y pouvait être admis que si l'on ne commettait plus de péchés véniels délibérés

et que si l'on avait vaincu toute attache, toute affection à ces péchés. Ils n'accordaient même que difficilement la communion fréquente à qui ne présentait ces deux conditions : de sorte qu'ils demandaient ce double résultat bien plus à l'effort de l'homme qu'à la grâce du sacrement, et qu'ils aggravaient singulièrement les conditions nécessaires pour le recevoir.

Aujourd'hui le décret déclare que le *péché véniel habituel*, c'est-à-dire commis et non encore purifié n'est jamais obstacle à la communion même quotidienne, et qu'il est dans les propriétés de l'Eucharistie d'en effacer les taches et d'en *détruire les liens* : mais à condition que, contre ces fautes qui sont fatalement de tous les jours, on se munisse tous les jours de " l'antidote qui délivre des fautes quotidiennes ", selon le mot déjà rappelé du concile de Trente.

La doctrine sur ces questions se résume donc ainsi : il y a de grands avantages à être exempt du péché véniel délibéré et de l'affection à ce péché pour la communion quotidienne, mais il suffit de l'exemption du péché mortel ; la délivrance des péchés véniels quotidiens s'obtient par la communion quotidienne.

En communiant souvent, je crains d'étonner et de scandaliser les personnes qui me connaissent

Quelqu'un, en effet, pourrait dire, si les âmes ne sont pas très parfaites et qu'elles communient fréquemment et même quotidiennement, que leurs défauts nombreux seront pour les autres un sujet de scandale, dans les communautés surtout où les défauts sont mieux connus. En voilà un, en voilà une, remarquera-t-on, qui communie souvent et qui ne sait pas vaincre son ressentiment, ni s'abstenir de critiquer le prochain, elle montre

toujours de l'impatience, de l'ambition, de la vaine gloire, etc.

A celui qui parlerait ainsi il suffirait de répondre : c'est vous, semble-t-il, qui êtes un sujet de scandale pour les fidèles avec qui vous vivez, en enseignant que la communion fréquente et quotidienne exige un degré de sainteté plus avancé.

Par là vous donnez à entendre que ceux qui communient sans avoir la perfection exigée par vous abusent du sacrement. Cessez d'enseigner une pareille doctrine; enseignez plutôt avec les Pères de l'Eglise, le concile de Trente, et Pie X, que la communion est défendue uniquement à ceux qui sont coupables de péché mortel, que la communion comporte les péchés véniels, que même elle les efface où elle les trouve, et il ne sera plus question de scandale.

Si je me mettais à enseigner qu'il est défendu de faire gras non-seulement le vendredi, mais même le mercredi, ceux qui ajouteraient foi à mes paroles, ne pourraient voir, sans en être scandalisés, des chrétiens faire gras le mercredi. Ici il est clair que le scandale viendrait uniquement de mon enseignement erroné ; l'application est facile à faire au cas précédent.

Non, qui vit à le droit et le devoir de conserver sa vie, et la communion est toujours du même prix ; elle n'augmente pas de valeur pour être donnée plus souvent. Il faut pour la communion de demain la même disposition que pour celle d'aujourd'hui, mais pas plus. Pourquoi la communion de Pâques ou celle de chaque mois devrait-elle se donner au rabais et les communions plus fréquentes coûter plus cher ?

Chacune d'elles contient le même Christ à qui il a plu de se faire l'aliment nécessaire de tous ses membres

et de n'exiger, pour se donner à eux, autre chose sinon qu'ils soient vivants de l'état de grâce.

Personne n'a le droit d'intervenir dans la constitution de l'économie sacramentelle pour modifier les institutions du Christ, et il y aurait quelque chose de téméraire à vouloir se montrer plus difficile que lui.

N'abandonnez donc pas la communion quotidienne par la *vaine crainte* de scandaliser ceux qui connaissent vos imperfections et les péchés véniels que vous commettez chaque jour. Craignez plutôt de ne pas donner le bon exemple, si on ne vous voit pas, vous qu'on sait misérable et infirme, recourir, autant que possible, journellement à Celui qui est la source de la miséricorde ; si on ne vous voit pas recevoir, tous les jours, le contre-poison de vos péchés quotidiens contenu dans l'Eucharistie. Car " ce divin sacrement est le salut de l'âme et du corps et le remède de toutes les maladies spirituelles."

D'ailleurs qui sont ceux qui pourraient être scandalisés ? Parlez-vous ici de ces demi-chrétiens, de cette foule de gens qui ne comprennent rien aux choses de Dieu, tout en observant quelques pratiques de religion ? Vous savez bien qu'il ne faut faire aucun cas de leurs critiques. Laissez-les dire ; leur blâme est presque un éloge.

S'agit-il au contraire, de personnes pieuses ? Soyez sûr que jamais vous ne les scandaliserez, que même vous ne les étonnerez jamais, si vous vivez en véritable chrétien, sincèrement désireux de vous sauver. Cependant, s'il y avait évidemment chez vous une négligence notable à réprimer votre mauvais caractère, à conformer votre vie de chaque jour à vos pratiques religieuses ; si c'étaient toujours les mêmes impatiences, les mêmes médisances, les mêmes gourmandises et soins douilletts pour le bien-être, enfin le même détail innombrable de défauts qui

sont plus que des imperfections et qui ne peuvent échapper aux regards d'une conscience quelque peu soucieuse de sa sanctification, je vous dirais, non pas d'abandonner vos communions, *loin de là*, mais de vous armer de plus d'énergie, pour mener une vie plus sainte et plus digne de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Il y a, je le sais, même parmi les bons chrétiens, des personnes peu éclairées et qu'un rien scandalise. Tout en prenant garde de les blesser, il ne faut pas trop se préoccuper de leurs dires. Vous aurez beau faire, vous ne pourrez jamais contenter tout le monde. Cherchez à plaire à Notre-Seigneur ; ayez toujours une intention droite, recueillez avec humilité les jugements divers que les gens de bien portent sur votre conduite, et tirez-en, s'il y a lieu, du profit pour vous amender. Dans vos doutes, adressez-vous en toute simplicité à un prêtre éclairé dans les voies de Dieu, à un directeur expérimenté qui vous conduise *selon l'esprit de l'Eglise* et référez-vous à son avis.

Il faut s'accoutumer, disait Fénelon, à voir des fidèles qui commettent des péchés véniels, malgré leur désir sincère de n'en commettre aucun et qui, néanmoins, communient avec fruit tous les jours. Il ne faut pas tellement se choquer des imperfections que Dieu leur laisse pour les humilier, *qu'on ne fasse aucune attention aux fautes plus grossières et plus dangereuses dont le remède quotidien les préserve*. Pourquoi se scandaliser quand on voit que des bons laïques, pour mieux vaincre leurs imperfections et pour mieux surmonter les tentations du siècle corrompu, veulent se nourrir de Jésus-Christ ?

Veillez donc avec soin sur vous-même, méfiez-vous du scrupule autant que du relâchement. Chaque jour,

allez communier, renouvelez vos bons propos et occupez-vous le moins possible du qu'en-dira-t-on.

A quoi bon communier souvent ? J'en connais qui le font et n'en deviennent pas meilleurs

D'abord, en admettant la vérité de ces critiques, il ne s'en suit nullement que la communion soit inutile pour ces personnes.

Savez-vous si, en s'éloignant de la sainte Table, elles ne deviendraient pas dix fois pires ? Savez-vous si la communion ne les a pas empêchées, à certaines heures, de vous nuire et ne les a pas décidées à vous pardonner, à vous défendre, à vous servir peut-être à votre insu ? Savez-vous si elle ne les a pas retenues sur la pente du vice ou leurs passions les auraient entraînées, et n'a pas épargné au monde bien des scandales et bien des malheurs ? Ceux qui communient souvent, sans pourtant devenir plus vertueux perdraient ce qu'ils ont de vertu s'ils communiaient plus rarement.

Une personne s'exprimait un jour, dans un langage populaire, mais de manière à bien faire saisir la doctrine sur ce sujet. Quelqu'un lui ayant reproché de communier tous les matins et de se laisser emporter, assez souvent, par des mouvements de colère, elle répondit tout simplement : si je n'allais pas communier ainsi tous les matins, je tuerais. Elle avait raison ; voilà, dans bien des cas, l'effet de l'Eucharistie. Gardons-nous de juger nos frères ; laissons ce soin à Dieu.

Ne serait-ce pas, peut-être, un vilain sentiment de jalousie ou d'amour-propre blessé qui vous rend ainsi sévère envers ceux dont la dévotion à l'Eucharistie condamne votre indifférence envers ce sacrement ? Et pour quelques taches qui vous effusquent en eux, ne les chargez-vous pas injustement ? “ Si je voulais les

justifier, s'écriait Bridaine, je vous dirais que pour quelques défauts que vous apercevez en eux et que vous exagérez, ils ont mille vertus que vous ne remarquez pas ou que vous vous efforcez avec malice de diminuer. Car, il faut l'avouer, les gens du monde commettent généralement cette horrible injustice : une imperfection, d'après eux, est un crime dans les personnes qui font usage des sacrements ; mille vertus sont des riens ou des apparences trompeuses. Je vous dirais ce que Jésus-Christ disait aux hypocrites : " Vous voyez une paille dans l'œil de votre prochain et vous lui reprochez de légères faiblesses, et vous ne voyez pas la poutre dans votre œil, vous ne vous rendez pas compte de vos crimes énormes et de votre monstrueux libertinage." (Sermon XXV.)

Je n'ose plus communier souvent, car je tombe toujours dans les mêmes fautes

Et croyez-vous que vous serez meilleur quand vous communiez moins.

Si vous avez des défaillances, tout en prenant votre nourriture ordinaire, que sera-ce lorsque vous ne mangerez plus, ou presque plus ? Au lieu d'être faible, vous mourrez de faim. S'éloigner du pain des forts, c'est centupler sa faiblesse et les chutes graves suivent alors presque nécessairement.

Comme saint Ambroise comprenait mieux la vie quand il disait : " Je pèche tous les jours, j'ai donc besoin du remède tous les jours." Et encore : " Ce pain de chaque jour, nous le prenons comme le remède de l'infirmité de chaque jour."

C'est ce que fit comprendre un jour la sainte Vierge à sainte Françoise Romaine, troublée du peu de progrès qu'elle remarquait en elle à la suite de ses communions.

“ Ma fille, lui dit-elle avec tendresse, les fautes que tu commets ne doivent pas t'éloigner de la sainte Table ; elles doivent au contraire t'y porter davantage, puisque dans le très saint sacrement de l'autel, tu trouves le remède à toutes tes misères.”

La communion, même quotidienne, préserve des péchés graves, mais ne rend pas *impeccable*. Tant que nous sommes en ce monde, nous péchons, et les meilleurs d'entre nous ne sont, à vrai dire, que les moins mauvais. Soyons patients avec nous-mêmes et supportons-nous, puisque Jésus nous supporte.

Ainsi ont fait les saints, ainsi faisaient les premiers chrétiens. Ils communiaient tous les jours, comme l'affirme catégoriquement le décret de 1905, qui témoigne du règne de la communion quotidienne non seulement dans l'église de Jérusalem, *mais dans les siècles suivants*, et des grands fruits de perfection et de sainteté qui en provenaient, au témoignage des saints Pères et des écrivains ecclésiastiques.

Cependant ces premiers chrétiens n'étaient pas tous des saints. Les écrits des apôtres et les documents qui nous restent des temps primitifs de l'Eglise nous prouvent surabondamment le contraire.

Il n'est pas une seule de ses Epîtres où saint Paul ne reproche à un grand nombre d'entre eux leurs divisions, leur inconstance, leur ingratitude, leurs négligences, leur intempérance. Saint Cyprien se plaint avec amertume des faiblesses, des défaillances des chrétiens de Carthage. Saint Augustin et d'autres encore constataient les mêmes misères. Donc, les premiers chrétiens n'étaient pas tous des saints, et cependant, ils communiaient tous les jours.

La communion quotidienne ne les rendait pas impeccables, mais elle les sanctifiait fortement, leur épargnait

beaucoup de fautes graves, en faisait parvenir un grand nombre à des vertus incomparables et donnait, à plus de dix millions, la force du martyre.

Il en sera de même de nous. Sans nous rendre parfaits, la sainte communion diminuera peu à peu nos défauts et nous fera croître insensiblement en piété et en sagesse.

Ne vous étonnez pas si cette transformation ne se fait pas en un jour. Combien d'années ne faut-il pas pour qu'un enfant devienne un homme ? Le voit-on grandir ? Il grandit chaque jour cependant ; c'est un travail caché, mais très réel, auquel contribue chacun de ses repas.

Ne vous étonnez pas non plus si vous retombez dans les mêmes fautes. La piété et la communion, en perfectionnant notre nature, ne la détruisent pas ; sous l'action sanctifiante de Jésus-Christ, chacun de nous conserve sa personnalité et le germe de ses défauts dominants. C'est ce germe, ce côté faible que le démon cherche à exploiter sans cesse ; et c'est de là que procèdent ces rechutes, hélas ! trop fréquentes, qui fatiguent et humilient les chrétiens, mais qui ne doivent jamais les abattre.

Si vous pouvez vous rendre ce témoignage que vous n'aimez pas le péché grave et que vous voulez servir Jésus-Christ avec fidélité, ne vous troublez pas de vos fautes journalières ; la communion vous en purifiera, comme l'enseigne le concile de Trente et le décret du 20 déc. 1905.

Quand un mur penche on y met des étais, sinon pour le redresser, au moins pour l'empêcher de tomber. Si vous ne communiez pas, vous corrigerez-vous ? (1)

[1] On va répétant souvent après sainte Madeleine de Pazzi " qu'une seule communion suffirait à nous sanctifier," si nous y apportons une grande

Quand on communie souvent, cela ne fait plus d'effet.

Nous contestons que ce soit le cas ordinaire. Un grand nombre d'âmes constatent que plus leurs communions sont rares, plus elles sont froides et sèches. Il est vrai que l'accoutumance nous dégoûte de bien des choses mais la grâce est plus forte que l'accoutumance, et quand Dieu voit nos efforts sérieux, il peut, s'il le juge utile à notre âme, nous faire trouver, dans l'aliment divin, ce goût varié et délicieux qu'il avait mis dans la manne du désert ; *Panem de caelo omne delectamentum in se habentem*.

D'ailleurs il ne peut être question, ici, que de l'effet sur l'imagination et sur les nerfs, c'est-à-dire, de la dévotion sensible, et, en admettant qu'un accroissement de ferveur sensible suit les longues abstinences eucharistiques, l'avantage qui en découle ne compenserait

ferveur. Que faut-il penser de cette assertion ? Rien n'est plus exact si l'on veut dire qu'elle met à notre disposition le trésor de toutes les grâces, les sources du Sauveur, pour y puiser suivant la mesure de nos besoins et de notre confiance. Il serait encore vrai de dire, ne regardant que la puissance de Celui qui daigne descendre dans notre cœur, que Notre-Seigneur peut sanctifier une âme dans une seule visite sacramentelle, comme il peut guérir les malades et ressusciter les morts par un seul attouchement de sa main divine. Mais la résurrection d'un mort est un miracle fort rare. La sanctification de tous les hommes par une seule communion fervente en serait un autre. Or Dieu ne procède pas à coups de miracle, pas plus dans le domaine spirituel que dans la nature. Si donc on entend qu'une seule communion suffit pour nous élever à la plus haute sainteté, ou même pour nous assurer une sorte d'indéfectibilité dans la voie qui y mène, il faut le nier, du moins dans la conduite ordinaire de la Providence, qui veut que notre âme grandisse comme notre corps par des accroissements successifs. De même, en effet, qu'un seul repas ne suffit pas à donner à notre corps son plein développement, de même il faut bien des repas eucharistiques pour que notre âme arrive à la perfection et à la sainteté où Dieu l'appelle.

Soutenir le contraire, c'est admettre gratuitement une exception à la loi générale du progrès sourd et lent de toute vie, c'est oublier les conséquences du péché originel, de nos fautes antérieures et de nos habitudes, c'est aller à l'encontre de l'expérience des grands serviteurs de Dieu et des saints, à commencer par l'apôtre saint Pierre et ses compagnons, privilégiés du Maître, qui abandonnèrent Jésus peu de temps après une communion qui était certainement bonne. Toujours, la sainteté, commencée par des communions ferventes ou simplement bonnes, s'est accrue dans des communions successives.

pas les grâces dont on se prive. Cette ferveur sensible, remarquez-le bien, n'est pas le but et le fruit de la communion, ce n'est, pour ainsi dire, qu'un assaisonnement humain destiné à faire aimer une nourriture divine ; quand Dieu nous le donne il faut l'en remercier, comme un enfant remercie sa mère des confitures et petites gourmandises qu'elle lui donne après le repas. Mais de même que le dessert est peu nourrissant et n'est jamais que l'accessoire du repas, ainsi en est-il de la piété sensible ; ce que nous devons donc chercher dans la sainte communion, c'est le fruit substantiel et non l'accessoire, c'est un accroissement de vie et de force spirituelle qui ne dépend nullement de la consolation sensible.

“ Ne vous laissez pas tromper par cette pensée que vous avez plus de dévotion quand vous communiez moins souvent, dit saint-Alphonse. A la vérité, celui qui mange rarement, mange avec plus d'appétit, mais il est loin d'être aussi fort que celui qui prend régulièrement ses repas. Si vous communiez rarement, vous aurez peut-être un peu plus de dévotion sensible, mais votre communion vous sera moins profitable, parceque votre âme manquera de force pour éviter les fautes.”

Méditez bien ces paroles de l'auteur du “ Confesseur de l'enfance ” : Lorsqu'un homme venant du dehors par un froid glacial entre dans un appartement bien chaud, il ressent une impression de chaleur et de bien être que n'éprouvent pas ceux qui y sont depuis longtemps. Celui qui mange, après trois jours de jeûne, un morceau de pain noir, lui trouve un goût exquis. Cependant le plaisir qui suit ces brusques passages de la disette à l'abondance ou du froid à la chaleur ne vaut pas le bien-être insensible, mais profond, qui résulte d'un régime normal”. Laissez passer, je ne

dis pas huit jours, mais seulement trois, sans manger, je vous promets un appétit plus qu'ordinaire ! Prenez l'habitude d'espacer vos repas de trois en trois jours. Sera-ce le régime le plus propre à provoquer l'appétit ? Peut-être, mais au bout de peu de temps celui-ci même sera compromis, et à coup sûr ce ne sera pas le régime le plus apte à favoriser la vigueur du tempérament et la santé générale. Concluez de même pour vos communions.

Que diriez-vous si je vous conseillais d'omettre vos prières du matin et du soir, votre chapelet, pour les reprendre ensuite avec plus de ferveur ? Vous répondriez que le remède n'est pas dans l'omission, mais dans la correction, et vous auriez raison. Vos communions, soyez-en convaincus, doivent être jugées de même.

Quand vous communiez pour être plus fort dans les tentations, plus chaste, plus porté à la prière, plus courageux dans les combats de chaque jour, soyez assuré que vous retirerez un grand fruit de vos communions, et que, plus elles seront fréquentes, plus elles vous feront *de l'effet*.

D'ailleurs seriez-vous plus délicat que Notre-Seigneur et son Eglise ? La crainte qui vous arrête ne les empêche pas de vous inviter à communier tous les jours. Qui a raison ? Mais voyons de plus encore ce que vaut cette crainte. Elle part d'une supposition fautive, à savoir que l'habitude empêche les fruits d'un acte bon en lui-même. Bien au contraire, l'habitude est un facteur de progrès et de succès, car toute force constante est de sa nature accélératrice. Est-ce que l'habitude ne développe pas l'habileté ?

La communion est une force constante, car les effets qu'elle produit ne dépendent pas de nos seuls efforts ;

il n'en est pas de la communion comme d'une simple prière, d'un acte de mortification ou de charité, elle agit par son efficacité propre et intrinsèque.

La communion, dit le b. curé d'Ars, fait à l'âme comme un coup de soufflet à un feu qui commence à s'éteindre.

Comprenez bien, je vous prie, que par la communion vous recevez la vie de votre âme et que toute vie qui puise en dehors d'elle un aliment convenable à sa nature, progresse, non par de brusques poussées, mais par des accroissements lents et insensibles. Cette loi se vérifie d'autant plus de la vie surnaturelle que les opérations de celle-ci échappent à notre observation directe.

Ne confondez pas les progrès sensibles et les progrès réels. "Vous n'avez pas entendu en vous la fermentation du sang divin, ni remarqué l'élongation de votre taille divine : le pain eucharistique a fait son œuvre, comme le pain ordinaire, sans que vous vous en aperceviez."

Pressé de retourner vers des jeunes gens qui l'attendaient pour se confesser et communier, Lacordaire disait à un ami qui voulait le retenir : Laissez-moi, vous ne savez pas ce qu'est une communion dans la vie d'un homme. Allez, jeunes communicants, vous ne saurez qu'au ciel ce que vous devez à la communion fréquente.

Je crains de me familiariser avec les choses saintes

Je demande ici toute votre attention. Cette crainte peut être bonne comme elle peut ne pas l'être.

Si par familiarité vous entendez négligence et routine, vous avez raison. La routine est à la bonne habitude ce que l'abus est à l'usage. Il faut user, non pas

abuser des bonnes choses, mais il ne faut pas que la crainte de l'abus vienne empêcher l'usage. Autrement on ne pourrait plus rien faire, car, hélas, on peut abuser de tout.

Cependant, le fréquent usage de la communion n'est jamais, par lui-même, la *cause* de cette routine. La cause en est uniquement une défaillance de notre volonté, et cette défaillance, nous pouvons toujours l'éviter avec quelques efforts. Réveillons notre foi, pensons à l'avance à ce que nous allons faire, préparons-nous-y par des prières, des intentions droites et pures, des désirs ardents, surtout par une vie régulière et l'accomplissement des devoirs d'état, et alors le fréquent usage de la communion, loin d'engendrer la routine, sera le moyen le plus efficace de la chasser.

Si par familiarité, vous entendez une intimité douce et confiante avec Dieu, une union habituelle, un abandon facile et total de vous-même, loin de la craindre, il faut la rechercher. Elle est le fond même et le but du christianisme. Notre-Seigneur a voulu se familiariser avec l'humanité, en prenant ici-bas une famille de parents et une famille d'amis et c'est pour nous introduire plus intimement dans cette famille d'amis qu'il a institué son sacrement d'amour. *Jam non dicam vos servos... Vos autem dixi amicos.* Joan XV, 15.

Le bonheur du ciel n'est pas autre chose qu'une grande familiarité avec Dieu, portée à un degré qui dépasse toute conception humaine, car la vision béatifique nous unira à lui d'une manière prodigieusement intime, en nous faisant pénétrer les secrets les plus profonds de son essence.

Cette familiarité n'exclut pas le respect, elle l'augmente, car en nous rapprochant davantage de Dieu, elle nous montre de plus près et nous fait mieux com-

prendre sa grandeur. Qui a respecté plus profondément Notre-Seigneur que les saints ? Ne l'ont-ils pas tous aimé, cependant, avec la plus intime et familière tendresse ? Et sans monter si haut, quels sont, parmi les chrétiens que nous connaissons, les hommes qui respectent le plus sérieusement Dieu et sa loi et ses sacrements, sinon ceux dont la pratique religieuse est la plus assidue ? Ce respect pour Notre-Seigneur, que doit créer en nous la fréquente communion, n'est pas une crainte servile ; c'est un respect filial, attendri par l'amour, et qui nous permet l'abandon, les appellations les plus aimantes et les plus caressantes, le cœur-à-cœur le plus confiant, le recours le plus fréquent à sa bonté même pour les choses en apparence les moins importantes.

Il faut distinguer le respect des choses saintes et le sentiment de ce respect. Ce sentiment peut diminuer par l'usage, mais cela ne doit pas nécessairement nous inquiéter. Quand un prêtre célèbre sa première messe, bien souvent il a pour le saint sacrifice un sentiment de vénération qu'il n'éprouve pas après plusieurs années de célébration quotidienne. Est-ce une raison de croire qu'il a moins de respect qu'autrefois pour l'auguste sacrifice ? Nous ne le croyons pas ; il s'agit ici d'un défaut de dévotion sensible et non de dévotion substantielle qui seule est requise. Concluez de même pour la communion quotidienne.

En tout état de cause, c'est certainement une illusion très regrettable de se dire : " En communiant plus rarement, je communierai mieux. " Saint François de Sales a dit excellemment : " On ne fait bien que ce que l'on fait souvent, et les meilleurs ouvriers sont ceux qui pratiquent le plus. " — La fréquente communion " dit *Cornelius a Lapide*, " est la meilleure préparation à la

communion. Une communion est une action de grâce d'une autre communion ; et la communion d'aujourd'hui est la meilleure préparation à la communion de demain. Il en est de la communion comme de la prière ; plus on prie, mieux on sait prier, plus on aime à prier."

Si vous avez cette bonne volonté et ces dispositions généreuses que Notre-Seigneur est en droit d'attendre de vous, plus vos communions seront fréquentes et plus elles seront fructueuses, alors même que vous ne ressentiriez aucune émotion sensible, car cette émotion n'est pas le but du sacrement, ni la mesure des grâces que l'on y reçoit et des mérites que l'on y acquiert.

Si au contraire vous ne voulez pas faire d'efforts, vous ne communiez pas mieux au bout d'un mois qu'au bout de huit jours, ni au bout d'un an qu'au bout d'un mois. C'est une règle générale que plus on communie rarement et plus on y apporte de froideur et de négligence.

Ces paroles du vén. P. de la Colombière servent admirablement de conclusion : " Je dis que nulle indisposition, à la réserve du péché mortel, ne peut empêcher l'effet du sacrement, qui est de sanctifier l'âme, de lui donner de la force pour faire le bien et pour résister au mal ; je dis que, comme à chaque fois qu'on communie on reçoit une augmentation de mérite et de grâce habituelle, il faut nécessairement qu'une communion nous dispose à profiter d'une autre communion, et que, par conséquent, plus on fait de communions, plus on est disposé à profiter de celles qui doivent encore suivre."

Allons, l'enfant devra-t-il s'abstenir d'embrasser sa mère de peur de le faire par habitude ou de devenir trop familier ?

Je ne puis consacrer à la préparation et à l'action de grâces un temps convenable

Pour être tranquille sur ce point, il vous suffit de bien comprendre le décret : “ On veillera à ce qu’une préparation soigneuse précède la sainte communion et à ce qu’une action de grâces convenable la suive ; *mais en tenant compte des facultés, de la condition et des obligations de chacun.* ”

Nous savons que la grâce est certainement produite, par la vertu propre du sacrement, dans toute âme qui communie en état de grâce et avec une intention pieuse, mais comme l’éclosion de cette grâce sera plus ou moins abondante selon les dispositions actuelles plus ou moins parfaites, l’Eglise demande des dispositions meilleures, en indiquant toutefois qu’elles ne sont point obligatoires, même pour la communion quotidienne, si ce n’est dans la mesure nécessaire à faire l’intention droite et pieuse, mais proposées seulement et conseillées en vue des profits spirituels qu’elles procureront. (1)

De sorte que nous pouvons poser en principe que la préparation et l’action de grâces doivent être un secours et non un obstacle à la communion quotidienne.

C’est pour prévenir les fausses interprétations de l’esprit janséniste qu’il est dit : . . . en tenant compte des facultés, de la condition et des obligations de chacun.

Avec cette règle de sagesse en même temps que de bonté, une servante qui doit être entrée de bonne

[1] Remarquons ici que de vaines craintes peuvent faire croire au pénitent que son intention est entachée de vices trop humaines, lorsque réellement, il n’en est pas ainsi. Deux choses sont à noter : 1o La connaissance distincte de tous les motifs qui constituent l’intention droite ne peut être exigée de rigueur chez le grand nombre des fidèles ; souvent la perception confuse de quelques-uns des motifs suffira. 2o Une intention peut être substantiellement pure et cependant être mêlée à quelque chose d’humain, car une intention légèrement dérangée ne vicie l’acte que lorsqu’elle est primaire.

heure le matin ne sera pas obligée à une aussi longue préparation qu'une dame maîtresse de son temps ; une personne ignorante ne sera pas tenue de faire, avant et après la communion, autant de méditation qu'une personne cultivée qui peut s'aider de lectures instructives ; on comprendra qu'une femme qui a un mari à servir avant son départ pour le travail, ou une mère qui doit préparer ses enfants pour la classe matinale, réduisent leur préparation ou leur actions de grâces pour satisfaire à leurs devoirs domestiques ; on admettra que de pieuses ouvrières obligées d'être de bon matin à l'atelier et qui ont avancé leur lever pour aller communier, réduisent au strict minimum les instants qu'elles y peuvent consacrer.

On n'exigera pas non plus le même recueillement profond et prolongé des enfants et des grandes personnes, des gens du monde et des religieuses. Mettant chaque chose à sa place légitime, se souvenant que le fruit essentiel de la communion l'emporte de beaucoup en importance sur les fruits secondaires, et que l'état de grâce avec une bonne intention suffit à le procurer ; se souvenant que ces fruits secondaires sont d'ailleurs toujours produits dans une certaine mesure toutes les fois que le fruit essentiel est produit, quand on ne pourra pas obtenir le mieux, on se contentera du bien, et quiconque sera en état de grâce et voudra communier avec une intention droite, fera la communion quotidienne, dussent sa préparation et son action de grâce se borner à l'audition de la sainte messe, s'il ne peut faire plus.

Quelle est la préparation et l'action de grâces que pourront faire les personnes pieuses et qui sera suffisante ? Je réponds que dans bien des cas, il suffira de vivre chrétiennement, c'est-à-dire de prier avec soin, de

penser souvent à Notre-Seigneur et lui demeurer intérieurement uni, veiller sur son caractère afin d'éviter les fautes même légères si c'est possible, s'appliquer courageusement à remplir tous ses devoirs d'état pour plaire à Dieu et s'exercer à l'humilité et à la douceur. La vraie préparation à la sainte communion, c'est la manière dont on vit ; de même que la véritable action de grâces est la manière dont on passe la journée après avoir reçu le doux Sauveur. Qui vous empêche d'agir ainsi et pourquoi craindre de vous approcher de la sainte Table ?

“ Quand vous aurez eu peu de temps, dit saint Alphonse, pour vous préparer parcequ'une bonne œuvre ou un devoir d'état ne vous aura pas laissé de loisir, ne vous abstenez pas pour cela de communier. Ayez soin seulement d'éviter toute conversation inutile et toute occupation non urgente.”

Sainte Marie-Madeleine de Pazzi était un jour occupée à faire le pain lorsqu'elle entendit sonner pour la communion ; ravie aussitôt en extase, elle alla communier avec la pâte dans ses mains. Elle disait souvent à ses sœurs : “ Offrez à Dieu pour préparation toutes les actions que vous avez à faire ; faites-les avec l'intention de plaire au Seigneur, et allez communier.”

Si nous avons beaucoup de temps à nous, donnons-en beaucoup à la communion ; mais si nous en avons peu, comme il arrive souvent, contentons-nous du nécessaire, et suppléons par la ferveur de notre piété à ce qui peut manquer aux loisirs de notre préparation. Souvent, une action de grâce faite en marchant, en rentrant au logis, sera très agréable et très méritoire devant Dieu. (1)

[1] Le général de Soutis, mort le 15 août 1887, pendant les 35 dernières années de sa vie communiait au moins tous les huit jours, et cela même pen-

Voulez-vous une règle pratique ? Tous ceux qui peuvent assister, le matin à la sainte messe, doivent le faire, et tous ceux qui assistent à la sainte messe doivent recevoir la sainte communion, comme cela se faisait dans les premiers siècles de l'Eglise. Aucune abstention ne peut être fondée en droit et en raison.

Je ne me sens pas de ferveur en communiant, je suis tout distrait et sans dévotion

Vous êtes distrait et sans dévotion ? Ecoutez : lorsque saint Pierre connut, par la pêche miraculeuse, la sainteté et la majesté de celui qui était entré dans sa barque, il se jeta aux pieds de Jésus et lui dit : " Eloignez-vous de moi, Seigneur, car je suis un pauvre pêcheur," et le bon Maître lui répondit : Ne crains pas. (Luc V).

Ne craignez pas non plus ; votre cœur n'est-il pas à Dieu, et ne voulez-vous pas le bien servir ? Il ne vous demande pas autre chose, vos distractions doivent vous humilier, mais non vous décourager ; le plus souvent, soyez-en sûr, elles ne sont pas volontaires et ne vous privent pas du fruit de vos communions. Bonne volonté, bonne communion.

Ces tristesses, ces dégoûts, cette privation de toute consolation sensible, ces importunes distractions, les saints en ont souffert comme vous. Saint Vincent de Paul resta deux ans dans une telle aridité spirituelle,

dans les glorieuses campagnes de sa vie militaire. Pendant la guerre d'Italie, il était capitaine et il écrivait : " Dans nos reconnaissances, en traversant des bourgades ou des villages, tout à-coup nous apercevions un clocher — Le Maître est là : à terre — Nous descendons de cheval, nous nous agenouions dans l'église, nous prions un prêtre de nous donner la sainte communion. C'est fait. Nous repartons aussitôt le temps n'est pas à nous — Nous finissons notre action de grâces à cheval et en courant. Cela ne l'empêcha pas de mériter, à Solferino, la croix de la Légion d'honneur et de devenir général. Qui oserait croire qu'il eût mieux fait de s'abstenir de communier, parcequ'il ne pouvait prier longuement dans l'église. Les devoirs d'état empêchent rarement de communier celui qui le veut faire.

qu'il ne pouvait plus même formuler un acte de foi ; et comme le démon profitait de cet état d'angoisses pour le troubler par de rudes tentations, le pauvre saint plaça sur son cœur le *credo* qu'il avait écrit à cet effet et cousu dans sa soutane, et convint une fois pour toutes avec Notre-Seigneur que, lorsqu'il toucherait de la main cette formule, ce serait l'équivalent des actes de piété qu'il ne pouvait plus produire. Inébranlable dans sa foi, il continua tous ces exercices spirituels, célébrant la messe tous les jours. Ces communions étaient-elles bonnes, je vous le demande ?

Fénelon passa les dernières années de sa vie dans des peines presque semblables, et il écrivait à son pieux ami, le duc de Beauvilliers : “ Je suis dans une sècheresse profonde et dans une paix très amère.”

Méditons cette parole de l'Imitation (l. 3, c. 16) :

“ Que ma consolation, Seigneur, soit d'être volontiers privé de toute consolation humaine. Et si la vôtre me manque, alors que votre volonté et cette juste épreuve me tiennent lieu de suprême consolation.”

Et cette autre du vén. Jean d'Avila : “ Un *béni soit Dieu !* dans les contrariétés, vaut plus que mille actions de grâces dans ce qui réussit à notre gré.”

Ces épreuves sont la voie ordinaire par laquelle Notre-Seigneur purifie tous ses vrais serviteurs. C'est précisément pour ces âmes désolées que, selon l'avis de sainte Thérèse, il n'y a pas de meilleur remède que la fréquente communion.

N.-Seigneur dit un jour à sainte Mechtilde : “ Quand vous devez communier, souhaitez tout l'amour que jamais cœur ait eu pour moi ; J'agréerai votre amour, non tel qu'il sera réellement en vous, mais tel que vous l'aurez désiré.”

D'ailleurs, le Saint-Sacrement opère dans l'âme sans

qu'on s'en aperçoive, comme le remarque saint Justilien ; et Saint-Bonaventure dit aussi : " Quand même vous vous sentiriez tiède et sans dévotion, il ne faut cependant pas vous éloigner de la sainte Table, car plus vous êtes malade, plus vous avez besoin du médecin." Un saint prêtre, supérieur de séminaire, disait un jour : " J'ai moins peur de la négligence *dans la communion*, que de la négligence *de la communion* ; la maladie vaut mieux que la mort."

L'Eucharistie est le foyer de l'amour de Dieu ; plus vous sentez en vous de froideur, plus vous devez vous tenir près du divin foyer.

Puis, cette sécheresse qui vous inquiète, ne serait-elle pas un peu de votre faute ? Quel soin avez-vous d'éviter les fautes vénielles ? Prenez-vous garde à ne pas contrister en vous le Saint-Esprit ? Ordinairement les infidélités de ce genre ont pour conséquence immédiate, je dirai même pour punition, une sorte de tristesse intérieure, d'abandon apparent, de privation de toute douceur spirituelle.

Vos peines ne viendraient-elles pas encore d'un rétrécissement de cœur, et d'une piété *trop personnelle*. Dans vos communions et en général dans vos prières, pensez plus aux autres qu'à vous-même, la charité vous portera bonheur. Votre cœur s'élargira lorsque vous vous préoccuperez davantage du salut de vos parents, de vos frères, de la conversion des mauvais, des intérêts de la foi, des âmes en souffrance dans le purgatoire. Vous trouverez, en priant pour les autres, des sentiments et une attention que vous n'avez pas lorsque vous ne pensez qu'à vous-même.

Remarquez enfin que ces dégoûts sont aussi souvent une tentation. Le diable, ne pouvant vous attaquer de front, se venge en vous harcelant en vous

taquinant. Soyez plus fin que lui ; il veut vous décourager et vous impatienter, tenez ferme, le temps des consolations viendra bientôt.

Je connais beaucoup de personnes pieuses qui ne communient que rarement

Et moi, dit Mgr de Ségur, je n'en connais pas beaucoup. En revanche, je ne connais guère de personnes qui communient souvent et qui ne soient réellement pieuses, dans toute l'acception du mot.

Il importe ici de ne pas confondre les personnes pieuses avec les personnes simplement régulières. Régularité n'est pas piété. Pour être régulier, il suffit d'observer à la lettre les lois de Dieu et de l'Eglise, d'aller à la messe tous les dimanches, de communier aux grandes fêtes, de respecter la religion et de vivre honnêtement.

Pour être *pieux*, il faut davantage. Le don de piété a été défini : une disposition habituelle que l'Esprit-Saint infuse dans nos âmes pour exciter en nous une affection filiale envers Dieu. La piété est ordinairement accompagnée de la dévotion qui consiste dans une disposition telle que l'on fait avec zèle et promptitude tout ce qui a rapport au service de Dieu.

Ceci veut dire que pour être pieux, il faut ne pas s'en tenir aux simples préceptes, mais s'efforcer de mettre en pratique les conseils évangéliques, le renoncement à soi-même, le recueillement intérieur, le zèle des âmes et tout ce bel ensemble de vertus qui constitue la santé chrétienne. Le chrétien pieux agit plus par amour que par devoir et prend la précieuse habitude d'envisager le service de Dieu, non comme un joug assujettissant, mais comme un dévouement tendre et filial.

Connaissez-vous vraiment beaucoup de personnes animées de cette vraie piété qui s'approchent rarement de la divine Eucharistie ? Ce serait la première fois qu'on verrait des effets sans cause, puisque l'Eglise nous présente la sainte communion comme l'acte essentiel de la piété. L'expérience le montre : il est aussi impossible d'être pieux sans communier souvent que d'avoir une santé vigoureuse et florissante sans une bonne alimentation.

Combien y en a-t-il qui assistant à la messe le dimanche et ne se faisant remarquer par rien d'extraordinaire, se regardent comme d'excellents catholiques, mais ne se font pas scrupule de passer des semaines et des mois dans l'état de péché. Inconséquence qui eut parue monstrueuse aux chrétiens des premiers âges, dont l'idéal constant — les travaux les plus autorisés nous l'apprennent — était la sainteté, c'est-à-dire l'exemption de péché grave, et cette sainteté était assurée par la manducation de l'Eucharistie.

Je ne sens pas le besoin d'une communion si fréquente

Ce besoin existe-t-il ? Voilà la vraie question. Notre-Seigneur et son Eglise en ont jugé ainsi, il n'y a qu'une chose à faire : écouter la parole du Pape qui parle au nom de Jésus.

De toutes parts un cri s'élève, on demande des hommes. Mais je vous le demande, où trouver des hommes en dehors des communians ? Des hommes d'argent, des ambitieux, des hommes de plaisir, il n'y en a que trop ; mais les dévoués, les sauveurs, est-il possible d'en trouver en dehors des communians ?

Ils étaient des hommes ces communians quotidiens des premiers âges qui se levaient de la Table eucharistique, impétueux comme des lions, ardents comme la

flamme, *ignem spirantes*, pour parler le langage de l'époque. Sans le corps du Christ, ils ne se croyaient pas le courage d'affronter les supplices, et, sur le point de devenir des confesseurs de la foi et des martyrs, ils s'empressaient d'être une fois de plus des communicants.

Ces premiers chrétiens n'étaient qu'une poignée dans le monde païen, mais ils se dispersèrent portant en eux la fierté d'une conviction inébranlable et la force de la chair de Jésus-Christ ; de la sorte ils furent dans le vaste empire romain, le levain qui fit fermenter toute la pâte.

Les chrétiens de nos jours sont en grand nombre, cependant le flot de l'impiété monte et le monde retourne au paganisme.

Les dangers sont tels, aujourd'hui, que si les enfants de l'Eglise ne s'appuient pas uniquement et fortement sur le Christ vivant dans les siens, ils s'en iront dans le monde avec une foi vacillante et une volonté affaiblie, et au lieu d'être le sel de la terre ils deviendront victimes de la contagion. Si les enfants de l'Eglise n'ont pas une foi vive et éclairée, s'il n'ont pas une pratique de la vie chrétienne à un degré intense, choses que l'Eucharistie seule peut donner, ils seront des soldats qui ne combattront pas, et par leur inaction, (1) ils serviront la cause des ennemis de l'Eglise et finiront par être englobés dans l'erreur.

Il fut un temps où l'on pouvait rester honnête presque sans caractère ; la vertu était alors, pour ainsi dire, dans l'air, la corruption se cachait honteusement, le

[1] Nous ne craignons pas d'affirmer, disait tout récemment le cardinal Coullié, que l'état actuel de notre société tient, au fond, et en dernière analyse, à ce fait unique que les catholiques de France ont, depuis plus de deux siècles, abandonné la " fréquentation intense " de la communion eucharistique.

vice au lieu de s'étaler, fuyait le jour, la conscience ne s'achetait pas, ou, du moins, on n'osait pas en dire le prix tout haut, et surtout, on n'estimait pas qu'il suffisait de réussir ou de s'enrichir pour être honoré. Mais à l'heure actuelle, il est difficile, pour ne pas dire impossible de rester honnête sans un caractère formé et une volonté énergique. Malheur aux hommes sans caractère, aux hommes qui n'auront pas contracté dès leur jeunesse l'habitude des vouloirs généreux, ils ne pourront conserver, dans la tourmente, l'honnêteté du cœur.

Il y a dans le monde ceux qui veulent et ceux qui ne savent pas vouloir ; les premiers sont les hommes ou les maîtres, les seconds sont les enfants ou les esclaves. On peut dire, en d'autres termes, qu'il y a dans le monde, les communiants ou les maîtres et les non-communiants ou les esclaves. La communion fréquente vous donnera du caractère (1) et vous établira les maîtres.

Il faut le dire sans crainte, le monde a besoin plus que jamais de force et de lumière. Il semble que par une loi mystérieuse (qui s'expliquerait peut-être par l'absence de la communion fréquente), le progrès des sciences ait pour contrepoids et en quelque sorte pour

[1] Le caractère est l'énergie sourde et constante de la volonté mise au service de la vérité, de l'idéal ; je ne sais quoi d'inébranlable dans les des-seins, de plus inébranlable encore dans la fidélité à soi-même, à ses convictions, à ses amitiés, à ses vertus ; une force intime qui jaillit de la personne et inspire à tous cette certitude que nous appelons la sécurité. On peut avoir de l'esprit, de la science, même du génie si ne pas avoir de caractère.

Il ne faut pas confondre le caractère avec la bravoure ; cette dernière n'exige qu'une certaine ardeur devant le péril, un mépris de la mort conçu dans un élan, et plutôt un héroïque oubli de la raison qu'une appréciation calme du devoir.

Le plus valeureux capitaine peut n'être qu'une femme le lendemain d'une victoire, et ses glorieuses cicatrices ne couvrir qu'un caractère débile et sans portée.

rançon humiliante, la décadence des mœurs. Plus l'humanité domine la matière par la connaissance qu'elle en a, et plus elle s'asservit à la matière par l'usage qu'elle en fait. Le sensualisme envahit notre vie, et les tempéraments anémiés au moral comme au physique, n'ont plus la force de résister au mal. Comme le Sauveur l'avait prédit en parlant des derniers temps, l'iniquité abonde, et la charité de beaucoup s'est refroidie.

Il y a ici un point de vue général : il faut considérer les besoins de l'Eglise et les dangers qui menacent les chrétiens, et c'est à ce point de vue que se placent Léon XIII et Pie X, quand ils proclament la *nécessité pressante* de retourner à la pratique des premiers siècles.

“ Le désir insatiable des plaisirs, dit Léon XIII, brûle aujourd'hui tous les hommes, en proie, dès les premiers jours de leur jeunesse, à une sorte de contagion malade. Mais la divine Eucharistie nous apporte pour ce mal affreux un excellent remède.” (Ency. *Miræ caritatis*).

En 1892, s'adressant à un pèlerinage Léon XIII disait encore : “ Chaque époque troublée a été sauvée par une dévotion spéciale. Notre époque, la plus persécutée de toutes peut être, ne sera sauvée que par la dévotion des dévotions, la dévotion à l'Eucharistie, *fréquemment, quotidiennement* reçue. Prêchez qu'il faut revenir à la pratique des premiers siècles.”

Il faut que la pratique de la communion quotidienne, dit Pie X, s'accroisse et se répande partout, de nos jours surtout, où la religion et la foi catholique sont attaquées de toute part, où l'amour de Dieu et la piété laissent grandement à désirer.” Et il fait cette réflexion significative : c'est moins la rage de ses

ennemis que la faiblesse des chrétiens qui menace l'Eglise.

Quel est à ses yeux, le grand remède ? Que le peuple chrétien communie fréquemment et même tous les jours.

Nous sommes ici victimes, à notre insu, d'un naturalisme ambiant et nous ne croyons pas assez que la communion rendra plus actives toutes les énergies surnaturelles apportées à nos âmes par les sacrements ; nous ne croyons pas assez que cette activité de nos énergies surnaturelles, nous devons l'avoir à un degré intense.

Les causes saintes ne se gagnent que par les armes de la sainteté, et pour descendre avec avantage sur les champs de bataille de l'heure présente et y faire triompher la cause de l'Evangile, ni l'élan, ni l'habileté, ni la vie simplement honnête ne suffisent ; il faut le concours divin, et c'est l'Eucharistie qui vous le donnera.

Décuplez votre valeur surnaturelle, dit le père Coubé, et vous centuplerez votre valeur humaine. Si la vie chrétienne circulait plus abondante, nous verrions plus de tempérance et plus de chasteté, plus de justice et de charité chez le riche, plus de résignation et plus de bien-être chez le pauvre, plus de support mutuel dans la famille, plus de dévouement partout.

Le point de vue personnel doit disparaître devant l'ordonnance des chefs et personne ne peut dire avec raison : pour moi, je puis m'en passer ; ce serait ignorer le danger qui le menace.

La même nourriture ne suffit pas pour tout genre de travail et d'occupation. Etre simplement bien ne suffit pas pour entreprendre un long voyage et supporter de rudes fatigues ; il faut être très bien, fort et vigoureux, autrement, on risque de succomber en route.

Aujourd'hui, le chef de la chrétienté proclame que le

voyage est rude et périlleux, que la fatigue doit être grande, à tel point qu'il n'y a que les forts, les intrépides, les *communiant*s qui pourront arriver au terme de leur voyage.

Des communiant, ne cesse de crier Pie X, répondez à l'appel ému de votre père, et l'Eucharistie qui, aux jours de la persécution, était l'école de l'héroïsme, sera dans votre vie ordinaire, l'école de la virilité dont vous avez besoin.

Placez en présence de deux âmes, l'une communiant fréquemment et l'autre ne le faisant que rarement, placez le même précepte, le même conseil, la même vertu, la même œuvre ; là où la seconde hésitera, la première n'hésitera pas ; là où la seconde marchera en trébuchant, l'autre volera ; là où la seconde échouera, la première s'avancera à pleines voiles et touchera le port. Voilà la puissance de l'Eucharistie, puissance qu'elle doit à la grâce intérieure et cachée qu'elle répand en nous, et qui est requise dans le siècle où nous vivons.

Tenez, vous qui êtes jeune, méditez bien cette vérité et vous n'oserez plus dire que vous n'avez pas besoin de la communion fréquente et quotidienne. On peut être réprouvé quand on est infidèle à sa vocation, quand on commet volontairement le péché mortel, mais aussi on peut être réprouvé quand on ne fait pas tout le bien que Dieu attend de nous. La parabole du talent enfoui est trop oubliée de nos jours.

Vous ne savez pas où Dieu veut vous conduire, et si vous n'avez pas acquis la vertu et l'énergie pour entrer dans la voie où il voudrait vous voir marcher plus tard, vous serez laissé sur le bord du chemin et un autre sera appelé à votre place.

La vocation et la fidélité à la vocation sont deux grâces

qui se demandent et se méritent par une vie pure et fervente. Il y a des exceptions, vous seriez imprudent et malheureux si vous comptiez sur une exception pour faire votre salut. Sans la communion fréquente, pouvez-vous mener la vie pure qui vous méritera de connaître et de suivre votre vocation ? Il y a tei jeune homme qui aujourd'hui n'est pas dans sa vocation parcequ'il n'a pas communie assez fréquemment. Réfléchissez bien sur ce point.

Garcia Moreno fut assassiné par ordre de la franc-maçonnerie, et tomba martyr du Cœur de Jésus à qui il avait consacré son pays ; il fut frappé un premier vendredi du mois, quelques minutes après la communion.

Si vous voulez être puissant comme lui pour le bien, communiez comme lui, c'est-à-dire souvent. Cet homme est le modèle de tous les catholiques, spécialement de ceux qui entrent dans la vie publique.

Tout vient à point dans l'Eglise de Dieu, disait dernièrement la "Semaine Religieuse" de Montréal, et ce n'est pas sans des raisons profondes que nous voyons se ranimer dans son sein, à la voix du Pontife suprême, la communion quotidienne des premiers âges. Avec le souffle de liberté qui passe sur le monde, la foi du chrétien manque, à peu près partout, de cette salutaire protection que lui assurait jadis la loi civile. Elle a donc besoin d'un autre appui pour se soutenir ; cet appui sera la communion, le mystère de la foi, *mysterium fidei* . . .

"Non seulement la foi du chrétien n'est plus protégée, mais elle est attaquée de toutes manières, de sorte que la crainte ne suffit plus au croyant des temps modernes. Il lui faut l'amour ; il le trouvera, cet amour, dans la

fréquente participation du sacrement de l'amour." (i)

OBJECTIONS DIVERSES

Si je communiais souvent, cela déplairai à ma famille

Est-ce pour votre famille que vous communiez ou bien pour vous-même ? Si votre famille trouvait mauvais que vous mangeassiez chaque jour, cesseriez-vous pour cela de manger ?

Dans une mesure, on est obligé, même en ce qui touche le service de Dieu, de déférer aux exigences des siens ; mais il y a une limite à cette déférence. Les Sacrements, plus que toute autre chose, échappent à la juridiction de la famille.

La sainte communion est la source de toute grâce, de toute douceur et de bonté. Si vous communiez souvent et bien, vous deviendrez promptement meilleur ; votre famille sera aussi la première à s'en apercevoir, et comme elle sera aussi la première à en profiter, elle se gardera bien d'y mettre obstacle. Soyez prudent et ferme.

Si malgré vos précautions et vos égards, votre famille trouve encore à redire à votre piété, marchez en paix, sans faire semblant de vous en apercevoir. Les préjugés tomberont bientôt, ou du moins on s'habitue à vous voir communier, comme on s'habitue à tant de choses

[1] A l'encontre de la nécessité de la communion fréquente et quotidienne pour le maintien de la foi et des mœurs, quelqu'un pourrait remarquer que le peuple canadien s'est conservé profondément religieux sans connaître cette pratique dont il est question aujourd'hui. En réponse à cette remarque, nous pourrions dire : 1^o la communion n'est pas le seul moyen institué par Dieu pour communiquer ses grâces ; 2^o la communion étant le plus sûr moyen pour la communication des grâces, et les dangers étant plus grands aujourd'hui que par le passé, le Pape considère que ce moyen est devenu nécessaire, comme il a été dit au cours de la réponse à l'objection. Léon XIII, parlant de l'Eucharistie, a dit : " Il s'agit, en effet, d'une dévotion " plus utile que toute autre " au peuple chrétien, soit pour arracher les générations présentes au souci des biens périssables, soit pour ranimer et entretenir d'une façon constante les sentiments chrétiens." Eney. " Mirae Caritatis."

qui déplaisent. Qui sait si Notre-Seigneur ne récompensera pas votre constance en attirant à son amour ceux-là mêmes qui cherchent aujourd'hui à vous en éloigner ?

Ecoutez bien ceci : Un riche négociant était profondément hostile à toute pratique de piété. Devenu veuf, il mit ses deux filles dans un excellent pensionnat, où elles reçurent une forte éducation chrétienne. Dès que sa fille aînée eut atteint l'âge de 16 ans, il la rappela chez lui pour conduire sa maison. Cette jeune personne, aussi ferme que pieuse, n'interrompit aucune de ses habitudes chrétiennes ; mais elle fut obligée de se cacher avec soin pour ne pas irriter son père. Celui-ci la surprit cependant un matin revenant de la messe avec sa femme de chambre et n'ayant pas encore déjeuné. Se doutant de quelque chose, il lui demanda si elle avait communie.—Oui, mon père, répondit sans hésiter la jeune fille, et j'ai prié beaucoup pour vous. Et communies-tu souvent ? ajouta le père avec aigreur.—Oui, mon père, j'ai ce bonheur souvent et très souvent. C'est là que je puise la force de remplir tous mes devoirs, et, en particulier, d'être pour vous ce que je dois être. Le père se tut un instant et baissa la tête. Lorsqu'il la releva, ses yeux étaient pleins de larmes, et en embrassant sa fille, non moins émue que lui, il lui dit à demi-voix : “ Mon enfant, que je suis heureux d'avoir une fille comme toi.

Depuis ce jour, tout fut changé dans les idées et la vie de ce négociant. Qui avait opéré ce changement ?

Que de familles reviendraient à Dieu, si elles avaient dans leur sein une âme aussi énergique dans la pratique de l'amour de Jésus-Christ et dans la fidélité à la communion fréquente.

Cette communion quotidienne est une doctrine nouvelle

Il faut ici distinguer.

Comme question de *discipline*, c'est une doctrine *un peu nouvelle* si l'on considère les derniers siècles imprégnés de jansénisme. Mais si l'on remonte aux premiers siècles de l'Eglise, nous trouvons que comme discipline, il n'y a rien de nouveau.

Comme question de *doctrine*, l'Eglise n'a jamais varié d'un iota sur la nécessité de la communion fréquente et quotidienne. Voyons un peu.

Le soir même de la Pentecôte, les Apôtres célèbrent la messe au cénacle et ce grand jour se termine par la communion de tous les fidèles, des disciples et des nouveaux baptisés.

L'Eglise grandit ; ses enfants se multiplient ; la communion est leur nourriture quotidienne. Le livre des Actes l'indique clairement : " Les premiers chrétiens, y est-il dit, vivaient dans la paix, l'union, la charité la plus ardente, soupirant après le martyre, et pour s'y préparer, persévéraient dans la fraction du pain : *Perseverantes in communicatione fractionis panis* (Act. II. 42).

Les Pères sont unanimes à voir dans ces mots la communion quotidienne ou au moins très fréquente, et ils enseignent tous qu'elle fut généralement en usage dès le 1^{er} siècle du christianisme.

Les Actes parlent encore de la communion quotidienne quand ils disent : " Ceux qui croyaient, vivaient tous unis et ils allaient assidûment tous les jours en union d'esprit au temple, rompant le pain, tantôt dans une maison, tantôt dans une autre."

Saint Paul en parle comme d'une habitude reçue et pratiquée journellement, et, hélas ! la misère humaine,

qui se familiarise si facilement avec les choses qu'elle répète chaque jour, avait introduit dans la célébration eucharistique des abus qui nécessitaient les dures reprimandes de l'Apôtre aux Corinthiens, comme nous l'avons vu précédemment.

Cette coutume était même devenue une sorte de loi, et saint Anaclet, troisième successeur de saint Pierre sur le siège de Rome, ordonne que tous ceux qui assistent à la messe y communient, menaçant ceux qui ne le voudraient pas faire de les exclure de l'assemblée sainte, car, dit-il, tel est l'ordre que nous avons reçu des Apôtres et que garde l'Eglise romaine : *Sic enim et Apostoli statuerunt et sancta Romana tenet Ecclesia.*"

Cette décrétale fait partie des Constitutions Apostoliques, qui toutes, d'après l'avis des théologiens les plus autorisés, remontent au moins au deuxième siècle de l'Eglise.

Le Canon X des Constitutions apostoliques dit aussi : "Tous les fidèles qui entrent dans l'assemblée, y entendent la lecture de l'Ecriture et ne restent pas pour recevoir la communion, troublent l'Eglise et doivent être excommuniés.

Le concile d'Antioche porte excommunication contre quiconque entré dans l'église pour écouter la lecture des saintes Ecritures ne s'associera pas à la prière commune et s'abstiendra de recevoir l'Eucharistie. Et ces décrets deviennent loi de l'Eglise ; ils sont acclamés au concile œcuménique de Chalcédoine en 451, comme règles sacrées et divines ; ils se lisent dans les plus anciennes collections latines et sont loués par plusieurs Papes.

Et, dit saint Basile, quand une fois le prêtre a accompli le sacrifice et administré la communion, chacun reçoit sa provision de pain eucharistique ; *il la*

consomme en se communiant tous les jours ; il doit se représenter qu'il la reçoit du prêtre qui la lui a confiée. (1)

Cette coutume de la communion quotidienne fit éclore dans l'église du IV^e siècle ces fleurs admirables de pureté et de virginité qui embaumèrent les déserts de la Thébaïde (2) *Communio frequens et quotidiana, semen*

[1] Qu'ils étaient beaux ces premiers chrétiens, recevant la sainte communion tous les jours, à la sainte messe, et de peur d'en être privés dans les temps de persécution, emportant l'hostie consacrée dans leurs demeures et se communiant eux-mêmes. En ces jours de foi et de ferveur on regardait et on pleurait comme un malheur d'être privé de la nourriture céleste, fut-ce un seul jour. Aussi comme ils s'aimaient ces premiers chrétiens, ils n'avaient tous qu'un cœur et qu'une âme.

La communion n'était pas alors distribuée comme aujourd'hui. Les hommes recevaient la sainte hostie dans leur main droite appuyée et croisée sur la main gauche, puis la portaient respectueusement à leur bouche. Les femmes la recevaient sur un linge blanc, appelé d'*maniche*, sur lequel elles la prenaient avec les lèvres ; on retrouve cette coutume en France au VI^e siècle. Cette manière de communier explique pourquoi Tertullien défend aux chrétiens de faire des statues et des idoles avec des mains qui touchent le corps du Christ. En recevant l'hostie, les fidèles répondaient "Amen", faisant ainsi un acte de foi aux paroles du prêtre. "Corpus Christi."

[2] Vent-on connaître quels résultats a produits dans les âmes, la communion fréquente des premiers siècles ? Elle a produit le développement de la virginité, de la charité et de la vie religieuse. Dans les déserts de l'Égypte et de la Thébaïde, sur les bords du Nil, dans ces profondeurs où l'antiquité avait caché des horreurs, elle a conduit des troupes de vierges qui vivaient comme des anges dans des corps mortels, et qui, sous ce ciel de feu, dans ce climat énervant, déployaient la plus divine énergie au service du plus pur amour de Dieu.

Le nombre de ces vierges était prodigieux. Sur la montagne de Nitrie, à 20 milles d'Alexandrie, s'élevaient 500 monastères renfermant ou moins 50 0 religieux. Plus loin, à une demi journée de marche, dans l'intérieur du désert, à Cella, on en trouvait encore 2000. Ailleurs, saint Sérapion en avait 10,000 sous son gouvernement, et saint Macaire en avait presque autant. Saint Pacôme mourant en avait laissé 7000 dans ses solitudes de Tabenne, et à la réunion annuelle de sa congrégation générale, les monastères qui suivaient sa règle en avaient envoyé jusqu'à 50,000. Les villes elles-mêmes en étaient inondées. A Ancyre, il y avait 10,000 vierges, et en 356, un voyageur trouva dans la seule ville d'Oxyrinque 20,000 vierges consacrées à Dieu. Saint Athanase dit que, de son temps, les monastères formaient à eux seuls comme une vaste cité. Saint Isidore était supérieur d'un cloître qui comptait 1000 religieux et son successeur saint Apollinaire vit ce nombre s'élever à 5,000.

Parmi ces habitants des déserts, les uns étaient prêtres mais la plupart étaient laïques. Il y avait les cénobites, qui se réunissaient pour mener la vie commune, mais suivant quelques-uns qui unissaient les membres de la communauté étaient plus ou moins resserrés, celle-ci prenait le nom de couvent, de laure ou de désert.

Dans le couvent les religieux vivaient sous le même toit et participaient aux mêmes exercices. Souvent plusieurs couvents étaient rapprochés les uns des

virginum. Cette parole a toujours été et sera toujours vraie ; elle est semblable à cette autre : *Sanguis martyrum, semen christianorum*.

Le danger passé, la paix rétablie dans l'Eglise, nous voyons qu'à partir du IV^e siècle, la ferveur tend à diminuer ; cependant, la communion hebdomadaire demeure obligatoire jusqu'au IX^e siècle que l'on a appelé le *siècle de fer*.

Charlemagne qui aimait à appuyer de son autorité royale les lois et les conseils de l'Eglise, recommandait la communion dominicale à tous les sujets de son vaste empire. " Que tous les fidèles, lisons-nous dans ses Capitulaires, communient les dimanches et les fêtes principales, à l'exception de ceux à qui il sera enjoint de s'en abstenir.

En 836, un concile d'Aix-la-Chapelle déplore l'omission de la communion hebdomadaire comme une

autres de façon à former une vraie cité monastique, un immense ascétère, sous la conduite d'un abbé. Telle l'île des Palmes à Tabenne, où saint Pacôme et ses successeurs réunirent environ 1500 moines.

La laure tenait le milieu entre le couvent et le désert. C'était un groupement de cellules séparées, de petits ermitages enfouis sous la verdure, mais renfermés dans la même enceinte. La laure fut la forme de monastère la plus répandue en Palestine ; on en trouvait dans les vallées d'Engaddi, du Cédron, du Jourdain, en Samarie et en Galilée.

Le désert était, en réalité, une agglomération monastique formée dans un désert ou une montagne, ou quelque îlot sauvage ; les solitaires y vivaient dans des cabanes isolées les uns des autres, quelquefois à d'assez grandes distances, mais toujours sous l'autorité d'un ancien. Les principaux déserts étaient ceux de Nitrie, de Scétis, de Diobas, la montagne de saint Antoine.

Outre les cénobites, il y avait les ermites ou anachorètes, natures plus autonomes et plus sauvages, qui se séquestraient plus complètement du commerce des hommes, et vivaient complètement seuls. Une caverne, une carrière abandonnée de porphyre, un site escarpé de montagne, un oasis à l'entrée du désert leur servaient de retraite. Un palmier leur offrait son ombre et ses dattes, un ruisseau son eau vive, parfois un vieux sphinx leur donnait abri entre ses pattes de granit à moitié ensablées, et jour et nuit leur âme montait librement vers le ciel à travers les grands espaces.

C'était le temps des Athanase, des Antoine, des Paul, des Hilarion, des Pacôme, des Macaire, des Jérôme, des Epiphane, des Ephrem, des Grégoire, de Nazianze, des Basile, des Grégoire de Nysse, des Hilaire de Poitiers, des Martin de Tours, des Ambroise, des Chrysostome, des Paulin de Nole. Ces siècles étaient ceux où l'on communiait très souvent.

funeste habitude qu'il fallait extirper au plus tôt.

Au XI^e siècle, Léon IX, dans une bulle *ad hoc* s'exprime ainsi : " Que la communion ne soit facilement refusée à aucun chrétien, et que le refus ne soit jamais, de la part du prêtre, l'effet de l'impatience ou de l'arbitraire."

Au XIII^e siècle, saint Thomas, établit la thèse de la communion quotidienne pour tout le monde.

Au XVI^e siècle, le concile de Trente déclare que c'est le désir de l'Eglise que tous ceux qui assistent à la messe y communient ; et le catéchisme du concile de Trente publié par les soins du Pape saint Pie V, déclare aussi que les curés sont obligés en conscience à exhorter leurs ouailles à la communion fréquente et même quotidienne, l'âme ayant besoin, comme le corps, de son alimentation journalière.

En 1541, saint Ignace, le grand restaurateur de la communion fréquente au XVI^e siècle, écrivait aux habitants d'Azpeitia : Il fut un temps où tous les fidèles, sans exception, qui avaient l'âge requis, communiaient chaque jour. . . . Il nous faut donc à tout prix, restaurer les saintes coutumes des chrétiens d'autrefois. Les intérêts de la divine majesté, nos plus grands intérêts personnels nous y obligent. " Il va prêchant partout la communion fréquente, et il enjoint à ses compagnons et à ses enfants de l'y aider. Une véritable croisade eucharistique s'organise en faveur de la communion, et elle porte partout des fruits merveilleux.

Bientôt les fidèles ne se contentent plus de la communion hebdomadaire, ils la réclament pendant la semaine et les disciples d'Ignace sont heureux de suivre ce mouvement. (1)

[1] Une lettre du père Aquaviva, écrite le 20 nov. 1583, nous apprend que, à Rome, les communions étaient devenues si nombreuses le dimanche dans

Et saint Charles Borromée, le grand et incomparable archevêque de Milan, se trouve en 1561 à la tête d'un diocèse complètement bouleversé et en proie à une effrayante corruption, mais il se met résolument à l'œuvre, prêche partout la fréquentation des sacrements et surtout de l'Eucharistie, passe souvent, dans ses visites pastorales, l'après-midi à entendre les confessions et la matinée à distribuer la communion à d'innombrables multitudes.

En publiant le catéchisme du concile de Trente dans les 18 évêchés soumis à sa juridiction, sachant qu'il se trouvait des prêtres opposés à cette pratique, il enjoignit aux évêques de punir sévèrement les curés qui oseraient donner un enseignement contraire. (2)

Au XVII^e siècle, le Pape Innocent XI, de vénérable mémoire, insiste également sur le devoir des évêques et des prêtres relativement à la communion fréquente.

toutes les églises, qu'un prêtre devait les distribuer aux fidèles, en dehors de la messe, à un autel particulier, et qu'il était employé presque sans interruption pendant une grande partie de la matinée.

Au XV^e siècle et pendant une partie du XVI^e, régnait parmi les grands, une effroyable corruption : les humanistes jouissaient d'une grande influence et les maux que souffrait l'Eglise étaient considérables. Cependant, grâce à l'Hostie, nous voyons apparaître une magnifique efflorescence de saints et de saintes. Ignace de Loyola, François Xavier, François de Borgia, Stanislas Kostka, qui reçoit la communion de la main d'un ange, Louis de Gonzague, Philippe de Néri, Gaëtan de Thiene, Charles Borromée, Camille de Lellis, Catherine de Bologne, Françoise Romaine, Thérèse d'Avila, Jean de la Croix, Fidèle de Pazzi, François de Sales, Vincent de Paul, et combien d'autres consolent l'Eglise et montrent que si cette Eglise voit des scandales éclater parfois chez ses ministres, sa divine fécondité ne cesse de déborder et de déverser les fruits les plus admirables de sainteté.

En un concile qu'il tint à Milan, il fit porter le décret suivant : Que les curés et les prédicateurs exhortent très souvent les peuples au très salutaire usage de recevoir fréquemment la sainte Eucharistie, par l'exemple et la pratique de la primitive Eglise, par les paroles et le témoignage des saints Pères, et enfin par le sentiment du saint concile de Trente, qui désirerait que tous communiasent à la messe quotidienne. Que si quelque prédicateur disait, directement ou indirectement, quelque chose contre cette doctrine, que l'évêque de la ville ou du diocèse lui interdise la prédication comme à un homme scandaleux. Quand il mourut en 1584, après 23 années d'épiscopat, son diocèse était renouvelé.

Il rappelle aux pasteurs que les âmes qu'ils doivent rendre grâce à Dieu d'une couronne aussi salutaire et qu'ils doivent l'entretenir, la fortifier avec tous les tempéraments d'une juste prudence.

Pendant que le jansénisme de Port-Royal battait son plein, les jésuites défendaient fermement la doctrine de l'Eglise touchant l'usage de la sainte Eucharistie par les fidèles, et Molina le chartreux posait presque mot à mot la doctrine du décret de 1905.

Au XVII^e siècle, Benoit XIV, dans un bref spécial adressé aux évêques d'Italie, déclare que les évêques, les curés et les confesseurs ne sauraient mieux employer leur zèle et leurs soins, qu'à porter les fidèles à la ferveur et à la fréquente communion des premiers siècles.

Rome sut défendre énergiquement cette doctrine. Un concile provincial de Rouen ayant statué que par respect pour les saints Mystères, "*ob reverentiam quem potest quotidiana hujus sacramenti sumptio parere*," on ne donnerait la communion que deux fois par semaine, outre le dimanche, Rome annula le décret avec cette parole significative : *Obstare Concilium Tridentinum*," le concile de Trente s'y oppose.

Et cette doctrine fut confirmée par des révélations qui ne laissent plus aucun doute sur la sainteté et la nécessité de la pratique de la communion fréquente et quotidienne.

Notre-Seigneur Jésus-Christ se plaignit un jour, rapporte le vénérable Louis de Blois, de ceux qui déconseillent aux autres la fréquente communion. Ma joie, dit-il, est d'être avec les enfants des hommes ; c'est pour eux que j'ai institué le Sacrement de l'autel, et celui qui empêche les âmes de me recevoir diminue ma joie.

Le vénérable Père d'Avila, si fort estimé de saint

François de Sales et de sainte Thérèse avait coutume de dire, “ que ceux qui blâment la fréquente communion remplissent la fonction du démon, qui porte une haine implacable au divin Sacrement.”

Sainte Marguerite de Cortone avait un directeur qui l'avait toujours beaucoup exhortée à la communion très fréquente. Lorsqu'il mourut, Notre-Seigneur révéla à sainte Marguerite que ce bon prêtre était magnifiquement récompensé dans le ciel, pour la charité avec laquelle il lui avait facilité l'accès de la sainte Eucharistie.

On lit aussi dans la vie d'un saint religieux nommé Antoine Torrès, jésuite, qu'immédiatement après sa mort il apparut à une sainte, et lui dit que Dieu avait beaucoup augmenté sa gloire dans le ciel, parcequ'il avait conseillé la fréquente communion à tous ses pénitents.

La bienheureuse Marguerite-Marie connut la délivrance du purgatoire d'un religieux bénédictin pour le même motif.

Aussi, Dieu merci, les traces du jansénisme disparaissent de plus en plus, et aujourd'hui, les directeurs des âmes savent qu'en se conformant aux règles sacrées de l'Eglise sur la fréquente communion, ils assurent du même coup leur bonheur éternel et celui des fidèles confiés à leurs soins.

On comprend maintenant que le décret du 20 déc. 1905 n'a fait que résumer la doctrine constante de l'Eglise, quand il a dit (règle 6) : “ *Curés, confesseurs et prédicateurs devront exhorter souvent et avec beaucoup de zèle le peuple chrétien à ce si salutaire usage de la communion fréquente et quotidienne.*” De sorte que ce n'est pas timidement, avec des précautions, ou dans des cénacles réservés, que l'on peut prêcher la commu-

nion quotidienne ; c'est hardiment, avec zèle et souvent, et à tout le peuple chrétien. *Populum christianum . . . crebris admonitionibus multoque studio cohortentur.*

On comprend aussi que, puisque telle est la doctrine de l'Eglise, le décret du 20 déc. 1905, pour des raisons de prudence et de mérite plus grand, requiert le *conseil préalable* du confesseur, mais pas davantage. De sorte que ce n'est pas, à proprement parler, une permission ou une décision que le confesseur donne ; le décret laisse entendre clairement, par ailleurs, que le consentement ou la permission du confesseur ne sont pas exigés (art. 1 et 5). Le confesseur doit donner simplement son avis. Sans contredit, il convient que le pénitent suive l'avis de son confesseur, mais il n'y est pas tenu, et il peut user de son droit. Il peut dire comme le paralytique de la piscine (Jean V) celui qui a institué ce sacrement m'a dit : *vien et mange.*

Non, il n'y a rien de nouveau, c'est l'Eglise qui voyant la sainte Table abandonnée par les âmes que Jésus aime et qu'il veut aimer davantage, voyant tant de froideur et d'indifférence, répète avec saint Frs de Sales ces paroles de Job (29-2). *Qui me donnera que je sois comme aux jours de ma jeunesse.*

Tout cela est de l'exagération et impossible à mettre en pratique

Rien de ce que conseille ou demande l'Eglise catholique n'est exagéré, ni impossible à pratiquer. L'Eglise nous donne la vérité dans la piété ; l'écouter, c'est écouter Notre-Seigneur lui-même ; mépriser ses conseils, c'est mépriser la lumière de Dieu.

Les juifs trouvaient exagérées les paroles de Jésus lorsqu'il leur promettait sa chair à manger ; il y en eut même qui trouvaient exagérées les paroles de Jésus

qui se disait roi et Fils de Dieu ; aujourd'hui, après le mystère de la Croix, les Juifs ont des successeurs qui trouvent exagérées les invitations que nous fait Jésus d'aller à la sainte Table tous les jours. Ceux qui parlent ainsi n'ont pas encore compris le mystère de la Rédemption.

De grâce, soyez logique dans votre croyance et toutes ses conséquences pratiques. Vous croyez, vous savez que c'est Jésus qui vous parle par son Église ; ne vous contentez pas de l'entendre et de l'approuver ; allez jusqu'au bout et arrivez à la pratique.

Laissez murmurer ceux qui ne veulent pas de la vérité. Laissez-leur étaler ce qu'ils croient être du respect pour le Saint-Sacrement, et qui n'est au fond qu'une crainte servile qui dénote à la fois peu d'intelligence des mystères de Jésus-Christ, et beaucoup d'attachement à leurs idées personnelles.

Ils oublient que le 28 mai 1902, Léon XIII disait : “ Loin de nous donc cette erreur si répandue et très pernicieuse de ceux qui pensent que l'usage de l'Eucharistie doit être presque exclusivement réservé à ces hommes libres de tout soucis qu'on accuse d'avoir le cœur étroit, et qui dans un régime de vie plus religieuse ne chercheraient que le repos. Ce bien, en dehors duquel rien n'est plus excellent, ni plus salutaire, s'offre à tous indistinctement, quels que soient la condition et le rang de chacun ; il appartient à tous ceux qui veulent, *et il n'est personne qui ne doive le vouloir*, entretenir en eux la vie de la grâce, dont le terme est l'acquisition de la vie bienheureuse avec Dieu.”

Ils oublient ce passage du décret de 1905 : “ Mais le désir de Jésus-Christ et de l'Église, *que tous les fidèles s'approchent chaque jour du sacré banquet, vise surtout*

ce résultat : que les fidèles, unis à Dieu par le Sacrement, y puisent la force pour triompher de la convoitise, pour effacer les fautes légères qui échappent chaque jour, et pour se préserver des péchés graves auxquels est exposée la faiblesse humaine : il ne considère donc pas en premier lieu l'honneur et le respect à rendre à Jésus-Christ, ni la récompense ou le prix à donner aux vertus des communians."

Ils oublient que le père Tesnière dans son excellent commentaire du décret de 1905 dit : " que la communion quotidienne offerte à tous, bien loin d'être un rêve chimérique ou une audace téméraire, de ne présenter que des dangers pour l'honneur du sacrement et le bien des âmes, est la mesure normale du don qu'en veut faire son divin Instituteur. . . . Il ne se présente pas comme un aliment rare, destiné à rendre plus somptueux un repas de fête, mais comme le pain domestique nécessaire pour soutenir la vie ordinaire, à prendre par conséquent chaque jour. Ces effusions du pain de vie sont larges, abondantes, infinies comme son amour pour les hommes ; elles ont les mesures de son cœur, qui n'en a pas."

Pour vous, véritable enfant de l'Eglise, marchez en paix dans la voie que vous ont tracée les saints, après les Apôtres, les martyrs et tous les premiers fidèles ; après saint Ambroise, saint Jean-Chrysostome, saint Jérôme, saint Augustin et tant d'autres qui ont exalté à l'envi la communion fréquente, la communion de chaque jour ; ne craignez ni l'exagération ni l'erreur, Léon XIII et Pie X qui parlent au nom de Jésus vous disent : Si vous voulez vivre pour Jésus-Christ, nourrissez-vous tous les jours de Jésus-Christ.

Impossible à mettre en pratique ! Il va de soi que, quand nous refusons énergiquement d'admettre cette impossibilité pratique, il s'agit toujours du point de vue moral. Nous concédons volontiers que pour un certain nombre de personnes qui vivent loin des villes et des villages, il y a, bien souvent, impossibilité physique ; elles ne peuvent pas, tous les matins, parcourir la distance de plusieurs lieues, pour recevoir la sainte communion. Mais les personnes qui demeurent dans les villes et les villages, quelles raisons ont-elles pour s'en abstenir ? Une personne qui assiste à la sainte messe, quelle raison a-t-elle pour refuser de recevoir dans son âme cette nourriture divine qui pourrait lui apporter tant de grâces dans la journée ? Et celles qui demeurent loin de l'Eglise, ne pourraient-elles pas le dimanche, avant la grand'messe, ou même quelque fois pendant la semaine, se rendre à la sainte Table ?

Ah ! que de grâces seraient répandues dans les âmes et les familles, si la voix du représentant de Jésus était entendue ; et comme c'est triste de constater que de bonnes âmes passent des huit jours et davantage en état de grâce, viennent à la messe, et ne s'approchent pas de la sainte Table. Si vous saviez combien vous faites souffrir Jésus par une telle conduite.

Que de désordres disparaîtraient des paroisses. Combien les parents seraient vraiment des exemples pour leurs enfants, et combien les enfants eux-mêmes, grandissant avec Jésus, seraient bons, soumis et feraient l'ornement et la joie du foyer domestique. Combien de familles, aujourd'hui éprouvées et malheureuses, jouiraient de la paix et du bonheur. De grâce, ne dites plus que Jésus demande l'impossible.

Mais la communion fréquente et quotidienne est une chose libre et il n'y a pas lieu de tant insister

Il est vrai que c'est une question libre, (1) mais pour se convaincre qu'il y a lieu d'insister fortement sur la pratique de la communion fréquente et quotidienne, il suffit de considérer les actes des Souverains Pontifes depuis ces dernières années ; il sera facile de voir que c'est le Pape lui-même qui insiste.

Voici d'abord ce que Léon XIII écrivait dans un bref adressé au R. P. Coubé le 10 janvier 1900 : " Si l'on cherche la cause du mal, on la trouve *principalement* dans ce fait que l'amour et l'usage du banquet eucharistique languissent chez la plupart et n'existent plus chez beaucoup. Celui-là seul peut remplir les devoirs de la vie chrétienne qui a revêtu le Christ, et l'on ne revêt le Christ que par la fréquentation de la Table eucharistique. Ils ont donc bien raison ceux qui travaillent à l'affermissement de la foi et à la correction des mœurs, lorsqu'ils prennent à tâche d'exciter les catholiques à *s'approcher le plus souvent possible* de la table du Seigneur : plus on la fréquente, plus on en retire des fruits abondants de sainteté."

Dans sa célèbre Encyclique *Miræ caritatis* publiée le 28 mai 1902, un an avant sa mort, en la 25^e année de son pontificat, Léon XIII disait encore :

[1] La nécessité de recevoir la sainte Eucharistie fréquemment est une nécessité morale qui ne détruit pas la liberté, et qui est rendue plus urgente par l'appel du Vicaire de Jésus-Christ, chargé de sauver nos âmes en leur indiquant la route à suivre et les moyens à employer. Outre cette nécessité, il y a celle qui naît directement du précepte divin : " Accipite et manducate ex hoc omnes, et qui fait que nous sommes obligés de recevoir l'Eucharistie à l'article de la mort et quelquefois pendant la vie. Indirectement on " per accidens " comme disent les théologiens, le précepte divin peut encore obliger à recevoir l'Eucharistie, même plusieurs fois pendant l'année, si cela était nécessaire, par exemple, pour vaincre une tentation grave ; lequel cas cependant paraît être assez rare, et alors en ne communiant pas, il y aurait péché non contre le précepte divin, mais contre la vertu que tend à détruire la tentation.

“ Au reste, nous n'éprouvons pas une joie médiocre à déclarer que, dans ces dernières années, les âmes des fidèles ont paru se renouveler dans l'amour et dans le culte du sacrement de l'Eucharistie, ce qui excite en nous l'espérance de temps meilleurs. Cette piété active s'est manifestée sous beaucoup de formes, particulièrement dans les confréries qui ont été instituées, soit pour accroître la splendeur des rites eucharistiques, soit pour adorer l'auguste Sacrement nuit et jour, soit pour réparer les outrages et les injures dont il est l'objet. Cependant, Vénérables Frères, *il n'est permis ni à Vous ni à vous de nous reposer là*. Car il reste encore trop à faire ou à entreprendre, pour que ce Présent, le plus divin de tous, soit entouré de plus de lumière et de plus d'honneur chez ceux qui professent la religion chrétienne ; et pour qu'un si grand mystère soit vénéré dans toute sa dignité. C'est pourquoi il faut poursuivre de plus en plus activement les œuvres commencées, rétablir si elles sont tombées les anciennes institutions, telles que les Confréries eucharistiques, les expositions de l'auguste Sacrement, les processions solennelles, les visites aux divins tabernacles et les autres pratiques saintes et salutaires, et enfin entreprendre tout ce que la prudence et la piété peuvent conseiller dans ce but.

Mais ce à quoi *il faut surtout travailler*, c'est à étendre dans le peuple chrétien l'usage fréquent de l'Eucharistie. C'est l'enseignement que nous donnent les exemples de l'Eglise naissante, les décrets des Conciles, l'autorité des Pères et des saints de tous les temps. Comme le corps, l'âme a besoin de sa nourriture, et l'Eucharistie lui fournit l'aliment vital par excellence.

C'est pourquoi, il faut détruire les préjugés des

adversaires, les vaines craintes d'un grand nombre et les prétextes spécieux de s'abstenir, car il s'agit du moyen le plus efficace de détacher le peuple fidèle du souci des choses terrestres, de ranimer et de maintenir dans le monde l'esprit chrétien."

Après Léon XIII, c'est Pie X qui développe et applique avec un zèle infatigable, la doctrine de son prédécesseur.

Le 19 déc. 1904, Pie X accorde 200 jours d'indulgence à la prière suivante : " Adorons, remercions, supplions et consolons avec Marie immaculée le très sacré et très aimé Cœur Eucharistique de Jésus " — et il approuve l'Archiconfrérie du Cœur Eucharistique de Jésus. C'était son œuvre de tout restaurer dans le Christ qu'il allait développer.

Le 8 fév. 1905, Pie X ajoute aux litanies du saint Nom de Jésus l'invocation suivante : *Per Sanctissimæ Eucharistiæ institutionem tuam, libera nos Jesu*, voulant nous rappeler tous les matins le bienfait de l'Eucharistie.

Le 3 juin 1905, Pie X accorde une indulgence de 300 jrs, quotidienne et pléniaire une fois le mois, à ceux qui réciteront une prière pour la diffusion de la pratique de la communion fréquente et quotidienne.

Le 12 juillet 1905, Pie X accorde une indulgence pléniaire aux enfants pour le jour de leur première communion, ainsi qu'à leurs parents jusqu'au troisième degré ; aux fidèles qui assistent aux cérémonies de la première communion, une indulgence de 7 ans et 7 quarantaines.

Le 17 décembre 1905, Pie X approuve le décret sur communion fréquente et quotidienne, qui fut publié le 20 du même mois, et dans lequel la pensée du Pape est traduite par des expressions qui ne laissent place à aucune équivoque. . . . *quam maxime promoveatur* . . .

optatissima—omnibus Christifidelibus pateat . . . Confessarii crebris admonitionibus multoque studio . . .

Et pour que ce décret ne soit pas lettre morte, pour que personne ne puisse prétexter l'ignorance de cette faveur très grande, le Pape ordonne, sous peine de faute grave, (Tessnière) qu'il soit lu en langue vulgaire, dans les différentes Communautés, tous les ans pendant l'octave du S. Sacrement.

De plus, pour être certain que sa parole a été entendue et mise à exécution, le Pape enjoint aux évêques de lui faire un rapport fidèle des diverses déterminations prises dans leurs diocèses au sujet de la communion fréquente et quotidienne.

Le 30 déc. 1905, Pie X accorde 300 jours d'indulgence à ceux qui réciteront l'invocation : Notre-Dame du Très Saint Sacrement, priez pour nous.

Le 14 février 1906, pour faciliter la pratique de la communion fréquente et quotidienne, il déclarait que ceux qui communient au moins 5 fois par semaine, ne sont plus tenus de se confesser tous les huit jours pour gagner les indulgences attachées à leurs bonnes œuvres.

Le 27 juillet 1906, la Ligue Sacerdotale Eucharistique est établie canoniquement à Rome et le 30 juillet 1906, cette association est élevée par Pie X au rang d'Archi-association *Primaria* pour le monde entier, puis honorée d'un bref le 10 août suivant et favorisée de grands privilèges. Cette association a pour but de propager avec zèle la doctrine du décret de 1905, et ce qui montre particulièrement l'intention formelle du pape d'atteindre son but, c'est qu'il donne aux confesseurs membres de cette Ligue, le pouvoir d'accorder une indulgence plénière à leurs pénitents, une fois par

semaine, pourvu qu'ils fassent la communion quotidienne ou quasi quotidienne.

Le 15 septembre 1906, Pie X déclare que les enfants, loin d'être éloignés de la communion de chaque jour, doivent, au contraire, y être poussés et encouragés tout comme les adultes.

Le 7 décembre 1906, Pie X accorde une dispense aux malades arrêtés à la maison depuis un mois, même s'ils ne sont pas alités, et qui ne donnent pas espoir d'une prompte guérison. Ils peuvent, même après avoir pris quelque chose par manière de boisson, communier une ou deux fois par semaine, lorsqu'ils habitent dans une maison où est la sainte Réserve ou bien où l'on célèbre la messe,—et une ou deux fois par mois, s'ils ne se trouvent pas dans ces conditions.

Le 9 décembre 1906, Pie X accorde 300 jours d'indulgence à la récitation de la prière suivante :

“ O Vierge Marie, N.-D. du T. S. Sacrement, gloire du peuple chrétien, joie de l'Eglise universelle, salut du monde, priez pour nous et réveillez dans tous les fidèles la dévotion envers la sainte Eucharistie, afin qu'ils se rendent dignes de la recevoir chaque jour.”

Le 10 avril 1907, Pie X fait adresser une lettre aux évêques du monde entier, leur demandant de faire célébrer dans leurs églises cathédrales et aussi dans les églises de leurs diocèses, un *triduum* avec sermons sur l'ineffable excellence du sacrement de l'Eucharistie.

Le 8 mai 1907, pour procurer aux fidèles plus de facilité de s'approcher le plus souvent possible de la Table sainte, Pie X déclare que le pouvoir de l'indult de l'oratoire privé comprend désormais pour tous ceux qui l'ont obtenu, la faculté de distribuer la sainte communion non seulement aux indultaires, mais à toutes les personnes qui assistent à la messe, *salvis juribus*

parochialibus. C'est-à-dire que la communion pascale et la communion en viatiques sont exceptées, mais le curé peut en dispenser ses paroissiens.

Le même jour, le 8 mai 1907, toujours pour promouvoir le culte de l'Eucharistie, Pie X accorde à ceux qui feront les exercices de la neuvaine préparatoire à la Fête-Dieu une indulgence de 7 jours et 7 quarantaines pour chaque jour, et une indulgence plénière à gagner pendant les jours de la neuvaine ou pendant les jours qui suivent la fête, aux conditions ordinaires.

Le 18 mai 1907, Pie X accorde une indulgence de 7 ans et 7 quarantaines aux fidèles qui diront l'invocation *Dominus meus et Deus meus!* en regardant la sainte hostie quand le prêtre l'élève pendant la messe et quand elle est solennellement exposée—et une indulgence plénière chaque semaine, moyennant la sainte communion, à tous ceux qui auront été fidèles à cette pratique chaque jour de la semaine.

Le Pape veut que, conformément au sens propre de la rubrique, et contrairement à la pratique actuelle, les fidèles soient agenouillés pendant la consécration, mais non si profondément inclinés qu'ils ne puissent regarder l'hostie que le prêtre élève de manière qu'elle puisse être vue par le peuple. Cessons d'avoir peur, Jésus Eucharistie, c'est la miséricorde et l'amour, regardons-le. (Ami du Clergé 1907, p. 861.

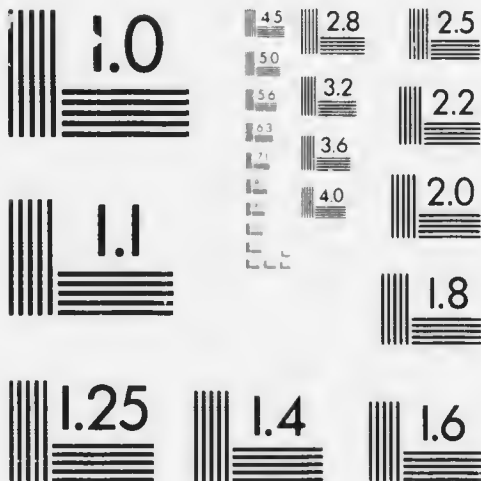
Le 26 juillet 1907, Pie X accorde 300 jours d'indulgence à l'oraison jaculatoire : *Cœur eucharistique de Jésus, ayez pitié de nous*, déjà enrichie de 50 jours d'indulgence par Léon XIII, le 12 déc. 1900.

Le 1er août 1907, Pie X accorde la permission de célébrer les 3 messes de minuit, le jour de Noël, et de *distribuer la sainte communion aux assistants* ; chose qui était défendue par le droit commun, au moins



PHOTOCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482-0300 - Phone
(716) 288-5989 - Fax

d'après l'interprétation de la S. C. des Rites. Cette permission est accordée à tous les monastères et instituts religieux, à toutes les maisons pieuses et à tous les séminaires, grands et petits, qui de droit général ou par autorisation légitime particulière, jouissent de la réserve, et les fidèles en assistant à ces messes satisfont au précepte.

Le 11 sept. 1907, Pie X accorde 300 jours d'indulgence à l'invocation suivante : *Cor Jesu eucharisticum, cordis sacerdotalis exemplar, miserere nobis.*

Enfin, qu'il suffise, ici, de mentionner les encouragements accordés aux Congrès eucharistiques, qui tous ont pour but de répandre le culte de l'Eucharistie et la communion fréquente.

Évidemment, c'est le Pape qui insiste, et non pas nous qui ne faisons qu'obéir au Pape. Il veut que le décret du 20 déc. 1905 ne soit pas lettre morte et que l'on fasse pour la communion de chaque jour plus qu'il n'a été fait jusqu'ici. Les actes de son gouvernement convergent tous vers l'Eucharistie, pour nous rappeler qu'il fut un temps où tous les fidèles communiaient chaque jour, et qu'il faut, à tout prix, restaurer les saintes coutumes d'autrefois pour tout restaurer dans le Christ. De sorte que, aujourd'hui plus que jamais, il y aurait matière à péché grave pour un prédicateur, ou un confesseur, s'il détournait généralement de la communion fréquente.

Actuellement, il s'agit donc de *propager* la communion fréquente et quotidienne et *non pas seulement de l'accorder à ceux qui la demandent* ; et le décret n'évoque pas l'idée d'une propagande *lente et secrète*, il appelle plutôt la pratique d'une méthode *intensive*. Qui oserait maintenant dire qu'il n'y a pas lieu de tant

insister sur la diffusion et la pratique de la communion fréquente et quotidienne? (1)

**Le respect humain m'empêche d'aller communier
fréquemment**

Serait-il bien vrai que vous êtes victime d'une telle faiblesse de caractère et de convictions, si peu admissible chez celui qui a la foi !

Réfléchissez donc que ne pas aller communier pour éviter un *sourire*, une *parole*, ou même un *regard*, c'est avoir honte de votre destinée surnaturelle, c'est avoir honte de Jésus votre Dieu.

Craignez-vous que l'on dise que vous travaillez pour obtenir un succès dans un examen, une position lucrative, pour gagner honorablement votre vie et celle de votre famille ? La foi nous enseigne que notre destinée, c'est le ciel, et vous auriez honte d'entendre dire ou de montrer aux autres que vous travaillez pour arriver à votre destinée, pour obtenir le ciel ? Autant voudrait rougir de votre nature et de votre existence, si vous rougisiez de sa fin ; autant voudrait pour l'oiseau rougir de voler.

Si vous ne voulez pas vous distinguer des méchants et supporter bravement leurs critiques, vous demeurerez confondu parmi eux pendant votre vie, et, Dieu

[1] Un rapporteur du congrès eucharistique de Jérusalem écrivait : Le salut du monde est dans l'Hostie. On le chante partout, et presque partout, hélas ! On agit comme si l'on n'y croyait pas. Tout effort pour régénérer le peuple restera sans effet qui n'aura point l'Eucharistie comme moyen et comme but.

Il ne suffit pas, en effet, qu'il y ait des communicants isolés ; il faut un courant vers la communion, une société qui communique. Il faut une génération de chrétiens qui vivent habituellement, et non par intervalles, de la vie de leur baptême, et en qui, suivant le vœu du Sauveur, cette vie puisse croître et abonder. " Ego veni et vitam habere, et vitam largiri habere ". Jean X.

C'est pour obtenir ce résultat que Pie X demande une prédication générale, intense et suivie de l'Eucharistie, qui ait pour but pratique de mettre les âmes en contact direct avec Jésus-Christ ; car la christianisation, le relèvement de la société ne se fera que par la christianisation, le relèvement des individus.

vous en préserve cependant, vous serez confondu parmi eux dans la mort, car Jésus a dit qu'au jour du jugement il rougirait de ceux qui auraient rougi de lui pendant la vie. (Luc IX-26).

Hélas, de quels maux incalculables, la faiblesse et la peur de bien faire sont cause.

Dans une maison d'éducation, il arrive parfois que l'on taquine et critique les maîtres et les professeurs, ne voulant jamais leur rendre justice en quoi ce soit, et le respect humain fait trouver de bon ton toutes ces critiques et ces taquineries. Poussé par ce sentiment, et voulant paraître quelqu'un aux yeux des autres on va jusqu'à pratiquer soi-même l'arrogance et l'insubordination.

Quand quelqu'un lance une phrase à double sens, ou débite un conte grivois, on ne trouve pas le moindre mot de désapprobation ; quand un autre jette dans le discours une parole malsouante, on en rit ; et afin de ne pas passer pour bigot ou scrupuleux, on approuve, on applaudit, on y ajoute du sien, on va même parfois jusqu'à rivaliser en obscénité et l'on acquiert ainsi parmi les gens livrés aux bas plaisirs, la triste réputation d'être un joyeux compagnon, un garçon qui sait vivre et fait vivre les autres.

Cependant, au commencement, on était bon, on souffrait de toutes ces choses, on les désapprouvait dans le fond de son cœur, mais on n'a pas eu le courage de vaincre le respect humain, et quand on ne vainc pas, on est vaincu. Voilà comment on finit par être semblable aux méchants.

L'esclave du respect humain, au milieu des autres, ressemble au pantin qui suit machinalement tous les mouvements qu'on lui imprime au moyen d'un fil. Il suffit d'un sourire, d'une parole, pour imprimer telle

ligne de conduite à celui qui est trop lâche pour avoir une volonté et une énergie, et se conduire par lui-même, car ce qu'il redoute comme le plus grand mal, c'est une pointe d'ironie ou un sourire sarcastique.

De là résulte un laisser faire, une abstinence de vie chrétienne pratiquée ouvertement et qui constitue un danger réel pour la société et pour l'Eglise spécialement.

C'est ainsi que par respect humain, un jeune homme aura honte de prier avant et après les repas, de courber profondément le genou dans l'église, de prendre de l'eau bénite et de bien faire le signe de la croix, de montrer du respect et de la vénération pour les images des saints, les personnes et les choses consacrées à Dieu, de prendre une posture pieuse, convenable et modeste, dans la maison du Seigneur ou pendant la prière, de s'approcher souvent du tribunal de la Pénitence et de la sainte Table. Il craint la risée des autres.

Il affecte dans tous ses exercices religieux, un sans gêne et une froideur qui lui répugnent tout d'abord, mais qui, hélas ! finissent infailliblement par entrer dans sa vie intime, et dont il ne pourra se défaire plus tard. Ce n'est pas de lui que l'on pourrait raconter le trait suivant. Un jour, à l'école de Saint-Cyr, les élèves, dont plusieurs avaient des idées assez avancées, étaient rangés dans la cour. Un mauvais plaisant s'avisa de sortir des rangs et de s'écrier : " A qui ce chapelet que j'ai trouvé ce matin ? " On s'attendait, d'une part, à une fusée de rires, et, de l'autre, à un lâche silence. Un élève digne et simple, tend joyeusement la main : " A moi, dit-il, c'est le chapelet de ma première communion, et je vous remercie de l'avoir retrouvé." Il n'y eut ni rires ni sarcasmes. Il n'y eut

que l'expression plus ou moins avouée de l'admiration pour un si rare courage. Celui qui avait réclamé le chapelet n'était pas victime du respect humain.

En présence d'un homme qui a grandi avec cette peur, on se moque de l'Eglise, on la calomnie, on l'outrage, on fait revivre contre elle mille préjugés, on couvre de boue le sacerdoce, on tourne en ridicule les cérémonies saintes, on travestit les faits, on forge des mensonges, et il a pas un mot de défense à opposer, il garde le silence. Il est désarmé ; il finit par se mêler à la foule des misérables jusqu'à s'y confondre, à en épouser les sentiments et les idées ; bientôt il attaquera à son tour et frappera sa propre mère.

Voilà où conduit le respect humain. De ceux qui étaient doués pour le bien et qui avaient des dispositions généreuses, il fait des poltrons qui ne tardent pas à jouer le rôle du scélérat.

Les vrais chrétiens, au contraire, méprisent la peur du respect humain, Berryer, interrogé par Thiers sur sa religion, lui répond avec une noble franchise : "Oui, je fais mes pâques, je les fais même deux fois ; une première fois à Paris, pour montrer à mes collègues du parlement que je ne rougis pas de ma foi, et une seconde fois à ma compagne d'Augerville, pour l'édification de mes bons villageois."

De grâce, soyez des hommes de volonté, ayant pour le bien et pour votre perfection une certaine indépendance qui sied bien à l'homme honorable, qui dénote, avec le respect de votre personne, une conviction ferme et un caractère fortement trempé. Allez votre chemin, foulant aux pieds le respect humain et vous disant à vous-même : Je vais communier parceque j'en ai besoin, parceque Jésus m'invite à le faire, parceque je veux aller au ciel.

Un jour peut-être, Dieu vous offrira une récompense pour le bien que vous aurez fait sans vous en apercevoir. Pour vous en convaincre, réfléchissez bien sur le fait suivant :

Accablé par le découragement, Ozanam était entré dans une église pour puiser au pied du tabernacle le courage qui manquait à sa jeunesse et que ne refuse jamais Celui qui a dit : Venez à moi vous tous qui travaillez et qui pliez sous le fardeau de la vie, et je vous soulagerai. Dans un coin reculé, parmi les bonnes femmes, un homme agenouillé priait dans un profond recueillement. Ozanam l'a reconnu. C'était Ampère, Ampère devenu l'illustre savant, le grand génie qui a découvert la théorie des actions électrodynamiques et qui a pris place à côté de Kepler et de Newton. A la vue de cet homme prosterné, Ozanam se prit à rougir de son découragement et la foi d'Ampère vint affermir son courage ébranlé.

Oh ! si vous compreniez la force du bon exemple, quel bien vous pouvez faire inconsciemment à ceux qui vous observent, à votre insu, en étant tout simplement fidèle à nos obligations de chrétien et d'honnête homme, car *exempla trahunt*. Relever le courage de son frère qui tombe, et cela par sa bonne conduite, n'est-ce pas une chose digne de votre ambition. Pour cela, il ne faut pas obéir au respect humain.

Est-il avantageux de s'abstenir quelquefois de la communion par respect ?

C'est le sentiment commun des docteurs, et spécialement du prince des théologiens saint Thomas, et du plus insigne des moralistes saint Alphonse, qu'il est beaucoup mieux de communier chaque jour par *amour*,

que de s'abstenir quelquefois par *respect*, et cela pour les raisons suivantes :

1. Parce qu'en communiant chaque jour par *amour*, on procure plus de gloire à Dieu qu'en s'abstenant quelquefois par *respect*. "Car, dit saint Thomas, la gloire et la bonté de Dieu consistent surtout à se donner tout entier à ses créatures, selon leur capacité ; d'où il est manifeste qu'on lui rend une plus grande gloire en le *recevant* qu'en *s'abstenant*."
2. Parce que, comme l'a déclaré Pie X, la communion quotidienne est ardemment désirée par le cœur très aimant de Jésus, et qu'il est toujours préférable de réaliser les désirs divins que de ne pas y répondre.
3. Parce que vous supposez, que, laissant quelquefois la sainte communion par *respect*, vous la faites ensuite avec plus de ferveur et de dévotion : mais cela paraît inadmissible. En effet, qu'entendez-vous par *plus de ferveur et de dévotion* ? Est-ce, peut-être, une *plus grande charité* ? Mais en communiant chaque jour par *amour*, vous aurez certainement une *plus grande charité* que celui qui s'abstient quelquefois par *respect*, car ce divin Sacrement est précisément institué "non seulement pour accroître la charité habituelle, mais encore pour exciter la charité actuelle". Entendez-vous par plus grande ferveur et dévotion, le *sentiment* de la charité elle-même ? En ce cas, je vous réponds qu'il vaut mieux avoir un degré de plus de charité sans en avoir le *sentiment*, que d'éprouver ce doux sentiment avec un degré de moins de charité.
4. Parce que, communiant *dévotement* tous les jours, tous les jours aussi s'augmente en vous la charité *habituelle* et *actuelle*. Alors il est impossible que ne croisse pas de même ce respect *habituel* et *actuel*, pour lequel vous voudriez vous priver quelquefois de la

sainte communion. Car non seulement " la charité est la mère de toutes les vertus qu'elle produit " et " la forme " qui les anime ; elle est, de plus, " leur fondement et la racine qui les soutient et les nourrit ", et, dès lors, il est impossible que cette vertu divine, croissant en nous, n'y fasse pas croître simultanément toutes les vertus, parmi lesquelles se trouve certainement celle du respect pour l'auguste Eucharistie. Il en résulte donc qu'une âme qui reçoit chaque jour *dévotement* Jésus dans la communion, aura pour Lui plus de *respect habituel* et *actuel* que celle qui se tient éloignée par *respect* : telles étaient certainement sainte Gertrude, sainte Catherine de Sienne, sainte Thérèse, sainte Jeanne de Chantal et d'autres saintes âmes qui ne se privaient pas de la communion quotidienne.

5. Parce que, chaque fois que vous communiez, vous faites assurément un peu de préparation avant de recevoir l'auguste Sacrement, et que, communiant tous les jours par *amour*, tous les jours " vous acquérez le mérite de cette préparation, *même si elle est très courte* " —c'est le mot de saint Thomas *quantulacumque*—mérite que vous perdez quand, *par respect*, vous omettez la communion.

6. Parce que les jours où vous communiez par *amour* vous faites un acte de *charité*, et les jours où vous vous en abstenez vous faites un acte d'*humilité*. Or, ne savez-vous pas, qu'un acte de *charité*, " qui vous unit directement à Dieu ", est bien plus méritoire et partant beaucoup meilleur qu'un acte d'*humilité*, " qui vous *prépare* seulement à cette divine union ? " Est-ce que la charité n'est pas " la plus excellente de toutes les vertus ", celle " qui renferme la racine de tous nos mérites ? "

7. Parce que " si le désir de communier tous les

jours naît de *l'amour*, le *respect* qui vous retient quelquefois procède de la crainte. Or, ne savez-vous pas, que " l'amour et la confiance auxquels nous invite toujours la sainte Ecriture sont bien plus excellents que la crainte ? "

8. Enfin, il est bien meilleur pour vous de communier chaque jour par *amour*, que de vous abstenir quelquefois par *respect* ; parce que chaque communion que vous omettez est une perte vraiment grande, puisque vous êtes alors privé des effets merveilleux et divins que produit par elle-même la sainte Eucharistie.

Il est donc mieux de communier chaque jour par *amour*, que de vous abstenir quelquefois par *respect*.

Cependant, ne croyez pas mal faire en vous en abstenant, quand c'est simplement le *respect* qui vous retient, et non pas le dégoût ou quelque *crainte vaine*, que votre confesseur vous commande de mépriser. Non, parce que, si Jésus-Christ désire ardemment que vivant en sa grâce, vous vous nourrissiez chaque jour de Lui, dans son sacrement, cependant il ne vous en a fait un précepte ni par Lui-même, ni par son Eglise ; et il ne peut y avoir de péché là où il n'y a pas de loi. D'autre part, cette *humilité*, qui vous tient parfois *respectueusement* éloigné de la divine Eucharistie, est une grande vertu, bien qu'elle le cède en excellence à la vertu de charité. Aussi lisons-nous dans l'*Imitation* de Jésus-Christ : " S'il arrive parfois à quelqu'un de laisser la sainte communion par *humilité*.... ce *respect* est louable.

Pourtant, ces abstentions, par respect, quoique rares, me semblent *périlleuses* ; non certes à cause du péché, qui n'existe pas, mais parce qu'elles peuvent vous rendre moins chère à Dieu, moins agréable à son cœur.

Aussi Pie X, dans son récent décret souvent mentionné, ne conseille point de semblables abstentions.

J'ai des difficultés pour faire mon action de grâces

Il arrive parfois que nous ne pouvons pas consacrer à la préparation et à l'action de grâce tout le temps que réclament notre piété et notre respect pour l'admirable sacrement de l'Eucharistie ; cette difficulté a été examinée plus haut.

Mais il arrive aussi que des personnes éprouvent des embarras à un autre point de vie. Elles trouvent monotone de recommencer le même exercice de piété tous les matins, elles vont même jusqu'à dire que c'est ennuyeux de réciter toujours les mêmes actes formulés dans un livre de piété.

Pour ces personnes il importe de remarquer que l'action de grâces ne consiste pas précisément à dire beaucoup de paroles et encore moins à lire des formules. Après la communion, Jésus-Christ est réellement présent dans nos poitrines. Il agit en nous, par sa Divinité et par son humanité sainte qui unie hypostatiquement à la Divinité produit la grâce dans nos âmes, *ex opere operato* et comme cause instrumentale. Cela a lieu, non par un contact humain mais par une compénétration, une fusion de la vie divine du Christ dans notre vie, de sa force dans notre faiblesse, de sa richesse dans notre misère.

Or, nous pouvons croire que cette humanité du Christ demeure présente en nous aussi longtemps que demeurent les espèces sacramentelles, c'est-à-dire à peu près un quart d'heure, et *dans un état actif*, car Jésus est présent dans l'hostie comme il l'est au ciel, vivant et glorieux. Aussi il ne cesse d'agir, il ne cesse de nous conférer des grâces actuelles qui nous excitent à l'amour

et nous aident à produire des actes qui accroissent nos bonnes dispositions ; et nos bonnes dispositions devenant meilleures, plus ferventes, le sacrement agit comme au moment où nous l'avons reçu, et alors dans nos âmes, une nouvelle augmentation de grâce sanctifiante est produite, non-seulement à cause du mérite de nos actes, mais à cause de la vertu propre du sacrement.

Pendant tout le temps que durent les espèces sacramentelles c'est comme une influence réciproque. La grâce est déversée dans nos âmes, et nos âmes vibrant sous ces touches, ces communications mystérieuses et ineffables sont rendues aptes à recevoir de nouvelles faveurs.

Et comme il s'agit ici de dispositions actuelles qui ne sont pas *sans l'attention et la volonté*, l'on comprend qu'il importe au plus haut degré d'éviter les distractions et de concentrer toute son attention et sa volonté vers l'humanité sainte de Jésus et vers la Divinité qui lui est unie si intimement. A cette condition seule le sacrement, qui contient Jésus vivant et glorieux, sera actif et produira un trésor plus abondant de charité divine qui sera pour nous force, énergie, résignation, amour.

S'il n'y a pas, de notre part, cette activité, ces dispositions actuelles, le sacrement produira une augmentation substantielle de la grâce, de la vie divine, mais là s'arrêtera son action, nous serons privés de tout le reste.

On comprend donc que l'action de grâce consiste à se recueillir, à faire un acte de foi à la présence réelle, un acte d'adoration, un acte d'amour, et puis à exposer à Jésus les besoins, les vides de notre pauvre cœur. Ne craignons pas, parlons-lui comme nous parlerions à un ami qui aurait toute notre confiance et de qui nous

attendrions beaucoup. Ne recherchons pas les phrases, disons ce que nous ressentons, ce dont nous avons besoin. Ce que Jésus veut entendre, ce sont nos sentiments exprimés par nous, à notre manière.

Si vous pouvez sortir de l'action de grâce après avoir dit à Jésus que vous l'aimez et que vous voulez l'aimer pendant toute la journée et toujours, après avoir découvert à Jésus les plaies de votre cœur telles que vous les ressentez, et lui avoir demandé les grâces dont vous avez besoin, sans oublier, vos parents et vos amis, l'Eglise et le Pape, les pécheurs et les infidèles, soyez content.

Comme la comtesse de Feria, devenue religieuse clarisse comprenait bien comment il faut faire l'action de grâces. On lui demanda un jour ce qu'elle faisait durant tant d'heures au pied de l'autel : " Ah ! répondit-elle, j'y resterais toute l'éternité. Que fait-on devant le saint Sacrement ? Mais que n'y fait-on pas ? Que fait un pauvre devant un riche ? Que fait un malade devant son médecin ? Ce qu'on fait ! on remercie, on aime, on demande. "

C'est aussi pour cela que le saint curé d'Ars disait : Je n'aime pas quand on vient de la sainte Table, qu'on se mette tout de suite à lire. Oh ! non, à quoi bon la parole des hommes quand c'est Dieu qui parle ? Il faut faire comme quelqu'un qui est bien curieux et qui écoute aux portes. Il faut écouter tout ce que le bon Dieu dit à la porte de notre cœur.

Après la communion, disait encore une âme pieuse, je m'imagine que je suis au ciel chez moi, au milieu de ma famille. Jésus est tout près de moi ; près de Jésus est la sainte Vierge et tout autour de nous se trouvent mon père, ma mère, mes frères, mes sœurs, tous ceux que j'aime ; je parle à Jésus et je l'écoute, je parle à

Marie et je l'écoute, et comme tous deux sont bien bons pour moi, je leur parle de mes parents, de mes amis, de tous ceux que j'aime et je leur demande de les protéger et de les sanctifier. Oh ! comme le quart d'heure passe vite de cette manière.

Cependant si les paroles ne venaient pas sur vos lèvres et aucun sentiment dans votre cœur, vous pouvez lire quelques formules dans votre livre de piété et ensuite vous efforcer de parler vous-même.

Ou bien encore prenez votre chapelet et récitez-le lentement, ayant soin, avant chaque dizaine, de dire à la sainte Vierge : 1^{re} dizaine, *Marie, aimez Jésus pour moi* ; 2^e dizaine, *Marie, remerciez Jésus pour moi* ; 3^e dizaine, *Marie, demandez à Jésus pour moi* ; 4^e dizaine, *Marie, offrez-moi à Jésus* ; 5^e dizaine, *Marie, promettez pour moi* . . .

Vous pouvez encore varier avantageusement vos pieux entretiens avec Jésus en déterminant une idée pour chaque jour de la semaine. Ainsi employez la communion du dimanche pour adorer la très Sainte Trinité ; celle du lundi pour honorer les saints Anges et les remercier de leurs bons offices auprès des hommes, en ayant une pensée spéciale pour votre bon ange gardien qui vous protège continuellement ; celle du mardi, pour honorer les saints Apôtres et demander par leur intercession le zèle pour la gloire de Dieu ; celle du mercredi, pour honorer saint Joseph, lui demandant pour vous et pour vos parents et amis la grâce d'une bonne mort ; celle du jeudi pour adorer Jésus dans l'Eucharistie, le remercier de s'être donné à vous et lui demander de l'aimer jusqu'à votre dernier soupir ; celle du vendredi pour méditer un peu sur la passion du Sauveur et demander la grâce de souffrir toujours en union avec lui ; celle du samedi pour vous rappeler à la

miséricorde de notre mère du ciel, la très sainte Vierge, lui demander de l'imiter dans sa pureté et d'être admis à la contempler pendant l'éternité.

Où bien représentez-vous des scènes de l'Evangile. Imaginez-vous que vous êtes auprès de Marie au jour de l'Annonciation. Comme vous, elle possède Jésus, comme elle dites : *Mon âme, glorifie le Seigneur...*

Imaginez-vous assister à la scène de la Purification et voyez Siméon qui pleure de bonheur en tenant Jésus dans ses bras ; il demande de mourir... Comme lui, vous possédez Jésus. Mourez au monde, aux honneurs, aux jouissances, aux richesses...

Jésus est votre hôte. Comme Marthe, peut-être, vous vous troublez pour trouver des belles paroles, des prières émouvantes, et le Sauveur vous dit : *Mon enfant, vous vous inquiétez et vous vous troublez... votre amour, votre cœur, votre bonne volonté, cela me suffit.*

L'important je le répète, n'est pas de dire beaucoup de paroles et surtout de belles paroles. Dites à Jésus ce que vous ressentez, si vous ne ressentez rien, dites-lui que vous n'avez rien à dire, et que votre présence pieuse et recueillie est le seul langage qui vous soit possible et demandez...

Repassez brièvement dans votre esprit, les fautes, les faiblesses de votre vie, voyez les voies de la miséricorde divine à votre égard et remerciez...

Le but pratique à atteindre, c'est de disposer votre volonté pour être capable de dire avec sincérité : *Mon Dieu, je me donne à vous, je veux aujourd'hui vous servir fidèlement. Non, je ne veux pas consentir à vous offenser. Venez à mon aide. Donnez-moi force et courage contre les dangers qui se présenteront dans la journée.*

Invocuez la sainte Vierge, votre saint Ange gardien et votre saint Patron.

Demandez instamment ce dont vous avez besoin.
Ayez le courage de l'importunité.

L'ami de l'Évangile se lève et donne à son ami les païns qu'il demande afin d'être tranquille, de n'être pas importuné, et Jésus veut que la conduite de cet ami soit le modèle de la nôtre quand nous prions. Rappelons-nous que la valeur satisfactoire, méritoire ou impétratoire de la prière ne doit pas être confondue avec *la force d'impétration de la prière elle-même* et qui repose sur la parole de Dieu : Demandez et vous recevrez.

Oui, *ayons le courage de l'importunité*, demandons tous les matins ce que nous voulons obtenir et nous l'obtiendrons.

Mon Dieu, vous me permettez de vous aimer avec mon cœur si misérable ! Ah, attachez-moi à vous de manière que je puisse dire : *Ego vincens in Domino* (Eph. 3).

COMPLEMENT DE LA DOCTRINE

La communion spirituelle

Suivant le concile de Trente, nous pouvons faire non-seulement la communion sacramentelle, mais aussi la communion spirituelle. Cette dernière pratique consiste essentiellement dans un acte de foi vive et de charité fervente, accompagné d'un grand desir de s'unir à Jésus, divin amant de nos âmes.

Cette communion spirituelle si peu pratiquée par les chrétiens de nos jours, est un trésor qui remplit l'âme de mille biens ; qui est si efficace qu'elle peut produire parfois, selon saint Alphonse, les mêmes grâces que la

communion sacramentelle, et de plus grandes encore. En effet, bien que la communion sacramentelle où l'on reçoit réellement la sainte Hostie, soit, de sa nature, d'un plus grand profit, parce que, comme sacrement, elle agit *ex opere operato*, cependant il se peut qu'une âme fasse la communion spirituelle avant tant d'humilité, d'amour, de ferveur, qu'elle obtienne plus de grâce que n'en obtiendrait une autre en communiant sacramentellement, mais avec une disposition moins parfaite.

Notre Seigneur fit connaître la satisfaction qu'il prend à ces communions spirituelles et les grâces qu'il y répand, en montrant à une de ses fidèles servantes deux vases précieux, l'un d'or, l'autre l'argent, et lui disant que dans le vase d'or il conservait ses communions sacramentelles, et dans celui d'argent ses communions spirituelles.

Pour montrer davantage que cette manière de faire la communion lui est très agréable, bien des fois Notre-Seigneur s'est plu à exaucer par des miracles visibles les pieux désirs de ses serviteurs, en les communiant tantôt de sa propre main, comme il le fit à la bienheureuse Claire de Montefarco, à sainte Catherine de Sienne et à sainte Lidwine ; tantôt par la main des anges, comme il arriva à saint Bonaventure, aux saints évêques Honorat et Firmin, et à saint Stanislas de Kostka ; ou encore bien souvent par le moyen de l'auguste Mère de Dieu qui daigna communier ainsi le bienheureux Sylvestre.

Ne vous étonnez pas de cette tendre condescendance, car la communion spirituelle embrase l'âme d'amour de Dieu, l'unit à lui et la dispose à recevoir les grâces les plus signalées.

Maintenant donc si vous réfléchissez à ces choses, comment pourriez-vous vous abstenir de cette pieuse

et très avantageuse pratique, et quelle excuse pourriez-vous invoquer pour vous en exempter ?

De grâce, prenez cette bonne habitude de la communion spirituelle, et remarquez qu'elle a pour vous cet avantage sur la communion sacramentelle, que cette dernière ne peut se faire qu'une fois le jour, tandis que vous pouvez faire la communion spirituelle à toutes les messes que vous entendez, par exemple à la grand'messe du dimanche, et encore en dehors de la messe, le matin et le soir, le jour et la nuit, à la maison et en voyage comme à l'église, et cela sans aucune permission.

Pour vous faciliter une si excellente pratique, voici ce que vous pouvez faire. Si vous communiez spirituellement pendant la messe, au moment où le prêtre se dispose lui-même à communier, recueillez-vous en vous-même et prenez la posture la plus modeste ; puis formez dans votre cœur un acte de sincère contrition, et vous frappant humblement la poitrine en signe d'indignité d'une si grande grâce, faites les actes d'amour, d'offrande, d'humilité que vous avez coutume de faire quand vous communiez sacramentellement et désirez vivement recevoir Jésus caché par amour pour vous au saint Sacrement.

Que vous fassiez cette communion spirituelle dans l'église ou dans un autre endroit quelconque, vous pouvez encore exciter votre ferveur en vous représentant que la très sainte Vierge, ou votre Ange gardien, ou votre saint Patron, ou Jésus lui-même vous donne la sainte communion ; figurez-vous la recevoir vraiment, et, serrant Jésus sur votre cœur, répétez-lui cette prière de saint Alphonse, qui peut servir de formule pour la communion spirituelle.

“ Mon Jésus, je crois que vous êtes présent dans le très saint Sacrement. Je vous aime par-dessus toutes

“ choses et mon âme soupire après vous. Puisque je
“ ne puis maintenant vous recevoir dans le saint Sacre-
“ ment, venez au moins d'une manière spirituelle dans
“ mon cœur. Je vous embrasse comme si vous étiez
“ en moi et je m'unis entièrement à vous ; oh ! ne
“ permettez point que je me sépare jamais de vous ! O
“ Jésus, mon souverain bien et mon doux amour,
“ blessez et enflammez mon cœur afin qu'il brûle
“ toujours de votre amour. (1)

Puis restez silencieux... contemplez votre Dieu au
dedans de vous, et, comme si vous aviez réellement
communiqué, adorez-le, remerciez-le, dites-lui : Je vous
presse sur mon cœur, o mon bien-aimé, et je me donne
tout à vous ; ne permettez pas que je sois jamais
séparé de vous.

Enfin, remarquez-le bien, la communion spirituelle
ne doit être faite que quand il y a impossibilité de faire
la communion sacramentelle, qui de sa nature a une
valeur beaucoup grande.

LA COMMUNION FREQUENTE ET QUOTIDIENNE

Pour les enfants

La voix de Rome s'est fait entendre : *A la Sainte Table, les enfants, le plus possible, même tous les jours.*

Ce mot d'ordre est formulé en ces termes :

1. “ Que l'on fasse tous les efforts possibles pour promouvoir la communion fréquente et quotidienne dans toutes les maisons d'éducation chrétienne.” (2)
2. “ Ils auront un soin tout spécial de faire naître un vif désir de la communion quotidienne dans les

[1] Ind. de 60 jours, une fois par jour, pour les fidèles qui font cet acte à n'importe quel moment de la journée. [Rèserit du 30 juin 1893].

[2] Décret de la S. Cong. du Conc. 20 déc. 1905.

cœurs purs et dépourvus de *vaines craintes* des enfants, quand ils les préparent à la première communion : qu'ils veillent à leur faire faire cette première communion dès qu'ils en sont capables, et à la leur faire renouveler si possible tous les jours." (1)

3. "La communion fréquente est recommandée même aux enfants, selon la teneur de l'article premier du décret. Une fois admis à la Table sainte, suivant les règles tracées dans le catéchisme romain, chap. 4, n° 63, ils ne doivent plus être empêchés d'y participer fréquemment, mais on doit bien plutôt les y exhorter. Toute pratique contraire en vigueur, en n'importe quel lieu, est réprouvée." (2)

Nul doute n'est donc possible ; si tous les fidèles sont invités à communier tous les jours, les enfants le sont à des titres très particuliers : ils peuvent et doivent communier souvent. Notre-Seigneur ne leur demande que ce qu'ils sont capables de lui donner, et il connaît mieux que nous cette légèreté qui nous effraye ; mais il sait aussi, et beaucoup mieux que nous, que l'innocence est le plus précieux de tous les trésors, que le démon veut la leur ravir de bonne heure, et que la communion seule peut les défendre des ruses de l'ennemi.

On ne communie jamais trop quand on communie bien, avons-nous dit plus haut, et il suffit, pour bien communier, de recevoir le Sauveur avec une sincère bonne volonté. Cela est vrai des enfants comme des hommes, et l'expérience fait connaître que rien n'est plus sincère que la bonne volonté d'un enfant qui vient de faire sa première communion. Il aime Jésus-Christ,

[1] Instr. aux membres de la LIGUE SACERD. EUCHAR. approuvée par S. S. Pie X le 27 juil. 1906.

[2] Réponse de la S. CONGR. DU CONCILE, 15 sept. 1906.

il le désire, pourquoi ne pas le lui donner ? Il est souvent plus digne de le recevoir que nous autres, qui dédaignons sa piété. "Laissez venir à moi les petits enfants, nous dit le divin Maître ; le royaume du ciel est pour ceux qui leur ressemblent." Le royaume du ciel sur la terre, c'est l'Eucharistie.

"Les enfants sont légers," dites-vous ?

Rien n'est plus vrai, et c'est à cause de cela même qu'il faut les faire communier souvent quand ils aiment et veulent aimer le bon Dieu. Ils ont un cœur affectueux et porté à aimer Notre-Seigneur quand on le leur fait connaître ; ils ont une âme ouverte à tous les effluves surnaturels.

A cet âge de l'enfance les impressions se succèdent rapides et fugitives à la surface de leur âme. Elles semblent glisser sans la creuser, et cependant elles y laissent par leur répétition des empreintes qui restent longtemps et même toujours. Aux impressions futiles ou malsaines qu'ils peuvent recevoir d'ailleurs, il faut donc opposer de nombreuses impressions religieuses. Il faut frapper ces petits cœurs, il faut les inonder de la grâce sanctifiante et de ces grâces actuelles dont l'Eucharistie est la source. Rien ne leur donnera une religion profonde et solide comme les impressions chrétiennes et eucharistiques souvent réitérées ; c'est le seul moyen de préparer pour l'avenir des hommes forts dans la foi.

"Les enfants sont légers ?" Oui, mais ils sont bons et affectueux, et il faut donner à leur besoin d'aimer son véritable aliment ; il faut leur faire aimer Jésus-Christ, et pour cela il faut les mettre souvent en rapport intime avec Lui. Leurs défauts, tout réels qu'ils sont, ont peu de consistance, et c'est la piété qui empêchera ces défauts de devenir des vices.

D'ailleurs, au point de vue des dispositions apportées *ex opere operato*, les enfants ne le cèdent guère aux adultes, et chez eux une certaine ignorance est amplement compensée par l'innocence.

Nous savons, en théologie, que ce qui fait la *proximité* de l'occasion du péché, c'est la grande probabilité d'y succomber. L'occasion donc, qu'elle soit *absolue* en elle-même ou par rapport à d'autres, présente pour un sujet et à un instant donné un danger prochain de cette chute proportionné à ses dispositions morales actuelles de résistance. Une âme surnaturellement bien trempée passera innocente partout, alors que l'âme voisine, dénuée du secours *habituel* ou *actuel* de la grâce divine, tombera lourdement au plus léger obstacle.

Les sens de l'homme, dit l'Imitation sont enclins au mal dès sa jeunesse et s'il n'est pas soutenu du Remède céleste (Eucharistie), il tombera tout d'un coup dans les plus grands maux.

Tout le problème de la formation à la pureté et de l'avenir de l'enfant est là. Trempez avec vigueur, à fond, le tempéramment surnaturel de l'enfant dès son jeune âge ; ceci fait, il viendra en contact avec les occasions qui entrent normalement dans le programme nécessaire de sa formation graduelle, mais son développement physique et moral, ne sera, pour ainsi dire, que la continuation, sur un même plan à pente douce, de l'élan généreux qui lui aura été communiqué dans ses premières années.

Voulez-vous donc conserver aux enfants confiés à vos soins leur innocence et leur pureté, encouragez-les à communier souvent. Tout est à redouter pour un enfant qui s'éloigne de Dieu.

Si malgré la communion, il arrive souvent que les

enfants ne peuvent éviter toutes les chutes, que sera-ce s'ils sont privés du "pain sacré qui fait germer les vierges" ?

D'ailleurs connaissez-vous les secrets de la conscience ? Les fruits de la communion, même quotidienne, dit le père Cros. S. J., ne sont pas, *d'abord*, une régularité parfaite, l'accomplissement exact de *tous* les devoirs de l'écolier ; mais bien la diminution progressive des péchés mortels, l'exemption habituelle de ces fautes graves. Ne retirât-on que ces fruits de la communion fréquente, on devrait s'en contenter, ils constituent la vie surnaturelle ; et Jésus a établi l'Eucharistie pour nous conserver cette vie : "*Qui mange ma chair à la vie.*"

Il ne faut donc pas s'étonner qu'un étourdi reste étourdi malgré ses communions fréquentes ; qu'il donne encore des marques de légèreté, le jour où il s'est approché de la Table sainte, et même à peine sorti de l'église. C'est toujours un enfant, et on ne saurait attendre de lui la gravité de l'âge mur. (Charruau, S. J.)

Si donc il lui arrivait de tomber dans une véritable faute, n'allez pas, d'un ton sévère et irrité, lui reprocher de ne retirer aucun fruit de ses communions, d'être toujours le même, aussi emporté, aussi désobéissant. Cette manière de faire ne laisse que de l'aigreur dans le cœur de l'enfant, et peut lui inspirer de l'éloignement pour la communion, qui lui serait ainsi, parfois, l'occasion de reproches amers.

Qu'importe que les enfants soient légers, espiègles, paresseux même et indociles, s'ils sont en état de grâce et communient avec une intention droite ? L'Eglise n'en demande pas davantage ; vous n'avez pas compétence pour être plus exigeants. (Lintelo, S. J., aux parents chrétiens).

Dans les premiers siècles, les enfants étaient admis, comme les hommes faits, à la communion de chaque jour, et les "Acta S. Sedis" d'octobre 1906, nous disent que pendant plusieurs siècles, l'Eglise conférait l'Eucharistie aussitôt après le baptême, même aux enfants : en plusieurs endroits les parcelles eucharistiques étaient consommées par les petits enfants ; ils puisaient dans le sacrement de Jésus-Christ cette forte sève de vie chrétienne, cet esprit de foi, de prière et de ferveur qui a donné à l'Eglise des saints et des martyrs de dix, douze et quinze ans. Le bras de Dieu n'est pas raccourci. Les mêmes moyens produiront en notre siècle les mêmes effets, et la communion donnée à l'enfant y fera encore germer des saints.

"Nous craignons, disent certains parents, que notre enfant devienne trop pieux et qu'il finisse par vouloir se faire prêtre, se consacrer à Dieu." Piété et vocation sont-ils donc synonymes ? Avoir peur de la vocation, c'est déjà une grande aberration de la part de parents chrétiens, car la consécration à Dieu est certainement "*la meilleure part*," et la bénédiction de toute une famille ; mais avoir peur de la piété, c'est un non-sens complet. La piété, c'est le bien, c'est le vrai bonheur ; "elle est utile à tous, dit l'Ecriture, ayant les promesses de la vie future et celles de la vie présente. On n'est jamais trop pieux, parcequ'on n'est jamais trop bon. Pauvres enfants que l'on perd parfois avec de pareilles imaginations !

Laissez donc aux enfants cette liberté religieuse qui seule peut ouvrir leur cœur et les initier à la vie chrétienne. Nous n'avons pas plus le droit de la comprimer que de la forcer, surtout en ce qui regarde les sacrements. Instruisons-les, dirigeons-les, entourons leur inexpérience de tous nos soins, rien de mieux, c'est

notre droit ; mais que nos directions soient avant tout catholiques, et qu'elles n'aillent jamais jusqu'à entraver la liberté de la conscience. On fausse les âmes par cet abus d'autorité, et, sans le vouloir, on contrarie les desseins que Notre-Seigneur a sur elles.

Donc, pour les enfants aussi, la communion fréquente et quotidienne. Si l'on veut créer des générations chrétiennes, puissantes, qu'on donne aux enfants la divine Eucharistie, qui seule, fait les chrétiens convaincus. Que leur seconde communion ne soit pas, dorénavant, fixée à un intervalle de plusieurs semaines ou même d'une seule semaine ; c'est le lendemain même de la première communion que doit avoir lieu la seconde communion et les enfants doivent être laissés parfaitement libres de répondre à l'invitation de Jésus qui aime les petits ; ils doivent même être invités à le faire le plus souvent possible.

LA COMMUNION FREQUENTE ET QUOTIDIENNE

Pour les jeunes gens

Ce que l'on vient de dire pour les enfants, s'applique avec bien plus de force encore aux jeunes hommes de 16 à 20 ans, à ces années redoutables où la lutte des passions vient se compliquer des exemples corrupteurs du monde, et de mille difficultés provenant du dehors.

Saint Philippe de Néri, qui, au XVI^e siècle, dévouait sa vie à la sanctification de la jeunesse de Rome, et dont le témoignage a le double poids d'une sainteté angélique et d'une expérience spéciale, déclarait que la fréquente communion, unie à la piété envers la sainte Vierge, était non pas le meilleur, mais *l'unique* moyen de conserver un jeune homme dans les bonnes mœurs

et dans la vie de la foi, de le relever dans ses chutes et de réparer ses faiblesses.

Un étudiant vint un jour le trouver, le suppliant de l'aider à se défaire de mauvaises habitudes dont il était depuis longtemps l'esclave. Saint Philippe le consola, lui donna de sages conseils, et après avoir entendu l'humble aveu de ses faiblesses, il le renvoya absous et heureux, en lui recommandant de venir communier le lendemain. "S'il vous arrivait, ce qu'à Dieu ne plaise, de retomber dans le mal, revenez me voir aussitôt ajouta-t il, et confiez-vous à la bonté de Dieu." Le lendemain soir, saint Philippe vit revenir à son confessional le pauvre jeune homme pour lui avouer une rechute. Le bon saint le releva cette deuxième fois comme la première, lui dit de lutter avec courage, lui donna de nouveau l'absolution et lui ordonna comme la veille de recourir au Corps sacré du Seigneur. L'étudiant, combattu d'un côté par la violence de l'habitude, et de l'autre par son désir de revenir à Dieu, puisa dans cette direction miséricordieuse et dans la fréquentation de la sainte Eucharistie une si vigoureuse énergie, qu'il revint treize jours de suite auprès du saint, qui ne se laissait pas plus dans sa charité que l'autre dans sa pénitence. L'amour enfin l'emporta, et Jésus compta dans les rangs de ses fidèles un nouveau serviteur, qui fit en peu de temps des progrès si rapides dans la sainteté, que saint Philippe le jugea digne du sacerdoce. Admis plus tard dans la Congrégation de l'Oratoire, il édifia Rome par son zèle et ses vertus, et mourut jeune encore de la mort des saints. Il se plaisait à raconter lui-même l'histoire de sa conversion pour encourager les pauvres pécheurs, et pour faire comprendre aux jeunes gens que la communion fréquente était leur salut.

Que je voudrais donc le leur faire comprendre aussi, dit Mgr de Ségur, et les voir tous recourir à la chair sacrée de Jésus-Christ ! Le jeune homme est placé par la fougue même de son âge entre deux extrêmes : entre l'amour fatal de sa chair révoltée qui le déshonore et le perd, et l'amour de la très-sainte et très-adorable chair du Sauveur, qui le sanctifie, le sauvegarde et lui donne la force de vaincre ses passions. Il faut qu'il choisisse ; s'il ne veut pas de ce second amour, il tombera dans le premier. A dix-huit ou vingt ans, la continence n'est pas possible sans l'Eucharistie ; encore moins cette vigueur dans le bien, cette candeur dans la force et toutes ces vertus naissantes qui font d'un jeune chrétien ce qu'il y a sur la terre de plus charmant et de plus respectable.

Lorsque les passions éclatent dans l'adolescent, dit le père Coubé, S. J., il lui faut une énergie surhumaine pour n'être pas dévoré. Or, cette énergie, nulle part il ne la trouve plus abondante que dans l'Eucharistie. C'est ce que l'expérience a montré à tous les directeurs de l'enfance. On peut dire hardiment que presque tous les jeunes gens qui ne communient pas sont la proie assurée du vice, tandis que ceux qui communient fréquemment et avec de sérieuses dispositions restent purs comme des anges ou le redeviennent en peu de temps.

Le cœur de l'homme vierge est un vase profond ;
Lorsque la première eau qu'on y verse est impure,
La mer y passerait sans laver la souillure,
Car l'abîme est immense et la tache est au fond.

Ces vers sont d'un poète, flétri hélas ! par la débauche, et ils ne disent pas toute la vérité. Ce que ne peuvent toutes les eaux de l'océan, le sang de Jésus le

peut dans la communion. Si vous avez été victime de quelque faiblesse, sachez que le contact intime et répété de Jésus Eucharistie vous rendra votre pureté et vous la conservera. L'expérience montre quelle est l'influence de la communion sur la vie d'un jeune homme. Il n'est pas de vices qu'une fréquentation régulière des sacrements ne finisse par extirper ; il n'est pas de résurrection qu'elle ne puisse accomplir.

Qui que vous soyez donc, jeune homme, pur encore, ou déjà tombé, venez à la communion, qui seule vous maintiendra dans l'ordre, ou vous y rétablira. Rien n'est facile, croyez-moi, comme d'être chaste avec l'Eucharistie. Ce que vous ne pouvez pas sans Jésus, vous le pouvez aisément avec lui. Pensez à votre avenir ; pour être un jour un homme de bien, il vous faut passer dignement les années de votre adolescence ; et, je le répète, pour y garder l'honneur sain et sauf, il n'y a pas d'autre moyen pour vous que de recourir à l'Eucharistie.

Quelle admirable métamorphose dans nos collèges, si la fréquente communion y prenait universellement son empire. Au lieu d'une indifférence religieuse plus corruptrice que les mauvaises mœurs, on verrait notre jeunesse, naturellement si vivante, si aimable, si brillante d'esprit et de cœur, se relever de la nullité intellectuelle où une grande partie végète, et donner à l'Eglise et à la patrie, des hommes forts pour la lutte ; tout s'étiole loin de Jésus-Christ, rien ne peut fleurir que par son divin contact.

Vous avez des études à faire ? Voici quelques lignes qui méritent votre attention.

“ La communion ne donne pas des facultés qu'on n'avait pas ; mais ses effets intellectuels n'en sont pas moins immenses.

“ La communion met en œuvre les facultés qu'on a ; elle les bénit, les déploie, les greffe, les arrose ; elle les réchauffe, les éclaire, les vivifie d'un soleil meilleur.

“ Elle les oriente, elle les dirige vers leur vrai pôle ; elle leur donne certains mouvements plus étendus, plus utiles, plus permanents.

“ C'est vrai, parfaitement vrai ; et j'ai sous les yeux des âmes d'enfants qui m'offrent ce beau spectacle d'âmes élevées par Dieu vivant en elles.

“ Pour moi, il est une vérité d'une certitude absolue : Prenez deux enfants du même âge, de moyens égaux, ayant mêmes professeurs et même ardeur pour le travail. Que l'un passe toute une année *dans la grâce*, et l'autre cette même année *sans la grâce* : ces enfants, égaux au départ, ne le seront pas à l'arrivée.

L'un aura dépassé l'autre de beaucoup à tout point de vue, *par le fait seul de la présence habituelle de la grâce dans son cœur.*”

Ainsi s'exprimait un grand penseur, le P. Gratry. Que dire, après cela, de ceux qui prétextent, pour s'abstenir de la communion, le temps qu'elle leur ferait perdre ?

Vous n'avez pas le temps ! prenez le ! Aucun temps ne sera mieux employé pour le succès de vos travaux. (1)

Habituez-vous, dans une vie occupée, à prendre le temps de nourrir votre âme ; sinon vous serez un agité, jamais un apôtre. Vous tomberiez dans l'écueil

[1] Nous savons que le maître des philosophes et des théologiens, saint Thomas, a déclaré qu'il avait plus appris aux pieds de son crucifix que dans les livres.

Et de nos jours, l'illustre orateur allemand, Windthorst, a fait trembler et finit par vaincre Bismarck. Chacun de ses grands discours était une bataille livrée contre le chancelier de fer, pour la liberté de l'Eglise. Or, il les a écrit tous aux pieds de son crucifix, et, avant de les prononcer, il s'armait dans la communion, rappelant ainsi les premiers chrétiens quand ils devaient confesser le nom du Christ.

naturaliste qui attend tout de l'effort humain et rien de la grâce divine.

Ayant communiqué, vous serez deux pour travailler ! Le secours plus abondant de Jésus est-il à dédaigner ?

Si vous ne communiez pas, oh ! alors, quel risque de temps perdu et de moindre succès ! Vous êtes plus exposé au péché, et celui-ci enténèbre votre esprit et amollit votre volonté.

Vous avez une vocation à décider ? Rappelez-vous que c'est une chose bien grave que la vocation. " La prédestination, dit saint Augustin, renferme et suppose l'union de trois grâces desquelles le salut dépend : celle du baptême qui la commence ; celle de la vocation qui la continue ; celle de la persévérance qui l'achève. Ce sont comme trois anneaux qui forment cette chaîne mystérieuse, et la vocation, étant celui du milieu, lie tellement les deux autres, que sans elle on ne peut se prévaloir du premier, ni se promettre le dernier, parceque, communément, Dieu joint les grâces qui doivent suivre le Baptême et procurer la persévérance, à celle de la vocation.

Aussi, un jeune homme, à dater de sa première communion n'a rien de plus important à demander à Dieu que la grâce de connaître sa vocation.

Je voudrais, dit Mgr Baunard, que dans chacune de vos communions vous placiez cette intention en tête de toutes les autres. Que de destinées ont été éclairées par le rayonnement de l'hostie ! De combien d'existences cette table et cet autel furent le point de départ ! Il ne faut pas attendre la *retraite de fin d'études* pour penser à sa vocation. (1)

[1] Saint Alphonse écrivait à un jeune homme : " Le choix d'un état est de la dernière importance parce que, de là, dépend le salut éternel. Celui qui embrasse l'état auquel Dieu l'appelle se sauvera facilement ; mais, pour celui

A l'exemple de saint Louis de Gonzague qui connut les desseins de Dieu sur lui en s'adressant à sa mère du ciel, vous devez, *tous les jours*, demander à Marie la grâce de connaître votre vocation.

Et puis, comme sans la communion, une vocation ne peut s'affermir et encore moins se développer, il devra être fidèle à communier fréquemment.

La vocation ecclésiastique dit Mgr de Ségur, est cet ensemble de qualités et d'attraits qui rendent un jeune homme propre à devenir un jour un bon prêtre. Ces qualités et ces aptitudes viennent de Dieu et c'est en ce sens que la vocation au sacerdoce est une élection divine. Mais il en est des vocations comme des plantes : pour que le germe d'une plante, d'un lis par exemple, puisse croître, développer ses feuilles et ses belles fleurs, il faut une certaine mesure de soleil, de chaleur, de rosée ; il faut des soins assidus pour préserver le lis de ce qui pourrait briser sa tige. Ainsi en est-il des vocations au sacerdoce : il faut pour les faire grandir et fructifier, un ensemble de soins, une direction, une atmosphère de sainteté, sans lesquels elles ne peuvent que se perdre. Le Séminaire est la terre choisie où l'Eglise transplante ceux de ses enfants qui veulent être un jour ses ministres, et la sainte communion,

qui n'obéit point à la vocation divine, il lui sera difficile et même moralement impossible de se sauver. La plus grande partie de ceux qui se sont damnés se sont damnés pour n'avoir pas correspondu à leur vocation,...

Il faut prier instamment le Seigneur de vous faire connaître sa volonté, "quel que soit l'état auquel il vous destine. Mais, remarquez bien que, pour obtenir cette lumière, vous devez la demander en vous tenant dans une "pieuse indifférence." Celui qui prie Dieu de l'éclairer sur le choix d'un état sans être dans cette indifférence, et qui, au lieu de se conformer à la volonté de Dieu, demande plutôt que Dieu se conforme à la sienne, ressemble à un pilote qui feint de vouloir, mais qui, en "réalité, ne veut pas que son vaisseau avance : il commence par jeter l'ancre à la mer, et, ensuite, il tend les voiles. Le Seigneur ne communique point sa lumière aux personnes ainsi disposées, et il ne leur parle point. Si, au contraire, vous le suppliez avec une généreuse indifférence et avec la résolution de suivre sa volonté, il vous fera connaître clairement l'état qui est le meilleur pour vous." L

unie à la prière, est à la fois la chaleur qui vivifie et la rosée céleste qui alimente ces chères plantes de Jésus-Christ.

C'est pendant les années du Petit-Séminaire, depuis douze jusqu'à vingt ans, que surviennent les premières crises de la puberté, que l'innocence se perd ou se conserve, que se forment les bonnes ou les mauvaises habitudes, que l'enfant devient homme. Jésus, par la communion, doit présider à ces années de transition si décisives, si importantes ; lui seul peut défendre ses enfants, lui seul peut empêcher le navire de sombrer durant l'orage. Je parle ici d'expérience, dit Mgr de Ségur, le Petit Séminaire a besoin de la communion fréquente au moins autant que le grand : dans l'un, elle préserve ; dans l'autre, elle perfectionne. Comment perfectionnerait-elle un jour ce qu'elle n'aurait pas préservé d'abord ?

Ainsi dans un Petit-Séminaire où l'on communie souvent, quelle bonne et cordiale piété, quel esprit catholique, quelle régularité, quelle pureté de mœurs ! Entrant au Grand-Séminaire ou dans le monde, (car ce serait une erreur profonde de croire que la communion fréquente n'est bonne que pour ceux qui doivent, plus tard, se consacrer spécialement à Dieu), ces jeunes gens sont déjà des âmes intérieures et fortes, admirablement préparées aux saintes années qui les attendent, ou aux luttes qui leur sont réservées.

Dieu veuille, dans la nécessité où est l'Eglise, lui préparer ainsi beaucoup de vrais prêtres et de bons citoyens, élevés selon les règles catholiques dans le pur esprit de l'Evangile et de l'Eglise, et dans cet amour tendre, confiant et pratique envers Notre-Seigneur, que les prêtres et même les gens du monde ont pour mission de faire régner dans toutes les âmes !

Mais, direz-vous en terminant, communierai-je ainsi tout de suite chaque jour ! Ne vaut-il pas mieux y venir par étapes progressives ?

Jésus et l'Eglise demandent-ils ces étapes ? Si donc des devoirs d'état certains ne vous rendent pas trop difficile l'accès quotidien à la sainte Table, c'est pour vous pure question de générosité, d'intelligence, de vos intérêts et d'amour pour Jésus.

CONCLUSION

L'Eucharistie nous a été donnée comme moyen de salut, pour nous aider à vaincre les difficultés et les tentations de toutes sortes. Mais ici, pour prévenir toute désillusion, il faut bien remarquer que Notre-Seigneur agit de deux manières bien différentes suivant la nature des âmes. Tantôt il apaise en nous le tumulte des passions, tantôt il leur laisse toute leur violence, mais accroit notre force pour y résister.

Oui, il arrive parfois que la seule présence de Notre-Seigneur met en fuite l'ennemi. Le Maître était terrible quand il chassait jadis le démon des corps des possédés. Il lui disait avec une irrésistible majesté : "Va-t-en, esprit immonde !" et le démon s'en allait. Bien que la tentation ne soit pas la possession, c'est toujours Satan qui veut nous arracher à Dieu et nous asservir, et Jésus a toujours la vertu de le chasser. L'ennemi, dit saint Pierre Damien, est épouvanté quand il voit les lèvres du chrétien rougies du sang du Christ.

L'âme qui jouit de la paix que lui donne alors l'Eucharistie n'a pas sans doute le mérite de la lutte, mais elle y trouve aussi des avantages ; calme et confiante, elle porte son activité sur d'autres points ; elle travaille à l'acquisition des vertus chrétiennes, elle

prie et se dévoue pour les autres âmes. Lorsque Jésus apaisait les flots sur la mer de Tibériade, la barque de Pierre voguait au large, et les apôtres écoutaient délicieusement les enseignements du divin Rabbi. De même, quand Jésus nous délivre de la tentation, notre âme est comme portée sur des flots tranquilles, dans la sérénité de son innocence, au gai soleil de la grâce, et parle doucement à Dieu et l'écoute dans la prière.

Cependant, il faut l'avouer, cette sérénité n'est pas la règle ordinaire; le plus souvent, ce sont là de simples accalmies, du moins pour ceux qui débutent dans la dévotion eucharistique: elles sont données à l'âme pour lui permettre de se reposer et de reprendre courage. D'ordinaire, la tourmente continue à mugir plus ou moins forte. Parfois même, c'est le jour de la communion qu'elle éclate avec le plus de furie. Mais le chrétien éclairé, loin de s'en effrayer, en conclut que le démon est mécontent et fait un suprême effort pour saisir l'âme qui lui échappe. Il sait que Dieu prend plaisir (1) à le voir lutter pour pouvoir le récompenser un jour plus magnifiquement. Bien que la tentation, en soi, ne soit pas une cause directe d'un mérite plus grand, nous pouvons cependant dire que bien souvent, voguer sur les flots irrités, au milieu du sifflement des vents et des éclaboussures de la vague, sans jamais sombrer ni faiblir, est plus beau que voguer sur une mer calme et paisible. Il y a des âmes qui béniront Dieu éternellement de les avoir ainsi laissées dans la tempête, car la tempête, comprenez-le bien, c'est la

[1] Sainte-Catherine de Sienne tentée pendant 3 jours, est presque réduite au désespoir; elle se suspend par la chevelure afin que la douleur qu'elle éprouverait lui fit oublier les représentations infâmes dont elle est assaillie. Enfin elle est délivrée et Jésus la console en lui disant: " Ces choses te déplaisent, parceque j'étais au fond de ton cœur."

gloire et la récompense, quand ce n'est pas le naufrage, et ce n'est jamais le naufrage quand on porte un Dieu tendrement aimé dans son cœur.

L'Eucharistie est une nourriture, *caro mea vere est cibus*, dit Jésus. Or, si je vous disais d'un aliment, que tous ceux qui jouissent d'une bonne santé en usent ordinairement, et que plus ils en font usage, mieux ils se portent, il n'y a personne qui ne le souhaitât, qui ne le voulût tous les jours. Je d's qu'il y a dans l'Eglise, dans nos tabernacles, un pain tel que ce sont les plus forts qui en font leur nourriture, et que les plus faibles qui en font leur nourriture deviennent les plus forts. Pourquoi vous tenir éloigné de ce pain ? (1)

Tous les matins le Seigneur descend sur l'autel, et comme à Zachée il vous dit tout bas : il faut que je loge aujourd'hui chez vous, *hodie in domo tua operet me manere*. Si vous entendiez sa voix et si vous donniez tous les jours l'hospitalité à cet hôte divin, ne croyez-vous pas que ce Dieu auquel vous auriez ainsi offert un asile et un tabernacle sur la terre, en le recevant dans

[1] Que ceux qui communient rarement, dit saint Alphonse, disent la vérité, en avouant qu'ils ne veulent pas communier souvent pour ne pas s'obliger à mener une vie plus retirée, à se détacher davantage des créatures et des plaisirs terrestres. On sait bien que la fréquente communion ne peut s'accorder avec les passe-temps inutiles, les amitiés mondaines, la vanité, l'estime de soi-même, la bonne chère, et autres imperfections semblables; voilà pourquoi on renonce à communier souvent. On craint les reproches intérieurs que fait Jésus-Christ, chaque fois qu'on le reçoit dans son Sacrement d'amour; en un mot, on s'approche de lui si rarement, parcequ'on veut vivre avec plus de liberté.

Prenez bien garde, continue saint Alphonse, que cette tiédeur obstinée, dont vous pouvez et ne voulez pas sortir, ne vous fasse tomber un jour dans quelque abîme. Ah! levez-vous sans tarder, sortez d'un état si misérable; donnez à Dieu le reste de votre vie qui finira peut-être bientôt. . . . Je vous dis et vous assure qu'à l'heure de votre mort vous ne vous repentirez pas des communions que vous aurez faites avec la permission de votre directeur, mais bien de celles que vous pouviez faire et que vous aurez omises par négligence. Sainte Marie-Magdeleine de Pazzi vit un jour une âme qui souffrait dans le purgatoire, pour avoir omis une communion par sa négligence; depuis ce moment, quand une de ses sœurs négligeait de communier, la sainte en ressentait une si grande peine qu'on la vit plusieurs fois pleurer de douleur.

vos poitrines, ne pourrait vous refuser un asile et un tabernacle dans les cieux ?

S. Jean nous dit dans l'Apocalypse (xix. 17) qu'il vit un ange debout dans le soleil et qui criait à tous les oiseaux traversant l'espace : " Venez, rassemblez-vous pour le grand festin de Dieu."

Le soleil, c'est l'Eglise.

L'ange de Dieu debout dans le soleil,—c'est le Pontife actuel au cœur de père, au zèle d'apôtre, qui parle à tous les ministres de l'Evangile répandus dans le monde entier, leur adressant cette parole ardente : *Communio frequens et quotidiana.... quam maxime promoveatur*, et demandant à tous ses enfants d'entendre son appel et d'obéir à sa voix. Oui, aujourd'hui, Pie X, au nom de Jésus, crie à toutes les âmes qui traversent le ciel, à toutes les âmes qui volent et ne se traînent pas dans la fange : Venez, rassemblez-vous pour le grand festin de Dieu.

Ce festin, dans l'Apocalypse, était la cène de justice où Dieu donnait la chair de ses ennemis aux oiseaux de proie ; aujourd'hui c'est la cène d'amour, l'agape fraternelle, enchanteresse où il se fait lui-même la proie de nos âmes.

Grâce à Dieu, les âmes entendent cet appel qui part du cœur de Jésus Eucharistie, de tous les horizons elles volent vers l'hostie, et il nous semble entendre leurs frémissements d'ailes autour du tabernacle, car les âmes eucharistiques ont des ailes qui les aident à fuir les bas-fonds de la terre. Mais pourquoi ne sont-elles pas plus nombreuses encore ?

Je termine ici. Mon intention a été de vous faire bien comprendre l'objet et l'usage de l'Eucharistie, de vous faire désirer la communion fréquente et même quotidienne, de vous empêcher de la blâmer chez ceux

qui la pratiquent saintement, et de vous montrer enfin que loin d'avoir peur de la sainte communion, nous devons tous la recevoir souvent et réaliser de plus en plus les vœux de l'Eglise, qui nous la présente chaque jour.

Communiez, communiez souvent, tous les jours, et, dans la mesure de votre influence, propagez autour de vous la communion fréquente, que désire si ardemment Notre-Seigneur Jésus-Christ. N'écoutez pas la voix des contradicteurs et pratiquez la loi. Marchez d'un pas ferme sur les traces des saints. "Communiez souvent, Philothée, dit le cher saint François de Sales, et le plus souvent que vous pourrez, avec l'avis de votre père spirituel ; et, croyez-moi, les lièvres deviennent blancs parmi nos montagnes en hiver, parce qu'ils ne voient et n'y mangent que la neige, et à force d'adorer et manger la beauté, la bonté et la pureté même en ce divin sacrement, vous deviendrez toute belle, toute bonne et toute pure."

IMPRIMATUR :

† J.-S.-HERMANNUS,

Epus Nicoletanus.

Nicoleti, die 31^a januarii 1908.

Prière avant la sainte messe (1)

Père éternel, je m'unis aux intentions et aux sentiments de Marie, mère de douleurs, au Calvaire, et je vous offre le sacrifice que votre divin Fils vous fit de lui-même sur la croix et qu'il va renouveler sur ce saint autel :

1. Pour vous adorer et vous rendre l'honneur qui vous est dû, reconnaissant votre souverain domaine sur toutes choses, la dépendance de toutes les créatures de votre puissance, et proclamant que vous êtes notre unique et dernière fin ;

2. Pour vous remercier des innombrables bienfaits que nous avons reçus de vous ;

3. Pour apaiser votre justice irritée par tant de péchés, et vous en offrir une digne satisfaction ;

4. Pour obtenir grâce et miséricorde pour moi, pour les affligés et les malheureux, pour les pauvres pécheurs, pour le monde entier et pour les âmes du Purgatoire.

Ind. de 300 jrs chaque fois que l'on récite cette prière au commencement d'une messe à laquelle on assiste et ind. plénière une fois par mois si on l'a récitée au commencement de chacune des messes de précepte durant le mois.

PIE X, 5 juillet 1904.

[1] Encore une fois, n'oublions pas combien il est avantageux de ne pas se contenter d'assister à la sainte messe, car suivant la parole de Tauler, il vous est plus utile de faire une seule communion que, sans communier, d'entendre cent messes ou cent sermons, ou d'aller plusieurs fois en dévot pèlerinage visiter le tombeau du Sauveur.

Prière pour obtenir le bon choix d'un état de vie

O mon Dieu, vous qui êtes le Dieu de la sagesse et du conseil, vous qui lisez dans mon cœur la droite volonté de ne plaire qu'à vous seul et de me diriger, dans le choix d'un état de vie, uniquement sur vos saints désirs ; accordez-moi, par l'intercession de la très-sainte Vierge, ma mère, et de mes saints protecteurs, spécialement de saint Joseph et de saint Louis de Gonzague, la grâce de connaître quel état de vie je dois choisir et après l'avoir connu, de l'embrasser afin que je puisse y chercher et y augmenter votre gloire, faire mon salut, et mériter la céleste récompense que vous avez promise à ceux qui accomplissent votre divine volonté. Ainsi soit-il.

Ind. de 300 jrs, une fois par jour. 6 mai 1905.

**Prière pour la diffusion du pieux usage de la communion
quotidienne**

O très doux Jésus, qui êtes venu dans le monde pour donner à toutes les âmes la vie de la grâce, et qui, pour conserver et nourrir en elles cette vie, avez voulu être le remède quotidien de leur quotidienne faiblesse et leur aliment quotidien ; nous vous supplions humblement, par votre cœur si embrasé d'amour pour nous, de répandre sur toutes les âmes votre divin esprit, afin que celles qui malheureusement sont en péché mortel se convertissent à vous et recouvrent la vie de la grâce qu'elles ont perdue, et que celles qui, par votre secours, vivent déjà de cette vie divine s'approchent dévotement chaque jour, quand elles le peuvent de votre Table Sainte : en sorte que, par le moyen de la communion

quotidienne, recevant tous les jours le contrepoison de leurs péchés véniels quotidiens et alimentant tous les jours en elles la vie de votre grâce, et ainsi se purifiant toujours davantage, elles parviennent enfin à la possession de la vie bienheureuse avec vous. Ainsi soit-il.

Ind. de 300 j., une fois par jour, et plénière une fois le mois, au jour de leur choix, pour ceux qui la réciteront journellement, applicable aux âmes des défunts. 3 juin 1905.

Acte de consécration à la Sainte Vierge

Sainte Marie, mère de Dieu et Vierge, je vous choisis aujourd'hui pour ma Souveraine, ma patronne et mon avocate, et je prends la ferme résolution de ne vous abandonner jamais, de ne rien dire ni faire contre vous et de ne permettre jamais, que les autres fassent quelque chose contre votre honneur. Recevez-moi donc, je vous en conjure, pour votre perpétuel serviteur, assistez-moi dans toutes mes actions et ne m'abandonnez pas à l'heure de ma mort. Ainsi soit-il.

Pour les Congréganistes, indulgence de 300 jours, applicable aux âmes du purgatoire, chaque fois qu'ils réciteront cet acte de consécration.

Rescrit du 17 nov. 1906.

Ont surtout servi à la présente compilation : Mgr de Ségur, Tesnière, Coubé, Lintelo, Frassinetti, Antoni, Bastien, les "Etu-des", "L'Ami du Clergé", les "Annales des Prêtres-adorateurs," et la "Nouvelle Revue Théologique."

TABLE

Approbation.....	1
Introduction.....	3

1ERE PARTIE. —OBJECTIONS RELATIVES AU SACREMENT DE PÉNITENCE.

1 Le sacrement de Pénitence.....	6
2 De l'examen de conscience en général.....	7
3 De l'examen de conscience pour les personnes pieuses.....	9
4 De l'examen de conscience pour les pécheurs.....	12
5 De la contrition.....	15
6 Comment nous exciter à la contrition.....	16
7 Du bon propos.....	17
8 Un péché oublié empêche-t-il d'aller communier ?.....	18
9 La crainte de m'être mal confessé me retient.....	19
10 Mes péchés passés ne sont-ils pas un obstacle ?.....	22
11 —is-je aller communier avec un péché douteux sur la conscience ?.....	23
12 Je n'ose communier sans me confesser et je ne puis me confesser tous les jours.....	26

2ÈME PARTIE. —OBJECTIONS RELATIVES A LA SAINTE COMMUNION

1 Je ne suis pas digne ! Je suis trop imparfait, orgueilleux, sensuel.....	30
2 Pour communier souvent, il faut être plus saint que je ne le suis.....	33
3 Je commets tous les jours des péchés véniels.....	35
4 Je conserve de l'affection pour certains péchés véniels.....	38
5 En communiant souvent, je crains d'étonner et de scandaliser les personnes qui me connaissent.....	39
6 A quoi bon communier souvent ? J'en connais qui le font et n'en deviennent pas meilleurs.....	43
7 Je n'ose plus communier souvent, car je tombe toujours dans les mêmes fautes.....	44

8	Quand on communie souvent, cela ne fait plus d'effet.	47
9	Je crains de me familiariser avec les choses saintes.	50
10	Je ne puis consacrer à la préparation et à l'action de grâces un temps convenable.	54
11	Je ne me sens pas de ferveur en communiant, je suis tout distract et sans dévotion.	57
12	Je connais beaucoup de personnes pieuses qui ne commu- nient que rarement.	60
13	Je ne sens pas le besoin d'une communion si fréquente.	61

3ÈME PARTIE. — OBJECTIONS DIVERSES.

1	Si je communiais souvent, cela déplairait à ma famille.	68
2	Cette communion quotidienne est une doctrine nouvelle.	70
3	Tout cela est de l'exagération et impossible à mettre en pra- tique.	78
4	Mais la communion fréquente et quotidienne est une chose libre et il n'y a pas lieu de tant insister.	82
5	Le respect humain m'empêche d'aller communier plus souvent.	85
6	Je m'abstiens quelquefois par respect.	93
7	J'ai des difficultés pour faire mon action de grâces.	97

4ÈME PARTIE. — COMPLÉMENT DE LA DOCTRINE.

1	La communion spirituelle.	102
2	La communion fréquente et quotidienne pour les enfants. ...	105
3	La communion fréquente et quotidienne pour les jeunes gens	111
4	Conclusion.	119
5	Prières.	124

47
50
54
57
60
61
68
70
78
Thomas Morus, le grand chancelier d'Angleterre, com-
muniait tous les jours. A ceux qui prétendaient qu'un
homme occupé comme lui aux grandes affaires de l'état et
mêlé aux frivolités de la cour ne devait pas s'approcher si
souvent de la sainte Table, il répondait : « Vous m'ap-
portez là justement les raisons que j'ai de communier cha-
que jour. Ma dissipation est grande, je me recueille
communier. Les tentations sont fréquentes, je me fortifie
dans la communion. J'ai besoin de lumières pour gouverner
l'état, je les demande à la communion.

82
85
93
97
92
105
111
119
124
« Si les mondains vous demandent : pourquoi vous commu-
niez si souvent, dites-leur que Dieu aime le genre hu-
main : les parfaits et les imparfaits ; les sages, et
qu'ils ne deviennent fous, et les faibles, afin qu'ils
viennent forte ; les malades afin d'être guéris, et
sains, afin qu'ils ne tombent en maladie. ... Dites-leur que
ceux qui n'ont pas beaucoup d'affaires mondaines doivent
souvent communier, parce qu'ils en ont la commodité et
ceux qui ont beaucoup d'affaires mondaines, parcequ'ils en
ont la nécessité. ... Dites-leur que vous recevez le saint
Sacrement pour apprendre à le bien recevoir, parce que
l'on ne fait guère bien une action à laquelle on n'est exercé
pas souvent. Communiez souvent, et le plus souvent que
vous pourrez, avec l'aide de votre père spirituel.

SAINT FRANÇOIS DE SALLES.

IMP. LA COMPAGNIE D'IMPRIMERIE D'ARTHABASKAVILLE
ARTHABASKA, P. Q.

